

# Révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Thionvillois



## Rapport de présentation

### PIÈCE 1.

*Approbation du SCoT le 24 février 2020*



# SOMMAIRE

**0 - Résumé non technique**

**A – Diagnostic et état initial de l'environnement**

**B – Analyse et justification de la consommation d'espace**

**C – Explication des choix retenus pour le projet**

**D - Evaluation environnementale**

**E - Articulation du SCoT avec les autres plans et programmes**

**F – Indicateurs de suivi de la mise en œuvre du SCoT**

**G – Phasage envisagé**

# Révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Thionvillois



## 0) RESUME NON TECHNIQUE



## SOMMAIRE

1- Introduction	3
2- Diagnostic et état initial de l'environnement	6
3- Le projet de territoire choisi à horizon 20 ans : le PADD	14
4- Le Document d'Orientation et d'Objectifs, traduction réglementaire du projet de territoire	18
5- Articulation du SCoT avec les autres plans et programmes	21
6- Evaluation environnementale et les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du SCoT	22

## 1. Introduction

### 1.1 La composition du dossier de SCoT

Le dossier de SCoT se compose :

- D'un rapport de présentation qui analyse le territoire, retrace les réflexions prospectives, explique les choix du projet, évalue ses incidences sur l'environnement, explique l'articulation du SCoT avec les autres documents, et justifie la consommation d'espace ;
- D'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), qui fixe les grandes orientations du projet de territoire à 15 ans ;
- D'un Document d'Orientation et D'Objectifs (DOO) qui traduit réglementairement le PADD et dont les objectifs s'appliquent en compatibilité aux documents locaux d'urbanisme notamment (PLUI...).

### 1.2 Le territoire de la révision du SCoT

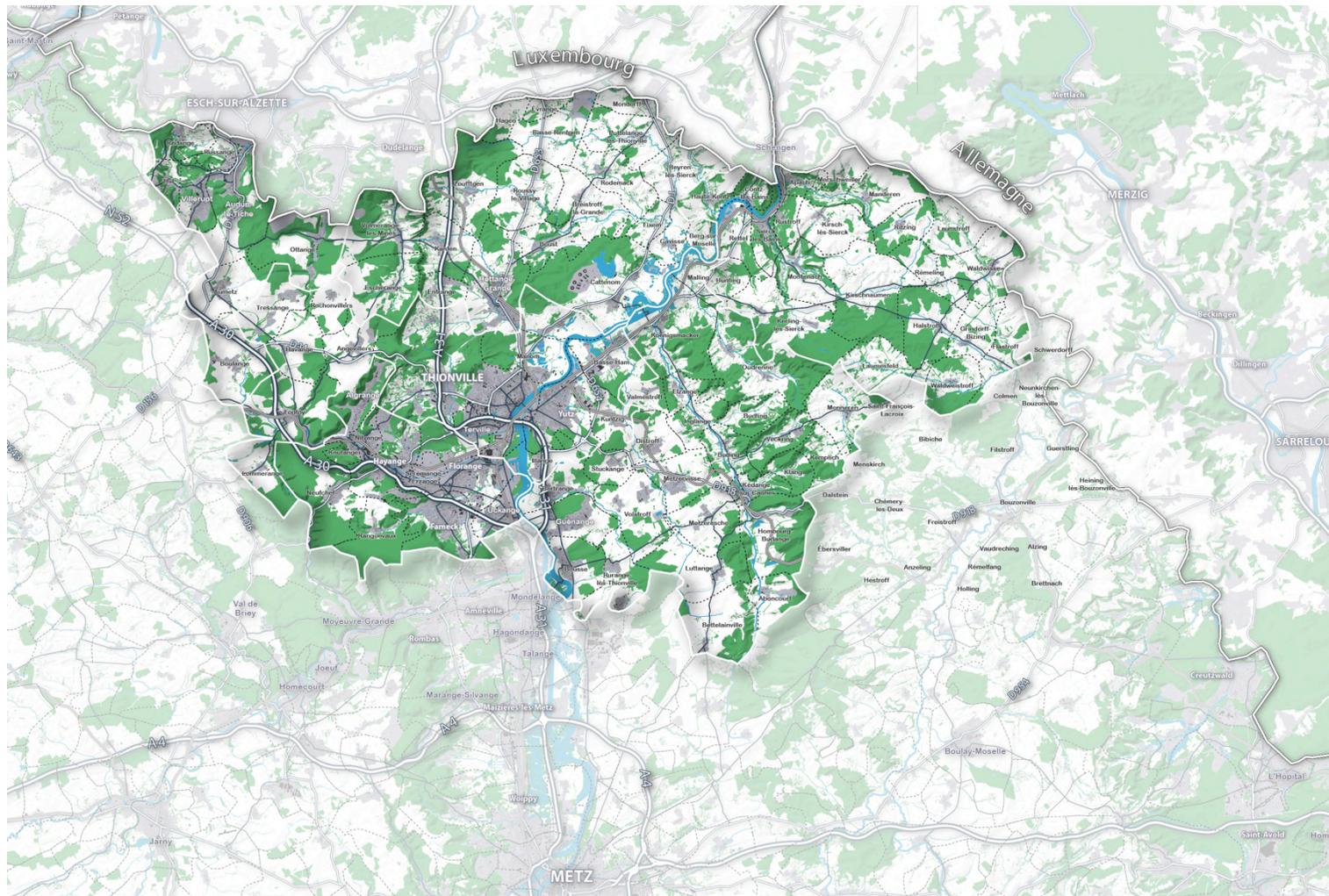
Approuvé le 27 décembre 2014, le SCoT de l'Agglomération Thionvilloise s'appuie sur un périmètre de 99 communes comprises dans 7 EPCI :

- La Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville,
- La Communauté d'Agglomération du Val de Fensch,
- La Communauté de Communes de l'Arc Mosellan,
- La Communauté de Communes de Cattenom et environs,
- La Communauté de Communes des Trois Frontières,
- La Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette.

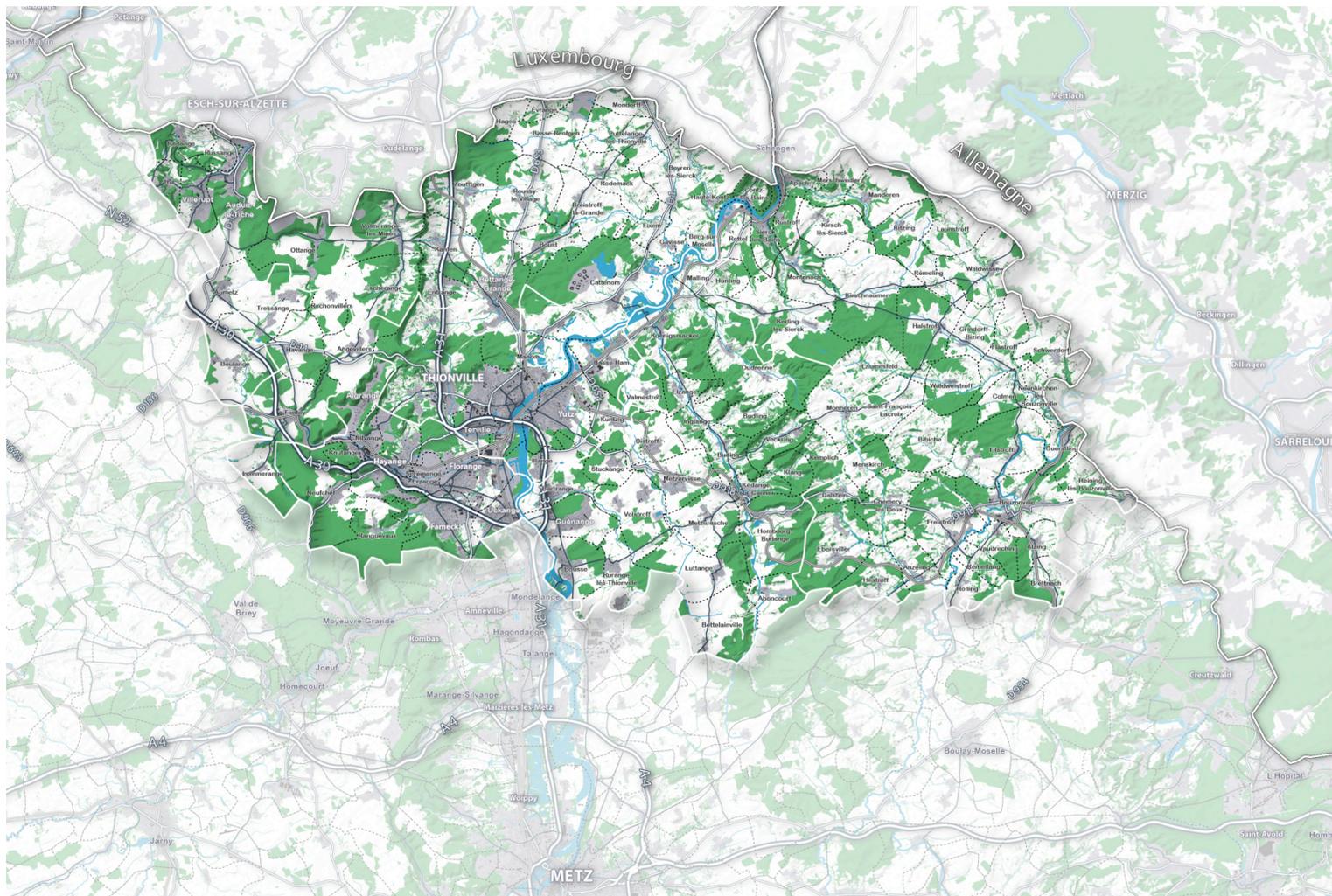
Motivé principalement par l'extension de son périmètre de 99 à 120 communes suite à l'adhésion de l'ancienne Communauté de Communes du Bouzonvillois au SCOTAT et la fusion de celle-ci avec l'ancienne Communauté de Communes des Trois Frontières (cf. cartographies ci-après), le Syndicat Mixte du SCOTAT s'est prononcé en faveur de la révision du SCoT le 5 septembre 2016.

Le périmètre se compose ainsi de 6 EPCI, intégrant la récente Communauté de Communes du Bouzonvillois et des Trois Frontières, créée au 1er janvier 2017 (cf. carte ci-après)

Le périmètre du SCOT1 approuvé en 2014  
(Source : EAU)



Le périmètre du SCoT 2 en révision  
(Source : EAU)



## 2. Diagnostic et état initial de l'environnement

### 2.1 Quelques grands chiffres du SCoT

- 120 communes sur un territoire couvrant 106 662 ha.
- 261 005 habitants dans l'ensemble du SCoT (+ 6 600 depuis 2009).
- 60 740 personnes âgés de moins de 20 ans (soit 23% de la population) et 60 220 personnes de plus de 60 ans (23% de la population).
- Un solde de 2 740 personnes arrivants sur le territoire entre 2013 et 2014, dont : 72% proviennent de la région Grand-Est et 20% proviennent de l'étranger.
- 122 000 logements, dont 111 200 résidences principales (91%), 1 040 résidences secondaires (0,8%) et 9 780 logements vacants (8%).
- 68 250 emplois (+572 par rapport à 1999), dont 21 100 localisés dans la commune de Thionville (31% de l'ensemble des emplois du SCoT).
- 125 750 actifs et 16 120 chômeurs (soit un taux de chômage de 12,8%).
- 62 emplois offerts pour 100 actifs occupés résidant sur le territoire.
- 49 780 ha de terres agricoles et forestières, soit 49,5% de la totalité du SCoT
- 760 emplois agricoles (soit 1% de l'emploi total du SCoT).

### 2.2 Les constats et enjeux du diagnostic

S'appuyant sur des fondations robustes, le premier SCoT de 2014 tirait les constats et enjeux relevant des éléments suivants :

- L'importance du développement des services adaptés aux nouveaux besoins des habitants pour acter une embellie démographique et porteuse d'équilibre (solde naturel).
- L'émergence de nouvelles logiques économiques vers des activités à plus haute valeur ajoutée et plus diversifiées est réelle, mais restant fragiles.
- La préservation d'un vaste espace rural et agricole, spécifique au Thionvillois.
- Le renforcement de l'offre commerciale des centres urbains et le développement de l'offre périphérique en complémentarité afin d'obtenir une offre diversifiée.
- La poursuite de la recomposition urbaine de secteurs dégradés.
- L'intégration environnementale (trame verte et bleue) dans un contexte où les espaces naturels les plus remarquables sont peu en contact avec l'urbanisation dense

Les grandes nouveautés sur le fonctionnement du territoire et les enjeux posés à la révision font émerger les quatre enseignements suivants :

#### ► Un fait : un phénomène transfrontalier en expansion

Le contact du SCoTAT à l'Allemagne par l'extension du périmètre au Bouzonvillois sur sa partie Est, conjugué à une accentuation de l'intensité des flux avec le Luxembourg, renforcent la dimension européenne du territoire.

- **Des travailleurs transfrontaliers toujours plus nombreux :** multiplication par 5 des flux d'actifs résidents français en direction du Luxembourg entre 1990 (15 000) et 2013 (75 000)<sup>1</sup>.

<sup>1</sup>Fiche d'analyse de l'Observatoire des territoires du CGET, *Dynamiques de l'emploi transfrontalier en Europe et en France*, novembre 2017.

- **Une hausse des qualifications... mais pas du niveau d'emploi :** augmentation des catégories socio-professionnelles supérieures résidant dans le territoire mais pas des emplois occupés sur le territoire.
- **Des dynamiques résidentielles qui s'affranchissent des frontières :** une pression immobilière au Luxembourg qui profite à l'attractivité résidentielle des pays voisins, et à l'inverse, des français travaillent et s'installent au Luxembourg.
- **Des dynamiques voisines fortes, sources de potentiels d'appui pour l'avenir du Thionvillois :** des territoires voisins du SCoT, aux dynamiques puissantes (Sarre: restructuration de l'industrie dans l'automobile et la construction mécanique ; Luxembourg : déploiement de son économie vers d'autres secteurs que le moteur traditionnel de la finance, notamment l'éco-innovation, la santé, l'aéronautique...
- **Un territoire qui connecte les pôles urbains frontaliers et du sillon mosellan sur toutes les façades (au risque d'un « burn-out ») :** le territoire du SCoT constitue l'un des maillons essentiels de flux allant de l'Europe du nord à l'Europe du sud et dont l'autoroute A31 constitue l'un des principaux tenants. Le trafic enregistré y est en hausse régulière, atteignant par exemple plus de 104 000 véhicules/jour sur la portion entre Metz et Thionville. La densité de trafic est telle que les flux se rabattent sur les routes départementales locales, exposant l'ensemble du Thionvillois et les pays voisins aux effets néfastes de l'engorgement routier.

#### ► Une 1<sup>ère</sup> conséquence : l'émergence d'un système urbain transfrontalier

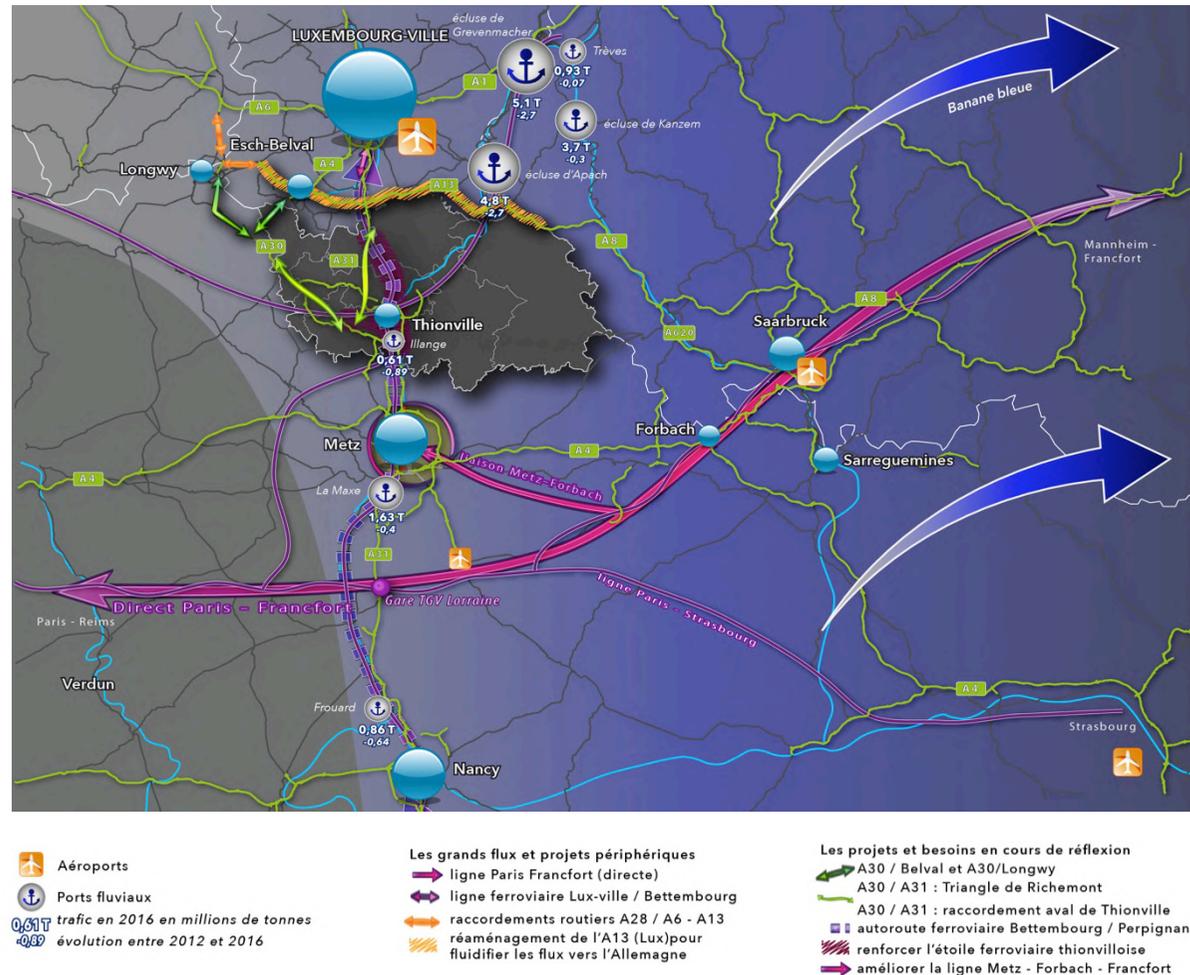
L'expansion du phénomène transfrontalier a pour première conséquence le prolongement du Sillon Lorrain, système urbain d'ores et déjà organisé et structuré entre les agglomérations de Thionville, Metz, Épinal et Nancy.

L'émergence de ce système résulte de différents éléments dont les incidences sont manifestes à l'échelle grand-régionale :

- **Des mouvements pendulaires qui impliquent 4 pays :** les flux domicile-travail en tous sens, qui s'accroissent d'année en année, illustrent bien l'imbrication des marchés de l'emploi dans l'espace grand-régional. L'accroissement du travail frontalier concerne la presque totalité des entités de la Grande Région et témoigne d'une certaine généralisation du phénomène. Le Luxembourg est le premier pays de destination des frontaliers du Grand-Est (3/4 des travailleurs frontaliers s'orientent vers le Luxembourg) suivi de l'Allemagne puis de la Belgique.

Une réorganisation des circuits et des corridors  
(Source : réalisation EAU)

- Des politiques mises en œuvre et des projets pour faciliter la vie des différents usagers du territoire : en matière de transport, l'harmonisation de la billettique et la hausse des cadencements de trains entre Metz et le Luxembourg ont par exemple permis de délester une partie du trafic de voyageurs. Cette coopération transfrontalière œuvre également en matière de tourisme et de culture (Capitale Européenne de la Culture Esch 2022).
- Une métropolisation qui réorganise les circuits et les corridors : au niveau local un certain nombre de développements périphériques et tendances à l'œuvre mettent en évidence un possible risque de contournement du territoire (projets de liaisons autoroutières entre la Belgique, le Luxembourg et l'Allemagne, doublement de la ligne ferrée entre Luxembourg-ville et Bettembourg, ...). Cela accentue notamment l'intérêt d'aboutir le projet d'Europort en tant que parc d'activités logistiques et industrielles multimodal intégrant transport routier, ferroviaire et fluvial, pour peser dans les échanges nord-européens.



### ► Une 2<sup>ème</sup> conséquence : une transition résidentielle

L'intensification du fait frontalier n'est pas sans influence sur la trajectoire de développement du Thionvillois, qui se poursuit vers un mode plus résidentiel destiné à satisfaire les besoins de proximité des habitants, actifs et autres usagers. Les principaux enjeux ci-après sont ainsi observés sur le territoire :

#### ▪ **Une tonalité résidentielle de plus en plus marquée :**

- un territoire qui retrouve son niveau de population de 1968 avec près de 261 000 habitants en 2014,
- une hausse continue des résidences principales depuis 1968,
- un nombre d'emplois inférieur au nombre d'actifs occupés qui y vivent : 62 emplois sont offerts à l'échelle du territoire pour 100 actifs occupés y vivant (effet de l'influence du travail frontalier du Luxembourg).

▪ **Le temps de la transition économique :** une tertiarisation qui se généralise et modifie la teneur des écosystèmes économiques avec une baisse des emplois industriels entre les années 2000 et 2014 et davantage d'emplois dans les services aux particuliers et entreprises qui permettent de contrebalancer la perte des emplois industriels.

▪ **Une offre d'équipements et de services structurante :** une transition résidentielle perçue également sous le prisme de l'offre de services, d'équipements et de culture-loisirs, qui irrigue tout le Thionvillois lui assurant ainsi une certaine autonomie vis-à-vis de l'extérieur.

▪ **Le Thionvillois, pôle commercial majeur lié aux grands flux :** en complémentarité avec son offre de services et équipements, l'offre commerciale du territoire se structure autour de l'agglomération de Thionville. Elle est exposée à la concurrence de l'offre luxembourgeoise qui se renforce sur du très haut de gamme.

▪ **Un enjeu majeur d'organisation des mobilités :** une saturation du trafic qui amène à prioriser les nombreux projets pour redonner de la fluidité et de la capacité d'accès aux transports collectifs et alternatifs à la voiture (A31, Europort, BHNS dans l'agglomération de Thionville, hub de mobilité et BHNS dans le Val d'Alzette, nouvelles aires de covoiturage, etc.).

▪ **L'intérêt de faire du numérique un vrai gisement pour l'émergence de nouveaux services facilitant la vie des usagers et des entreprises :** commerce à distance, santé à domicile, formation assistée, suivi des consommations énergétiques ou encore télétravail sont quelques-uns des services qu'il s'agit d'accompagner.

▪ **L'agriculture : des fonctions économiques et de proximité au service de la qualité de vie :** une agriculture surtout présente en milieu périurbain qui représente 1% des emplois du SCoT et qui tend à davantage de diversification vers les circuits-courts et de proximité (ventes directes, points de vente collectifs) et à un engagement vers des modes de production raisonnés, en culture biologique. En plus des différents signes de qualité AOC et IGP présents sur le territoire (Eau de vie de mirabelle de Lorraine, bergamote de Nancy, vins de Moselle), les labellisations « Moselle gourmande » et « Mangeons mosellan » marquent la montée en valeur de certaines productions, de la gastronomie locale et du terroir.

▪ **Une perception du paysage qui se renouvelle :** de nombreux espaces mettent en lumière les différentes fonctions du paysage (redécouverte progressive de la Moselle à Thionville, croisières panoramiques de Sierck-les-Bains à Schengen, ouverture de la base de loisirs de Basse-Ham, renaturation de l'Alzette ainsi que de la Fensch, ...). Parallèlement, les entrées de villes et villages apparaissent davantage soignées par des revêtements, densités, et trames végétales plus adaptés aux franchissements doux.

▪ **Une offre culture-tourisme riche qui se déploie avec des potentiels pour prendre de nouvelles marques dans le paysage touristique transfrontalier et régional :** une multiplicité d'entrées touristiques qui s'adresse à une clientèle élargie (nature, paysage, gastronomie, terroir, patrimoine architectural, ...)

▪ **Une construction qui à partir de 2008 fléchit sans s'effondrer, puis retrouve un rythme d'avant crise :** un niveau de construction moins marqué par la crise de 2008 que le reste de la Moselle du fait du travail frontalier et de la proximité du Luxembourg. Cette tendance témoigne d'une certaine forme.

▪ **Une transition économique à l'œuvre qui n'a pas pour autant gommé certaines réalités industrielles :** avec 18,5% d'emplois dans

ce secteur, dont certaines communes à plus de 50%, le territoire demeure bien au-delà de la moyenne française à près de 11%.

► **Une 3<sup>ème</sup> conséquence : une redistribution des dynamiques internes**

Le fait transfrontalier conduit à de nouvelles disparités territoriales au risque de fragiliser l'équilibre global du territoire. Sous l'égide des éléments suivants :

- **Un élargissement du cercle d'influence du Luxembourg...mais des différenciations sociales à plusieurs échelles :** le gradient du niveau de revenus rayonnant à partir du Luxembourg s'étend désormais au sud du territoire, bien qu'à un niveau bien moins marqué que sur la frange nord.
- **Un élan démographique commun :** sur la dernière période de recensement, entre 2009 et 2014, la croissance de la population implique la plupart des EPCI et témoigne d'une embellie globale portée autant par le solde migratoire (+0,25%/an) que par le solde naturel (+0,28%/an).
- **Un vieillissement structurel de la population limité par de nombreux jeunes actifs :** l'attractivité du territoire pour des jeunes ménages en capacité d'avoir des enfants participe à un certain « rajeunissement » de la structure de la population. L'indice de jeunesse de 1,01 en 2014, est en effet plus élevé que celui de la Moselle (0,95) et du Grand-Est (0,97). Ces chiffres n'écartent pas pour autant le phénomène de vieillissement de la population généralisé, lié à l'allongement de la durée de la vie.
- **Une pression immobilière qui s'étend et qui renouvèle les enjeux de fluidité des parcours résidentiels et de diversité des logements :** l'attractivité résidentielle plus forte dans le Sillon Mosellan combinée à l'élargissement du gradient des prix de l'immobilier depuis le Luxembourg, concoure à une pression accrue du marché dans la moitié centrale du territoire, pouvant atteindre 1 800 à 2 000 euros par m<sup>2</sup> pour une maison dans l'agglomération de Thionville et Cattenom et environs contre 1 370 euros en moyenne en Moselle.
- **Une consommation d'espace d'environ 1 600 ha entre 2004 et 2017 et un mode d'urbanisation qui tend à davantage de compacité et de renouvellement urbain :** une taille des parcelles

inférieure à celle constatée dans le reste du département (596 m<sup>2</sup> dans le secteur de Thionville contre 660 m<sup>2</sup> en moyenne dans le département).

- **Une armature écologique support du bon état des milieux et paysages et du renouvellement des ressources :** des enjeux de continuité et de renforcement de la trame verte et bleue surtout localisés en couronne de l'agglomération de Thionville et Aumetz, en complément desquels le maillage écologique est à consolider dans les zones sensibles (notamment secteurs des vallées de la Moselle, de la Nied et les coteaux de la vallée de la Fensch).
- **Des risques divers sur le territoire :** une coexistence de risques sur le territoire, d'ordre naturel (inondation, mouvements de terrain) et technologique (effondrement minier, nucléaire, industriel, rupture de barrage, ...) qui soulignent l'importance du développement d'une « culture du risque au travers de la mise en place d'une démarche d'animation et de communication auprès des différents acteurs et citoyens.

## 2.3 « Zoom » sur les constats et les enjeux spécifiques à l'environnement

L'État initial de l'Environnement fait la synthèse de l'état du territoire et de ses tendances d'évolution selon 4 grandes thématiques :

- Biodiversité et fonctionnalité environnementale,
- Capacité de développement et préservation des ressources,
- Risques naturels et technologiques,
- Paysages.

### ► Biodiversité et fonctionnalité environnementale

Le Thionvillois, tel que couvert par le SCoT, couvre désormais une superficie de 106 662 ha. Il est marqué par un couvert végétal soutenu (1/3 de bois et forêts), et sa traversée du Sud au Nord par le cours d'eau de la Moselle.

Les espaces naturels constituent de véritables vecteurs de valorisation territoriale compte tenu de leur étendue dans le SCoT, de leur diversité (milieux humides et milieux forestiers notamment) et des compositions paysagères qu'ils offrent en lien avec la topographie. La dominance des massifs forestiers sur les points hauts topographiques comme au pourtour des grandes agglomérations constitue en effet un marqueur paysager et environnemental fort, auquel s'associe un cortège de milieux tels que prairies et pelouses sèches caractéristiques des côtes. Enfin, le réseau hydrographique (auquel s'associent des espaces humides) est une infrastructure naturelle majeure avec au premier chef la Moselle, la Canner et la Nied sur lesquelles s'appuie un maillage dense de cours d'eau, souvent de petite taille et traversant des espaces urbains ou périurbains.

La surface totale des espaces naturels dont l'intérêt écologique sont identifiés comme tels par les inventaires et zonages environnementaux (ZNIEFF de type I, Natura 2000 arrêté de protection de biotope, ...), représentent près de 22 % du territoire du SCoT. Ces espaces ont de façon générale un caractère préservé et le fonctionnement environnemental global est marqué par

- Des réservoirs de biodiversité comprenant principalement des milieux forestiers, humides et spécifiques (pelouses sèche, milieux thermophiles, ...).
- Des liens forestiers, interforestiers, aquatiques mais aussi « bois / zones humides / cours d'eau » stratégiques pour le bon état des milieux et ressources (réservoirs de biodiversité, cycle de l'eau, ...), et la gestion des risques (inondation, ...).
- De grands corridors écologiques régionaux et transfrontaliers impliquant des milieux prairiaux, forestiers, humides / alluviaux prairiales et Thermophiles (SRCE).

L'essentiel de l'urbanisation est localisé au centre et au sud du territoire, sur les grandes agglomérations de Portes de France Thionville et du Val de Fensch, tandis que l'ouest, l'est et le nord du Thionvillois est caractérisé par une campagne habitée dans un vaste complexe forestier et agricole, ponctué par des vallées humides (la Nied, La Canner, etc.).

*Villerupt et Audun-le-Tiche sont aussi des marqueurs urbains forts, bien que de moindre ampleur que les grandes agglomérations.*

Les spécificités urbaines traditionnelles et l'histoire associée à la période industrielle se sont traduites par le développement d'une urbanisation relativement compacte : c'est à dire sans bâti épars ou urbanisation distendue le long des voies. Il a toutefois été massif dans les grands pôles économiques en impliquant une artificialisation forte de milieux forestiers, de lisières forestières et d'espaces humides.

Les pressions sont multiples et certaines sont structurelles :

- Les grandes infrastructures de transport (voie ferrée, canalisation de la Moselle, autoroutes A31 et A30) qui dans certains secteurs se combinent, créent des ruptures fortes et anciennes dans le territoire :
  - *les liens écologiques de part et d'autre de la Moselle sont ténus, voire localement absents ;*
  - *l'A31, l'A30 et la voie ferrée Metz-Luxembourg : fragmentent les espaces et contraignent fortement les liens est-ouest et entre le sud-ouest et le nord-ouest du territoire.*
- L'artificialisation des cours d'eau en milieu urbain (et de leur bassin versant) et la canalisation de la Moselle, sont aussi des facteurs de pression « structurels » forts sur les milieux aquatiques et humides. Toutefois, les actions de renaturation de cours d'eau sont nombreuses et devraient améliorer la qualité des affluents de la Moselle.
- Les friches industrielles font l'objet d'une action publique forte en vue de les reconverter (EPF, communes, OIN Alzette-Belval...). Cette action s'inscrit dans le temps long compte tenu des multiples contraintes à la fois sur le plan foncier, des pollutions et de mise en œuvre opérationnelle de leur aménagement (compensation environnementale, durée importante pour

dépolluer...). La présence de pollution constitue un facteur de pression mal connu et variable selon les secteurs.

- La proximité de lisières urbaines denses avec les forêts renouvelle les enjeux de maintien des continuités forestières et interforestières dans les secteurs moins urbains ou agricoles afin d'éviter de nouveaux cloisonnements du complexe forestier.
- Les flux pluviaux bénéficient d'une qualité croissante de gestion, mais reste un enjeu, tout comme celui de la préservation des zones humides. La qualité du réseau hydrographique et humide constitue aussi un enjeu pour la qualité des aquifères.

#### ▮ Capacité de développement et préservation des ressources

##### ▪ **Qualité des eaux, eau potable et assainissement**

Le territoire comporte un réseau hydrographique dense, drainé essentiellement par la Moselle et la Nied. La qualité des cours d'eau est souvent dégradée, bien qu'elle s'améliore continuellement depuis plusieurs décennies. Elle passe notamment par la maîtrise des pollutions à l'échelle des bassins versants, par la poursuite de la mise à niveau du parc de stations d'épuration, et par la remise en état des berges dégradées.

Les ressources en eau potable, issues de nappes souterraines, sont importantes. En outre, le bassin ferrifère, dont la qualité des eaux s'améliore progressivement, constituera à terme une nouvelle ressource très puissante que le territoire considère comme un patrimoine, et un atout pour demain. Cette ressource est vulnérable aux pollutions (nitrates et phytosanitaires, ainsi que chlorures et sulfates dans le bassin ferrifère) et le territoire a pour objectif de poursuivre les actions en faveur de la qualité du cycle de l'eau et de la maîtrise des pollutions afin de maintenir sur le long terme des ressources en bon état.

Le réseau de stations d'épuration est cohérent avec l'armature urbaine et permet de répondre aux besoins actuels avec de la marge pour le futur : une capacité totale de traitement de 307 500 équivalents-habitants (EH), pour une charge collectée en 2016 de 221 180 EH, soit une capacité résiduelle théorique pour le futur de 86 000 EH.

##### ▪ **Énergies, GES et pollutions (air, bruit, déchets)**

Dans une région fortement consommatrice d'énergies fossiles, et donc émettrice de GES, la part des énergies renouvelables augmente sensiblement. Le territoire du SCoT dispose et exploite des ressources d'énergie variées et continue à développer des projets dans ce sens : la valorisation des déchets, la biomasse, mais aussi les filières bois, de géothermie, solaire, et plus ponctuellement l'éolien, et l'hydraulique.

- *Des potentiels pour demain se dégagent autour notamment de la biomasse, des boucles énergétiques, et de la valorisation des déchets.*
- *La région est fortement productrice d'électricité, avec la centrale de Cattenom.*
- *La réduction des dépenses énergétiques sur le territoire du Thionvillois passe particulièrement par la qualité de l'habitat et le développement de transports plus économes, qui sont les postes principaux sur lesquels les gains en économie d'énergie peuvent être les plus forts.*

Concernant la qualité de l'air, certains paramètres montrent ponctuellement des dépassements dans les grandes agglomérations urbaines du sillon Mosellan et de la vallée de la Fensch, essentiellement liés au trafic automobile.

En matière de bruit, les nuisances significatives sont relativement contenues aux abords des voies ferrées et des routes à grande circulation.

La majeure partie des déchets ménagers collectés rejoint des centres de stockage. Une grande part est aussi valorisée par incinération, tandis qu'une part moindre est valorisée par compostage.

Avec son passé industriel, le territoire du SCoT est particulièrement concerné par la présence de sols pollués. Au global, les friches connues du territoire sont en très large majorité déjà mobilisées pour des projets de reconversion ; tout en ne perdant pas de vue qu'une part mutera pour des projets qui ne relèveront pas d'une urbanisation (valorisation du Fort de Koenigsmacker, espaces naturels du site de Micheville...). La durée de mise en œuvre de ces projets sera très variable d'un site à l'autre et en fonction des aléas opérationnels rencontrés (risque...); ils s'inscrivent en général dans le temps long. Le territoire a pris l'enjeu à bras le corps et il s'agit de poursuivre l'action dans la durée.

### ► Risques naturels et technologiques

Plusieurs risques coexistent sur le territoire, d'ordre naturel (inondation, mouvements de terrain) et technologique (effondrement minier, nucléaire, industriel, rupture de barrage, transports de matières dangereuses).

Ils sont relativement sectorisés mais ont des effets localement importants : notamment dans les domaines des risques miniers et de l'inondation ou lorsqu'ils se cumulent avec d'autres types de dangers à prévenir (nucléaire...). Grâce à la DTA et aux PPR multiples établis, le territoire bénéficie d'un bon niveau de gestion des risques, qui en outre à vocation à se renforcer grâce au Syndicat Moselle Aval et la mise en œuvre de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation. En revanche, la proximité des contacts de certains secteurs urbains avec des zones à risque supposera de tenir compte des limitations ponctuelles engendrées et nécessitant de renforcer la mutualisation du développement entre communes (Sierck, Cattenom, communes du Val de Fensch et du Pays Haut Val d'Alzette...).

Enfin, dans une perspective d'adaptation au changement climatique, les enjeux appellent à développer la culture du risque et une approche collective pour améliorer encore la gestion des flux pluviaux afin de rechercher la réduction des aléas d'inondation en aval, tout comme une meilleure qualité de la ressource en eau.

### ► Paysages

Le Thionvillois offre des paysages diversifiés et de grande qualité, dominés par ses massifs forestiers, les côtes et vallées, la Nied et la Moselle, dont la valorisation est au centre de multiples actions (projet MORO, utilisation fluviale, liaisons douces...).

Conjointement, l'espace urbain procure lui aussi une certaine diversité de cadre de vie et s'inscrit dans une mutation progressive traduisant les enjeux d'attractivité à relever :

- Les grandes agglomérations marquent le besoin de poursuivre la qualification des espaces publics et de la concilier avec une évolution des formes urbaines qui, selon les secteurs, permet plus de densité pour favoriser l'existence de commerces ou « d'aérer » la ville pour laisser plus de place à des aménagements verts, des équipements extérieurs, des

espaces de convivialité... De nombreux projets et actions sont menés dans ce sens et conduiront notamment à une plus grande cohésion paysagère entre les grandes agglomérations et de part et d'autre de la Moselle. Le projet en rive droite de Moselle à Thionville créera une nouvelle impulsion à la fois esthétique (aménagement des berges et espaces publics, renouvellement urbain du secteur gare, passerelle piétonne...) mais aussi sociale en rattachant la Moselle véritablement avec la « vie de la cité ». Le développement d'équipements de loisirs, culturels et touristiques de qualité (comme le port exemplaire de Basse Ham, l'Evol'U4 à Uckange, ...) dessinent un avenir culturel et animée de la Moselle qui est à promouvoir.

- Des bourgs et villages de qualité mais nécessitant de favoriser la vie commerciale et l'accès aux transports. Ils sont exposés « comme » les grandes agglomérations aux enjeux d'innovation, de diversité et de qualité de l'offre résidentielle, dans un contexte de marché très segmenté qui selon les secteurs réduit les marges de manœuvre. Pour autant les initiatives sont nombreuses : création de parcours sportifs, opération de vitalisation de cœur de bourg, pôle local commercial de qualité, ...
- Un bâti remarquable auquel le territoire est attentif et qu'il valorise au plan touristique et culturel (citadelle de Rodemack, Sierck, ...). Il s'agit d'aller toujours plus loin dans ce domaine pour répondre aux nouvelles attentes des populations, mais aussi pour redéployer des espaces de vie attractif et dynamique.
- Des urbanisations et espaces naturels et agricoles proches qui dialoguent peu : les transitions entre milieux urbains et agri-naturels nécessitent d'être « adoucies » et le territoire peut encore approfondir la mise en valeur de cônes de vues et perspectives paysagères.
- Des « délaissés » ou « espaces interstitiels » liés aux grandes infrastructures qui localement marquent les ambiances et brouillent la lisibilité du paysage, l'image et l'identité des lieux : dans le sillon mosellan notamment.

L'amélioration de la qualité urbaine, le développement culturel et touristique, la diversité résidentielle et l'approfondissement de la mise en scène des paysages constituent des leviers forts pour la stratégie du territoire. Ces leviers réfèrent directement aux enjeux d'attractivité résidentielle comme économique, mais aussi aux enjeux de valorisation et d'affirmation d'une identité territoriale spécifique, non banale, dans un espace métropolitain et européen plus large.

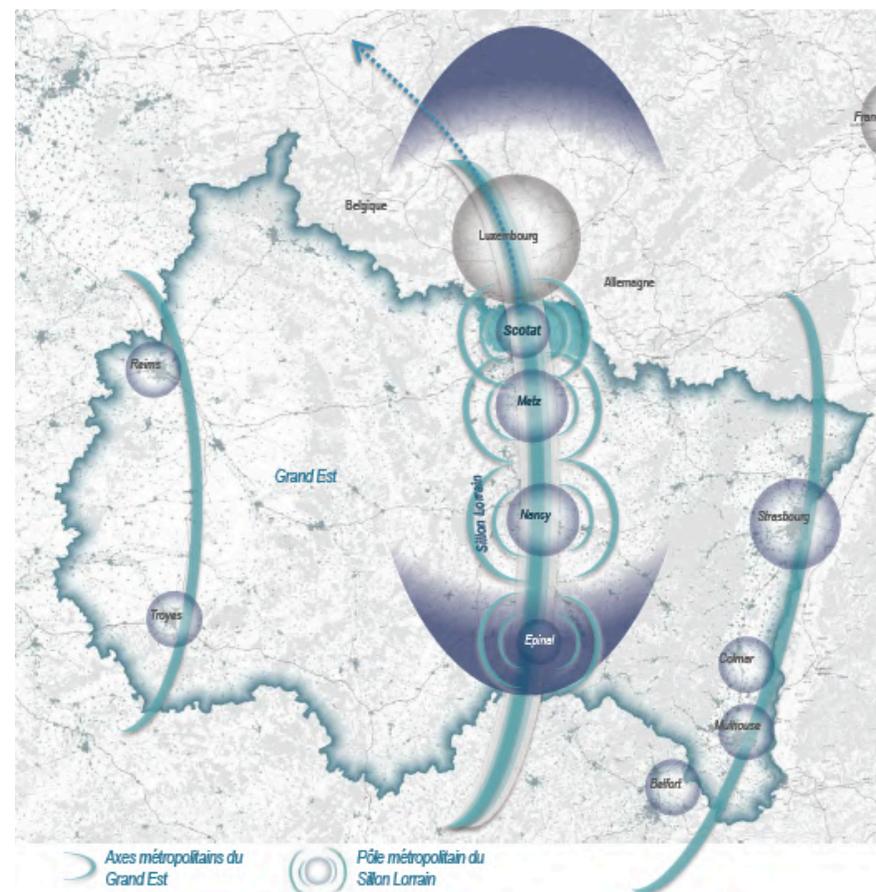
### 3- Le projet de territoire choisi à horizon 15 ans : le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

#### 3.1 Le positionnement du Thionvillois

Les enseignements du diagnostic et la démarche prospective ont permis de mieux révéler les enjeux pour le développement territorial futur et servir de base à la construction du projet de SCoT.

L'objectif est de mettre en valeur les spécificités du Thionvillois (paysagères, économiques, du cadre de vie, ...), mais aussi son rôle pour contribuer au rayonnement du Grand-Est et de la Grande Région (Lorraine, Luxembourg, Rhénanie-Palatinat, Wallonie).

Il détient une place stratégique pour faciliter les coopérations transfrontalières, développer le dynamisme du Sillon Lorrain, structurer les mobilités avec le Luxembourg, l'Allemagne, mais aussi le fret vers la mer du Nord.



### 3.2 La stratégie de développement

Le SCoT de 2014 accompagne la transition du territoire en faveur d'une économie qui se modernise et de qualité du cadre de vie.

Il organise ainsi une stratégie d'attractivité globale (résidentielle et économique) du territoire et de diversification de son économie en s'appuyant sur :

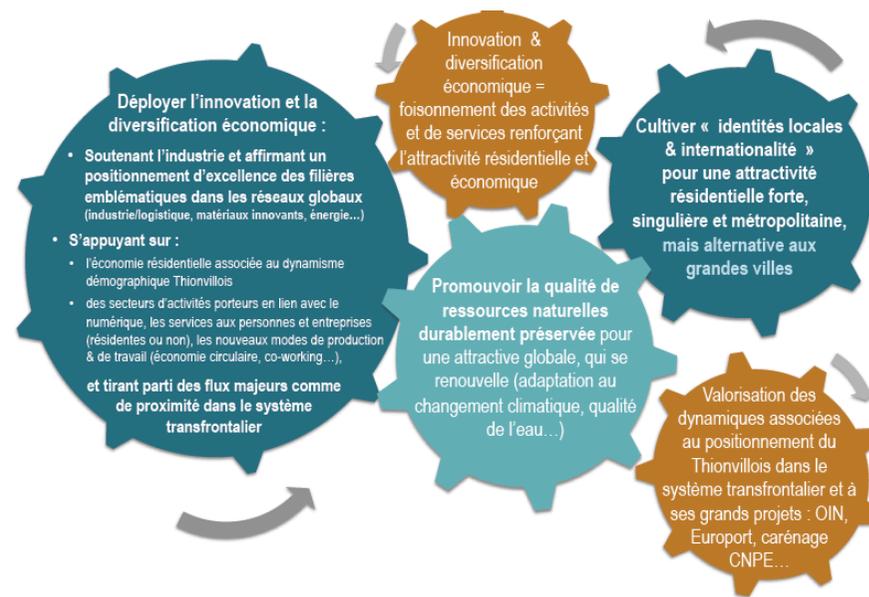
- Le rebond démographique et de l'emploi engagé à partir de 1999 ;
- Des grands projets (OIN, Europort, ...),
- Les grands flux européens qui le traversent avec l'objectif de les structurer et de valoriser leurs effets au service du développement de tout le territoire.

La stratégie du nouveau SCoT renforce cet élan à un « moment de la transition du territoire » où les mutations économiques et des modes de vie, la métropolisation et l'expansion du fait transfrontalier, impliquent de développer plus encore une convergence des attractivités résidentielles et économiques, l'innovation, mais aussi les spécificités locales.

Dans cette nouvelle stratégie du Thionvillois vise à :

- Assumer sa transition vers un avenir plus résidentiel pour :
  - De nouvelles perspectives d'emplois (services, commerces, artisanat, ...),
  - Un foisonnement et une élévation de la qualité des services tenant compte des nouvelles attentes des populations et entreprises.
  - Un cadre de vie de qualité et toujours plus attractif alliant « identité locale et internationalité » (qualité des paysages, dynamisme social, accès aux services de haut niveau et à l'international, ...).
- Approfondir sa diversification économique vers les nouvelles économies (économie circulaire, du savoir, numérique, gestion environnementale, ...) et sur les activités d'excellence (énergie, logistique, industrie...) pour renforcer leur place dans les grands réseaux économiques.
- Préserver et valoriser la qualité de ses ressources environnementales et paysagères qui sont essentielles à la qualité territoriale et à son

renouvellement dans la durée (qualité de l'eau, adaptation au changement climatique, accès à l'énergie, ...)



## 3.2 Les objectifs des politiques publiques et d'aménagement

- Objectif 1: L'affirmation d'une performance entrepreneuriale et d'une approche du développement économique par l'innovation et la diversification qui tire parti et participe de la gestion maîtrisée des flux et de l'attractivité du cadre de vie

L'objectif est de développer le rayonnement des filières d'excellence du Thionvillois dans les grands réseaux économiques (européens, nationaux et régionaux).

Il s'agit aussi de soutenir la compétitivité des activités productives du territoire, et notamment l'industrie et la logistique qui évoluent dans un contexte très concurrentiel.

Le développement des fonctions d'innovation constitue pour cela un enjeu majeur, tout comme il est le support pour une diversification économique sur des activités à plus haute valeur ajoutée, en résonance avec les filières de demain, mais aussi pour un foisonnement entrepreneurial à l'échelle du territoire.

- Objectif 2: L'ambition d'une politique environnementale et paysagère garante de la valorisation pérenne des patrimoines et de toutes les ressources, pour une attractivité thionvilloise globale, singulière et durablement renouvelée

En organisant une trame écologique et paysagère à l'échelle du Thionvillois interconnecté avec la trame régionale, la volonté du territoire est de pérenniser des relations environnementales de qualité et une lisibilité du paysage entre les secteurs : bocage, vignes, vergers, couronnes forestières, cours d'eau, ...

Il s'agit aussi d'approfondir la mise en valeur des contacts entre les espaces urbains et agri-naturels au service de la qualité de vie, des ressources et d'une image territoriale renouvelées : valorisation des entrées de ville, projets urbains qualitatifs et innovants accordant une place de choix à la nature.

Le SCoT met également en exergue le défi de l'adaptation au changement climatique au travers de la mise en œuvre d'une transition énergétique support

d'innovation et d'un fonctionnement territorial de qualité : biomasse, filières bois énergie, petit éolien, photovoltaïque, géothermie, économie circulaire et éco-industrie, ...

- Objectif 3: L'engagement d'une rénovation profonde de l'organisation des déplacements par des alternatives performantes à la voiture individuelle anticipant les mobilités du futur et restaurant l'échelle de proximité

L'objectif est de retrouver de la fluidité dans les déplacements sur les grands axes, au premier chef l'axe nord sud (colonne vertébrale du territoire et du Sillon Lorrain), afin de redonner de la capacité au développement de transports collectifs et partagés performants et de faciliter l'accès aux gares structurantes, en particulier celle de Thionville.

L'objectif est aussi de développer la complémentarité des moyens de mobilités :

- D'une part, pour répondre à la diversité des échelles de déplacements (à laquelle les grandes infrastructures routières et ferrées ne peuvent pas à elles seules apporter une réponse complète). Il s'agit de retrouver ainsi une échelle de proximité dans l'offre de mobilité au sein des bassins de vie, sur l'axe est-ouest du territoire qui dessert les différents bassins de vie, et avec les territoires voisins au SCoT français, luxembourgeois et allemands.
- D'autre part, pour déployer les solutions d'offres alternatives à l'usage individuel de la voiture tout en ne perdant pas de vue que les évolutions technologiques liées au numérique dans les modes de déplacement et de travail (voiture autonome, parking relais connectés, mobilités spontanées, coworking, électromobilité, ...) sont des leviers nouveaux dont il faudra se saisir pour optimiser les déplacements et leur fluidité.
- Enfin, pour développer une connectivité forte au sein du système urbain transfrontalier, tant pour gérer les grands flux et que les flux de proximité, notamment de part et d'autres des frontières.

► Objectif 4 : La valorisation d'une offre résidentielle promouvant diversité, qualité de vie et accès à un haut niveau de services, pour un espace à vivre toujours plus attractif et qui cultive l'image

L'objectif est d'élever le niveau des équipements et services à la personne pour une offre diversifiée et accessible à une demande plurielle, mobile et de proximité. Pour ce faire, le territoire s'attache à promouvoir l'accès à un niveau de service élevé en organisant la proximité de l'offre pertinente de service aux usagers :

- en déployant un réseau de pôles de services dynamiques et interconnectés au système urbain transfrontalier,
- en facilitant les complémentarités / mutualisations de services et équipements entre les pôles et les communes.

Le Thionvillois cherche également à structurer son offre de logements pour améliorer l'accès aux mobilités, aux services urbains et à des cadres de vie valorisés. Cette offre se structure autour :

- de 7 pôles structurants et les communes détenant une gare/halte (existante ou programmée) qui ont vocation à accueillir la part principale du développement résidentiel du SCoT,
- des autres communes qui ont vocation à mettre en œuvre un développement résidentiel en fonction de leurs services et équipements pour préserver une structuration forte du territoire dynamisant l'ensemble de ses secteurs.

► Objectif 5 : Des objectifs de croissance au service d'une optimisation opérationnelle du développement et de la cohérence des politiques économiques, du cadre de vie et de préservation durable des ressources du territoire

Dans le contexte d'émergence d'un système urbain transfrontalier, le Thionvillois entend avoir un rôle actif qui contribue tout à la fois à la qualité et à la durabilité de son développement et à la cohésion de ce système urbain. Pour affirmer son rôle et son identité, le territoire se saisit de l'enjeu de positionner le bon niveau de croissance pour qu'il soit en capacité d'agir sur la qualité de son développement et pour assurer la cohérence avec sa stratégie d'attractivité et de diversification économique au sein de cet espace.

- Le SCoT vise à l'accueil d'environ 36 500 nouveaux habitants à 15 ans, soit un taux de croissance d'environ 0,86%/an, portant la population du Thionvillois autour de 312 000 habitants à horizon 2034.
- L'objectif est également de favoriser la création de 19 000 à 21 000 nouveaux emplois (soit un rythme moyen proche du SCoT de 2014).
- En matière de logements, la mise en place d'une offre facilitant le parcours résidentiel des différents publics conduit à un besoin estimé à 28 300 nouveaux logements à créer.
- Enfin, la volonté de réduction de la consommation d'espace par rapport au rythme de 2008-2017 (réduction d'environ 50%) conduit à un objectif de consommation maximale d'espace pour le développement résidentiel en extension autour de 740 ha à 15 ans ainsi que 307 ha pour les nouvelles urbanisations économiques en extension.

## 4- Le Document d'Orientation et d'Objectifs, traduction réglementaire du projet de territoire

Le DOO traduit réglementairement le PADD. Il constitue le document cadre pour les plans et programmes locaux qui doivent lui être compatibles (PLU(i), PLH, ...).

Ainsi, il prévoit les modalités d'aménagement du territoire, qui doivent répondre aux objectifs de logement, transports, développement économique, commerces et équipements, de préservation et de mise en valeur des espaces agricoles, naturels et forestiers, et de protection des ressources naturelles qui découlent du PADD.

**Pour traduire le PADD du SCoT le DOO s'organise autour de trois grandes parties, déclinées en orientations générales englobant plusieurs objectifs ayant vocation à être mis en œuvre par les documents d'urbanisme inférieurs.**

### ► PARTIE 1 – CONNECTIVITÉ, COOPÉRATIONS & SINGULARITÉ

- **Orientation 1.1 : Affirmer une armature multipolaire du Thionvillois en réseau connecté au système urbain transfrontalier**
  - Objectif 1.1.1 : Renforcer les centralités principales et relais pour développer les fonctions supérieures irriguant l'ensemble du territoire.
  - Objectif 1.1.2 : Renforcer et organiser des centralités secondaires et de proximité, supports de développement et de diversification des services.
  - Objectif 1.1.3 : Déployer les coopérations internes et externes au travers de grands pôles organisés autour des centralités.
- **Orientation 1.2 : Engager une rénovation profonde des déplacements par des alternatives performantes à la voiture individuelle anticipant les mobilités du futur et restaurant l'échelle de proximité**
  - Objectif 1.2.1 : Prioriser les grands projets d'infrastructures pour redonner de la capacité aux transports collectifs et partagés.
  - Objectif 1.2.2 : Développer des nœuds de mobilités en réseau pour fluidifier les mobilités de grande échelle et de proximité, privilégiant les modes durables de déplacement.
  - Objectif 1.2.3 : Accroître l'accès aux mobilités durables et innovantes et inciter à la pratique des modes actifs.
  - Objectif 1.2.4 : Poursuivre le déploiement du réseau numérique et téléphonique de qualité : un enjeu majeur pour la compétitivité et le développement du territoire.
- **Orientation 1.3 : Mettre en œuvre une programmation résidentielle qui valorise l'armature multipolaire et renforce l'accès aux mobilités et ressources du système urbain transfrontalier**
  - Objectif 1.3.1 : Mettre en œuvre les objectifs de nouveaux logements à 15 ans.
  - Objectif 1.3.2 : Décliner les objectifs de nouveaux logements à l'échelle des EPCI.
- **Orientation 1.4 : Protéger et valoriser l'espace agricole et agri-naturel**
  - Objectif 1.4.1 : Privilégier l'enveloppe urbaine.
  - Objectif 1.4.2 : Limiter la consommation d'espace en extension.
  - Objectif 1.4.3 : Faciliter le fonctionnement des exploitations agricoles en prenant en compte leur nature (élevage, viticulture, sylviculture, maraîchage, céréaliculture, etc.).

- **Orientation 1.5 : Approfondir la mise en scène des paysages, facteurs de singularité du territoire**

- Objectif 1.5.1 : Promouvoir des architectures et compositions urbaines de qualité, révélant ou recréant l'esprit des lieux.

- ▶ **PARTIE 2 – RESSOURCES, VALORISATION & ADAPTATION**

- **Orientation 2.1 : Mettre en œuvre la trame verte et bleue pour préserver le capital « EAU » et valoriser la biodiversité et les paysages**

- Objectif 2.1.1 : Reconnaître et protéger l'intégrité écologique des réservoirs de biodiversité.
- Objectif 2.1.2 : Protéger les zones humides, les cours d'eau et leurs espaces de fonctionnement.
- Objectif 2.1.3 : Préserver des corridors stratégiques pour les réseaux écologiques du territoire.
- Objectif 2.1.4 : Maintenir une perméabilité environnementale forte des espaces.
- Objectif 2.1.5 : Développer la nature en ville.

- **Orientation 2.2 : Pérenniser des ressources en bon état en approfondissant leur gestion rationnelle et la maîtrise des pollutions**

- Objectif 2.2.1 : Rationnaliser la gestion de l'eau potable et privilégier l'utilisation de cette ressource pour des usages nobles.
- Objectif 2.2.2 : Améliorer la qualité de l'assainissement des eaux usées et pluviales.
- Objectif 2.2.3 : Poursuivre et renforcer une politique des déchets alliant valorisation et prévention.

- Objectif 2.2.4 : Favoriser un développement promouvant des espaces de vie paisibles et sains.

- **Orientation 2.3 : Renforcer la mise en œuvre de la transition énergétique et développer la culture du risque : dans une perspective d'adaptation au changement climatique**

- Objectif 2.3.1 : Economiser l'énergie et optimiser son utilisation.
- Objectif 2.3.2 : Diversifier le bouquet énergétique sur base renouvelable.
- Objectif 2.3.3 : Développer la culture du risque.

- ▶ **PARTIE 3 : DYNAMISME, INNOVATION & QUALITÉ**

- **Orientation 3.1 : Affirmer des pôles économiques en réseau pour mieux promouvoir en externe les filières et espaces d'activités**

- Objectif 3.1.1 : Déployer le rayonnement des filières d'excellence
- Objectif 3.1.2 : Affermir la vocation industrielle des parcs d'activités et leur qualité.
- Objectif 3.1.3 : Développer l'artisanat et les services aux personnes grâce à une offre économique recherchant une proximité appropriée et une gestion maîtrisée des flux.
- Objectif 3.1.4 : Déployer les activités tertiaires et les liens aux réseaux d'innovation.
- Objectif 3.1.5 : Réduire les besoins d'utiliser l'espace au bénéfice d'une meilleure fonctionnalité et accessibilité des parcs d'activités et commerciaux.

- **Orientation 3.2 : Fortifier les moteurs de l'économie résidentielle, en faveur d'une nouvelle proximité aux aménités du territoire et d'un cadre de vie enrichi**
  - Objectif 3.2.1 : En priorité, préserver et dynamiser les commerces de centre-ville, de quartiers.
  - Objectif 3.2.2 : Accompagner les besoins d'évolution des espaces commerciaux existants, pour renouveler la qualité de l'offre commerciale et valoriser le milieu urbain.
  - Objectif 3.2.3 : Préserver et renforcer la vitalité du commerce de centre et structurer une offre périphérique, dans le cadre d'une complémentarité avec les centres.
  - Objectif 3.2.4 : Document d'Aménagement Artisanal et Commercial.
  - Objectif 3.2.5 : La qualité des espaces commerciaux, en faveur d'un aménagement durable.
  
- **Orientation 3.3 : Intensifier la mise en tourisme du territoire organisée en réseau pour une valorisation commune des chaînes de valeur touristique transfrontalières et grand-régionales**
  
- **Orientation 3.4 : Valoriser les activités agricoles, viticoles, sylvicoles et accompagner les démarches de diversification**
  - Objectif 3.4.1 : Valoriser les productions locales par le développement des circuits courts et des activités accessoires.
  
- **Orientation 3.5 : Organiser un développement résidentiel favorisant convivialité, diversité et solidarité**
  - Objectif 3.5.1 : Elever le niveau des équipements et services à la personne pour une offre diversifiée et accessible à une demande plurielle, mobile et de proximité.
  - Objectif 3.5.2 : Intensifier le niveau de prestations résidentielles et la vitalité des centres bourgs par une qualité d'aménagement facteurs d'innovation.
  - Objectif 3.5.3 : Diversifier et optimiser le parc de logements à toutes les échelles pour répondre aux besoins d'accessibilité différenciés des ménages et fidéliser les actifs.

## 5- Articulation du SCoT avec les autres plans et programmes

Le SCoT s'articule avec les autres plans et programmes de l'État, de la Région, des Départements .... et certaines politiques ciblées notamment sur la gestion des ressources naturelles et des pollutions. Cette articulation permet d'assurer une gestion cohérente du projet par rapport à des échelles territoriales plus grandes (Région, Département... France) ou à des planifications sectorielles particulières (ressource en eau, déchets...).

Ici, conformément aux dispositions prévues par le Code de l'Urbanisme et compte tenu du contexte local, **le SCoT est compatible avec :**

- La DTA des Bassins Miniers Nord-Lorrains,
- Les règles du fascicule du SRADDET,
- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhin-Meuse,
- Le SAGE du bassin ferrifère,
- Le Plan de Gestion du Risque d'Inondation (PGRI) du district Rhin

### Le SCoT prendre en compte :

- Les objectifs du SRADDET du Grand Est et le contrat de projets entre l'État et la Région ;
- Le Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA), le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND) ainsi que tous les plans de gestion des déchets approuvés par la Région ou le Département ;
- Le Schéma départemental des carrières de Moselle et le Schéma Régional des Carrières du Grand-Est
- Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole des Forêts Privées de Lorraine ;
- Les Orientations Régionales des Forêts Domaniales de Lorraine ;

- Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de Lorraine ;
- Le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) de Lorraine et le PCAET de la CA Portes de France Thionville ;
- Le Schéma national et le schéma régional des infrastructures de transport de Lorraine

Le SCoT s'articule aussi avec d'autres documents, sans toutefois que la prise en compte ou la mise en compatibilité ne soit imposées par le Code de l'Urbanisme. Ces autres documents sont en particuliers ceux qui sont soumis à évaluation environnementale.

## 6- Évaluation environnementale et les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du SCoT

### 6.1 Évaluation environnementale

L'évaluation environnementale a été mise en œuvre tout au long de l'élaboration du SCoT pour être dans une logique de valorisation de l'environnement et d'évitement des impacts plutôt que de leur compensation.

#### ▮ Biodiversité et fonctionnalité environnementale - ressource en espace

- Principaux impacts attendus

La consommation foncière de 1 077 hectares à l'horizon 15 ans correspond à une diminution de moitié par rapport au rythme annuel actuel. Cette baisse de moitié marque une volonté de tendre vers un objectif de zéro artificialisation nette des territoires dans les décennies à venir.

Comme toute artificialisation de milieux, elle aura des conséquences locales sur l'imperméabilisation des sols, sur l'écoulement des eaux superficielles, sur la disponibilité des espaces agricoles périurbains...

Le SCoT anticipe aussi l'évolution des infrastructures du territoire, induisant une consommation d'espaces non encore chiffrée.

L'exploitation de sites déjà artificialisés pour les nouveaux développements résidentiels ou d'activités permet d'éviter, pour ce qui les concerne, la consommation de nouveaux espaces.

Le développement est prioritaire dans l'enveloppe urbaine, où la mixité fonctionnelle est recherchée (végétalisation, désimperméabilisation, développement d'énergies renouvelables).

- Principales mesures d'évitement, de réduction ou de compensation du projet

- Objectif DOO 1.4.1 - Privilégier l'enveloppe urbaine
- Objectif DOO 1.4.2 - Limiter la consommation d'espace en extension
- Objectif 2.1.5 - Développer la nature en ville
- Objectif DOO 2.2.2 - Améliorer la qualité de l'assainissement des eaux usées et pluviales
- Objectif 2.3.2 - Diversifier le bouquet énergétique sur base renouvelable
- Objectif DOO 3.2.5 - La qualité des espaces commerciaux, en faveur d'un aménagement durable

#### ▮ Biodiversité et fonctionnalité environnementale - fonctionnalité écologique

- Principaux impacts attendus

L'urbanisation nouvelle en extension du tissu existant conduira à artificialiser des espaces en supprimant le couvert végétal initial. Le SCoT limite toutefois la consommation foncière à 1 127 ha (hors infrastructures), qui restera donc modérée à l'échelle du territoire.

La consommation d'espaces s'effectuera en dehors des principaux milieux naturels d'intérêt écologique, reconnus comme réservoirs de biodiversité que le SCoT vise à préserver : les incidences écologiques de l'urbanisation liée au SCoT n'affecteront essentiellement que des milieux potentiellement favorables à une biodiversité ordinaire.

Les aménagements seront conçus de manière à préserver le caractère naturel et agricole dominant des espaces de perméabilité à grande échelle. Afin de limiter les risques, le SCoT prescrit d'identifier ces milieux d'intérêt (mares, zones humides, maillage bocager, pelouses sèches, prairies, boisements, ripisylve...) et de maintenir la continuité entre-eux. Il met l'accent sur les interfaces entre espaces urbanisés et réservoirs de biodiversité. Il limite le bâti linéaire, le mitage et le bâti diffus,...

Sauf exceptions, les réservoirs de biodiversité majeurs sont préservés du développement de l'urbanisation.

Toutefois, la seule préservation des réservoirs majeurs ne saurait à elle seule suffire à un maintien ou à un développement des espèces de faune et de

flore. La protection des réservoirs de biodiversité de moindre importance et le maintien ou le développement de leurs interconnexions est aussi essentiel, et prévu par le SCoT via :

- la prise en compte des milieux ouverts comme autres réservoirs de biodiversité,
- la prise en compte des zones humides, des cours d'eau et de leurs abords,
- la protection des boisements,
- la préservation des ceintures forestières (DTA)...

Le SCoT prévoit en outre la possibilité de développer des continuités écologiques nouvelles depuis la trame verte et bleue extérieure aux espaces bâtis vers les espaces de biodiversité inclus dans les villes et les espaces d'activités.

Il prévoit aussi de ménager des zones tampon à l'interface entre réservoirs de biodiversité et zones aménagées, permettant de conforter leurs fonctionnalités.

Pour une ville durable, le SCoT renforce les possibilités de développement d'une nature en ville.

Enfin, les objectifs du SCoT visant à limiter les pollutions permettront de mieux lutter contre les effets de la pollution sur les milieux naturels et contribueront donc au maintien voire à l'amélioration de la biodiversité.

- Principales mesures d'évitement, de réduction ou de compensation du projet
  - Objectif DOO 2.1.2 - Protéger les zones humides, les cours d'eau et leurs espaces de fonctionnement
  - Objectif DOO 2.1.3 - Préserver des corridors stratégiques pour les réseaux écologiques du territoire
  - Objectif DOO 2.1.4 - Maintenir une perméabilité environnementale forte des espaces
  - Objectif DOO 2.1.5 - Développer la nature en ville
  - Objectif DOO 2.2.1 - Rationnaliser la gestion de l'eau potable et privilégier l'utilisation de cette ressource pour des usages nobles

- Objectif DOO 2.2.2 - Améliorer la qualité de l'assainissement des eaux usées et pluviales
- Objectif DOO 2.2.4 - Favoriser un développement promouvant des espaces de vie paisibles et sains

#### ▸ Capacité de développement et préservation des ressources – qualité des eaux, eau potable et assainissement

##### ▪ Principaux impacts attendus

L'imperméabilisation des terrains aura pour effet de modifier à ces endroits les écoulements naturels et les capacités d'infiltration du sol. Cependant, cet effet sera limité dans son ampleur compte tenu de son caractère localisé, et des mesures prises par le SCoT pour limiter cet effet : consommation modérée d'espaces, gestion accrue des eaux pluviales, maîtrise du contact de l'urbanisation avec les cours d'eau et zones humides, protection de la trame verte et bleue.

L'accroissement de la consommation en eau potable sera lié à l'augmentation de la population et au développement économique, qui sera compatible avec la ressource. Le SCoT vise à réduire ce besoin supplémentaire, par l'amélioration du rendement des réseaux, le recours aux eaux pluviales pour les usages ne nécessitant pas d'eau potable, le renforcement de la pérennité des possibilités d'exploitation des captages.

Le développement urbain induira aussi une augmentation des flux et des charges polluantes, qui se traduira par une sollicitation croissante des capacités de traitement des dispositifs d'assainissement du territoire et par des rejets croissants en milieu naturel.

Le SCoT vise à préserver les zones humides, les cours d'eau et leurs espaces de fonctionnement. Il soutient aussi la mise en place d'espaces « tampons » autour des zones à enjeu pour la qualité de l'eau, les démarches de restauration des cours d'eau, les actions de replantation, le développement d'infrastructures agroécologiques et les projets d'agriculture biologique ou à faible niveau d'impact, la désimperméabilisation des secteurs aménagés, l'anticipation de la mise en place d'ouvrages de gestion des eaux pluviales à l'échelle des bassins versants, la reconquête de zones d'expansion des crues...

La limitation des inondations et l'amélioration de la qualité de l'assainissement contribueront aussi à réduire les sources de pollutions diffuses.

Concernant la ressource en eau potable, le SCoT soutient la pérennisation de la ressource en eau et sa bonne gestion.

Concernant l'assainissement, le SCoT permet de maintenir sur le long terme la capacité des stations d'épuration, en adéquation avec les objectifs de développement du territoire.

- Principales mesures d'évitement, de réduction ou de compensation du projet
  - Objectif DOO 2.1.1 - Reconnaître et protéger l'intégrité écologique des réservoirs de biodiversité
  - Objectif DOO 2.1.2 - Protéger les zones humides, les cours d'eau et leurs espaces de fonctionnement
  - Objectif DOO 2.1.3 - Préserver les corridors stratégiques pour les réseaux écologiques du territoire
  - Objectif DOO 2.1.5 - Développer la nature en ville
  - Objectif DOO 2.2.1 - Rationnaliser la gestion de l'eau potable et privilégier l'utilisation de cette ressource pour des usages nobles
  - Objectif DOO 2.2.2 - Améliorer la qualité de l'assainissement des eaux usées et pluviales
  - Objectif DOO 2.2.3 - Poursuivre et renforcer une politique des déchets alliant valorisation et prévention

► Capacité de développement et préservation des ressources – énergies, gaz à effet de serre (GES) et pollutions (air, bruit, déchets)

▪ Principaux impacts attendus

Avec les développements soutenus par le SCoT, l'accroissement de la population et le développement des activités peuvent être de nature à augmenter les émissions de polluants atmosphériques.

Néanmoins, une partie des émissions auront tendance à diminuer avec l'isolation thermique du parc urbain, le recours accru aux transports collectifs et aux déplacements alternatifs, le respect des normes par les nouvelles industries...

En conséquence, à l'échelle du territoire, la qualité de l'air ne devrait pas se dégrader dans les années à venir et pourrait même progressivement s'améliorer

À terme, la demande énergétique résidentielle (chauffage, éclairage...) et pour les transports devrait se stabiliser voire même baisser.

L'accroissement de la population et les projets de nouvelles voies de circulation engendreront localement une augmentation des émissions sonores, épargnant les zones naturelles, agricoles et dans une moindre mesure d'habitat.

Le SCoT a intégré les risques liés aux sols pollués et aux friches industrielles présents sur le territoire. Il n'envisage des développements sur ces sites que si les conditions n'engendrent pas de risque d'impact sanitaire particulier.

Le développement des activités et l'accroissement de la population locale auront tendance à faire augmenter modérément les tonnages de déchets à gérer (valorisation, réduction, réemploi...).

L'optimisation du tissu urbain existant et la maîtrise de son étalement (renforcement des densités urbaines) sont favorables aux économies d'énergie.

Le SCoT soutient la rénovation thermique de l'habitat et vise le développement de projets publics exemplaires au plan énergétique. Il soutient les possibilités d'exploitation de l'énergie solaire par installation de panneaux photovoltaïques sur le bâti.

Le SCoT vise l'usage de modes de transport moins énergivores.

Concernant les ressources en énergie, le SCoT vise la poursuite de la diversification du bouquet énergétique avec le développement des énergies renouvelables, qui permettra de réduire notablement la dépense énergétique issue d'énergies fossiles, et donc les émissions de GES.

La politique du SCoT devrait permettre de limiter les pollutions atmosphériques liées aux déplacements domicile/travail, aux itinéraires incohérents et aux trafics diffus importants.

Le SCoT minimise les risques de conflits d'usages liés aux bruits entre habitat et activité.

La politique des déchets vise plusieurs objectifs concourant à améliorer leur gestion. Les besoins d'espaces nécessaires aux installations de gestion des déchets sont anticipés par les documents d'urbanisme.

- Principales mesures d'évitement, de réduction ou de compensation du projet
  - Objectif DOO 1.2.2 - Développer des nœuds de mobilités en réseau pour fluidifier les mobilités de grande échelle et de proximité, privilégiant les modes durables de déplacement.
  - Objectif DOO 1.2.3 - Accroître l'accès aux mobilités durables et innovantes et inciter à la pratique des modes actifs.
  - Objectif DOO 2.2.3 - Poursuivre et renforcer une politique des déchets alliant valorisation et prévention
  - Objectif DOO 2.2.4 - Favoriser un développement promouvant des espaces de vie paisibles et sains
  - Objectif DOO 2.3.1 - Économiser l'énergie et optimiser son utilisation
  - Objectif DOO 2.3.2 - Diversifier le bouquet énergétique sur base renouvelable
  - Objectif DOO 3.2.1 - En priorité, préserver et dynamiser les commerces de centre-ville, de quartiers...

### ▸ Risques naturels et technologiques

#### ▪ Principaux impacts attendus

La mise en œuvre du SCoT n'entraîne pas un accroissement notable des risques dans la mesure où il tient compte de la diversité des aléas et des risques, prend les mesures qui visent à réduire ou ne pas accroître les risques dans le cadre de ses compétences, et ne prévoit pas de projets susceptibles d'augmenter l'exposition des populations à des risques connus.

Outre les mesures visant à atténuer l'incidence des nouvelles urbanisations, le SCoT prévoit aussi des mesures de gestion des risques sur les éléments existants du territoire (risque minier, inondation, nucléaire).

- Principales mesures d'évitement, de réduction ou de compensation du projet
  - Objectif DOO 2.3.3 - Développer la culture du risque.

### ▸ Paysages

#### ▪ Principaux impacts attendus

L'impact du projet de développement soutenu par le SCoT restera limité à l'échelle des unités paysagère, d'autant plus que les développements se feront en extension de l'existant ou sur d'anciennes friches.

Les objectifs du SCoT en matière de trame verte et bleue, y compris en ville, devraient améliorer les perspectives visuelles vers les ensembles urbains en leur donnant un aspect moins aggloméré et moins massif qu'aujourd'hui.

Le développement des pôles d'activité intègre pleinement la dimension paysagère dans leur composition. Elle en constitue généralement un facteur d'attractivité, et permettent parfois d'améliorer des paysages délaissés de sites en friches.

Les projets d'infrastructures routières contribueront également à modifier localement le paysage mais ne seront pas de nature à changer négativement et de façon notable les équilibres paysagers.

À l'inverse, le SCoT contribuera à mettre en valeur le paysage du territoire :

- Conserver le caractère rural typique de l'Est-Thionvillois,

- Conserver les coupures d'urbanisation paysagères, aménagement des lisères forestières et urbaines...
  - Favoriser des compositions urbaines et architecturales variées, globalement plus compactes,
  - Développer la nature en ville et l'aménagement d'espaces plus conviviaux et plus ouverts,
  - Gérer les entrées de ville, les zones commerciales et d'activités,
  - Mettre en valeur le patrimoine urbain et paysager local,
  - Rechercher l'innovation architecturale...
- Principales mesures d'évitement, de réduction ou de compensation du projet
- Les mesures en faveur des paysages du territoire se traduisent transversalement dans le DOO au travers de plusieurs orientations du SCoT relevant, pour leur classement, d'autres thématiques : biodiversité, eau, composition urbaine...
- Objectif DOO 1.1.3 - Déployer les coopérations internes et externes au travers de grands pôles organisés autour des centralités
  - Objectif DOO 1.4.1 - Privilégier l'enveloppe urbaine.
  - Objectif DOO 1.4.2 - Limiter la consommation d'espace en extension.
  - Objectif DOO 1.5.1 - Promouvoir des architectures et compositions urbaines de qualité, révélant ou recréant l'esprit des lieux
  - Objectifs DOO 2.1.1 à 2.1.4 relatifs à la Trame Verte et Bleue
  - Objectif DOO 2.1.5 - Développer la nature en ville
  - L'orientation « 3.3 », relative au développement touristique amène à renforcer la mise en valeur des patrimoines et l'embellissement des espaces publics.
  - Objectif 3.5.2 : Intensifier le niveau de prestations résidentielles et la vitalité des centres bourgs par une qualité d'aménagement facteurs d'innovation.

- Objectif 3.5.3 : Diversifier et optimiser le parc de logements à toutes les échelles pour répondre aux besoins d'accessibilité différenciés des ménages et fidéliser les actifs.

#### ► Zoom sur l'incidence environnementale des zones d'activités

##### ▪ Principaux impacts attendus

La majeure partie des développements de zones d'activités, soutenus par le SCoT, se feront en extension de parcs d'activités, sur des sites déjà aménagés (262 ha) et sur d'anciennes friches (environ 89 ha).

Ces projets font ou feront chacun l'objet, si leur incidence prévisible le justifie, d'une évaluation de leurs impacts, proposant des mesures propres à chacun.

Ce développement des zones d'activités aura des conséquences prévisibles comparables à celles du développement de l'urbanisation :

- hydrauliques : imperméabilisation des sols, modification des écoulements, nécessité d'adapter les capacités d'épuration des eaux usées...
- mutation d'espaces agricoles ou naturels en espaces ,
- densification des flux potentiellement sources de pollutions de l'air, de bruit, et de consommation d'énergies fossiles,

Ces incidences pourront être limitées par l'application des orientations du SCoT.

Le SCoT identifie 5 secteurs commerciaux périphériques qui doivent être subordonnés à des conditions d'aménagement et de gestion environnementale spécifiques.

D'une manière plus globale, le SCoT prévoit, pour les zones commerciales disposant de terrain, la création de stationnements vélo, la création de liaisons douces, l'installation de bornes de recharge électriques, la réduction des espaces imperméabilisés, la récupération des eaux pluviales,

l'amélioration énergétique (en particulier l'exploitation de l'énergie solaire), le recours à des matériaux diminuant l'empreinte carbonée...

Plus globalement encore, dans tous les projets, le SCoT soutient l'intégration de la problématique du développement durable.

L'ensemble des mesures du DOO visant l'intégration environnementale des développements d'activités sur le territoire permettent d'évaluer que leurs implantations ne généreront pas d'incidences négatives notables.

- Principales mesures d'évitement, de réduction ou de compensation du projet
  - Objectif DOO 3.1.5 - Réduire les besoins d'utiliser l'espace au bénéfice d'une meilleure fonctionnalité et accessibilité des parcs d'activités et commerciaux.
  - Objectif DOO 3.2.3 - Préserver et renforcer la vitalité du commerce de centre et structurer une offre périphérique, dans le cadre d'une complémentarité avec les centres
  - Objectif DOO 3.2.4 - Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC)
  - Objectif DOO 3.2.5 - La qualité des espaces commerciaux, en faveur d'un aménagement durable
  - Objectif DOO 3.5.2 - Intensifier le niveau de prestations résidentielles et la vitalité des centres bourgs par une qualité d'aménagement facteurs d'innovation

## 6.2 Étude des incidences de la mise en oeuvre du SCOT sur les sites Natura 2000

L'évaluation environnementale du SCoT inclut l'évaluation des incidences du projet de SCoT sur les sites Natura 2000, au regard des objectifs de conservation de ces sites. Cette évaluation est proportionnée à l'importance du document ou de l'opération et aux enjeux de conservation des habitats et des espèces en présence.

Le territoire du SCoT compte 4 sites Natura 2000. Dans un rayon de 20 km on trouve près de 80 sites, très morcelés, surtout dans les pays frontaliers, y compris le long de la frontière.

Les 4 sites du territoire du SCoT sont :

- les Pelouses et rochers du Pays de Sierck 683 ha (FR4100167),
- les Carrières souterraines et pelouses de Klang, gîtes à chiroptères 59 ha (FR4100170),
- le Vallon de Halling (FR4100213),
- la vallée de la Nied réunie (FR4100241).

Ces sites bénéficient d'une protection renforcée : tout projet susceptible de leur porter atteinte doit faire l'objet d'un document d'incidence. Ces sites disposent d'un document d'objectif (Docob) qui précise les activités et/ou occupation du sol interdites, réglementées ou favorisées.

Le SCoT prévoit la protection des sites Natura 2000 en les assimilant aux réservoirs de biodiversité de la Trame Verte et Bleue, à protéger.

**Du fait de ses orientations et objectifs, le SCoT ne présente aucune difficulté à la préservation des sites Natura 2000, ni ne prévoit d'opérations ou projets d'importance dans ou à proximité de ces sites qui sont susceptibles de générer des incidences notables sur elles.**

En outre, il confirme les objectifs de préservation dont les sites Natura 2000 doivent bénéficier au titre des législations européenne et française et notamment au regard de leurs Docob.

## 6.3 Les indicateurs

Des indicateurs sont définis dans le dossier de SCoT pour suivre la mise en oeuvre du projet.

Une nouvelle évaluation du SCoT devra être réalisée au plus tard 6 ans après son approbation ou à sa prochaine révision afin de vérifier que la trajectoire du territoire correspond bien au projet de développement choisi.

Ces indicateurs de suivi de la mise en oeuvre du Scot concernent :

- La préservation des milieux naturels ;
- La consommation d'espace et le niveau de développement résidentiel et économique ;
- Les ressources naturelles ;
- Le développement des transports, des déplacements et du réseau numérique ;
- L'énergie ;
- Les risques et nuisances ;
- Le paysage ;
- Le développement commercial.

Enfin, Le SCoT ne prévoit pas de phasage particulier pour l'aménagement de son territoire à l'horizon 15 ans.

# Révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Thionvillois



## A. DIAGNOSTIC ET ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



## Le diagnostic dans la révision du SCoT

### Le diagnostic dans le Code de l'Urbanisme

L'article L141-3 du Code de l'Urbanisme fixe le contenu du diagnostic dans le rapport de présentation du SCoT :

« Le **rapport de présentation** explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs en s'appuyant sur un **diagnostic établi** au regard des prévisions économiques et démographiques, notamment au regard du vieillissement de la population et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'agriculture, de préservation du potentiel agronomique, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services. »

### L'organisation du présent diagnostic

Le diagnostic de la révision du SCoT de l'Agglomération Thionvilloise se compose de deux parties complémentaires, un diagnostic transversal et des compléments thématiques.

Un **diagnostic transversal** qui explicite une analyse problématisée du fonctionnement global et des enjeux du territoire du SCoT, dans une logique prospective :

- Les évolutions récentes du territoire ;
- Ses problématiques spécifiques ;
- Ses enjeux de moyen et long terme.

Ce diagnostic vise à fournir les données nécessaires à l'identification des changements dans la trajectoire du territoire depuis le SCoT de 2014, et à introduire la réflexion sur le « projet de territoire » en amont du Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Ces observations et analyses s'appuient à la fois sur les données disponibles de 2007-2009 du SCoT en vigueur et de 2009-2014 qui sont les plus récentes mais aussi sur les politiques et projets menés et en cours.

**5 livrets thématiques** fournissent, pour l'ensemble des sujets que le SCoT est amené à traiter, des données chiffrées, des faits spatialisés, des éléments de conclusion :

- **Livret 1.**  
Le mode de développement - Démographie et habitat
- **Livret 2.**  
Le mode de développement - Économie
- **Livret 3.**  
Le mode d'aménagement - Équipements, transports et mobilité
- **Livret 4.**  
Le mode d'aménagement - Paysage
- **Livret 5.**  
L'Etat Initial de l'Environnement (EIE)

*Ils sont suivis d'un Livret n°6, comportant des annexes aux compléments thématiques*

Chaque livret comprend ainsi :

- Un « **observatoire** » qui décrit pour chaque thématique les tendances permettant d'appréhender la trajectoire du territoire et contribuant à caractériser, soit la mise en œuvre du SCoT, soit les impacts des évolutions en cours et projets ;
- Une « **synthèse** » exposant les atouts, les faiblesses et les défis du territoire dans ce domaine.

**Note :**

*L'organisation de l'EIE diffère légèrement des autres livrets thématiques compte tenu de la singularité des sujets analysés. C'est pourquoi il fait l'objet d'une pagination spécifique.*



**A. Diagnostic & Etat Initial de l'Environnement**

**⇒ A1 - DIAGNOSTIC TRANSVERSAL**



## SOMMAIRE

Le contexte de la révision	4		
Introduction	7		
<b>Partie 1.</b>			
<b>Un fait : un phénomène transfrontalier en expansion</b>			
1.1. Des travailleurs transfrontaliers toujours plus nombreux	10		
1.2. Une hausse des qualifications... mais pas du niveau d'emploi	11		
1.3. Des dynamiques résidentielles qui s'affranchissent des frontières	12		
1.4. Des dynamiques voisines fortes, sources de potentiels d'appui pour l'avenir du Thionvillois	14		
<b>Partie 2.</b>			
<b>1<sup>ère</sup> conséquence : l'émergence d'un système urbain transfrontalier</b>			
2.1. Des mouvements pendulaires qui impliquent 4 pays	16		
2.2. Un territoire qui connecte les pôles urbains frontaliers et du sillon mosellan sur toutes ses façades : au risque d'un « burn-out » ?	17		
2.3. Des politiques mises en œuvre et des projets pour faciliter la vie des différents usagers du territoire	18		
2.4. Une métropolisation qui réorganise les circuits et les corridors...	19		
		<b>Partie 3.</b>	
		<b>2<sup>ème</sup> conséquence : une transition résidentielle</b>	
		3.1. Une tonalité résidentielle de plus en plus marquée	23
		3.2. Le temps de la transition économique	24
		3.3. Une offre d'équipements et de services structurante	26
		3.4. Le Thionvillois, pôle commercial majeur lié aux grands flux	27
		3.5. Un enjeu majeur d'organisation des mobilités	30
		3.6. De l'infrastructure aux services numériques	32
		3.7. L'agriculture : des fonctions économiques et de proximité au service de la qualité de vie	33
		3.8. Une perception du paysage qui se renouvelle	35
		3.9. Une offre culture-loisirs riche, qui se déploie avec des potentiels pour prendre de nouvelles marques dans le paysage touristique transfrontalier et régional	36
		3.10. Une construction qui à partir de 2008 fléchit sans s'effondrer, puis retrouve un rythme d'avant crise	37
		3.11. Une transition économique à l'œuvre qui n'a pas pour autant gommé certaines réalités industrielles	38

## Partie 4.

**3<sup>ème</sup> conséquence : une redistribution des dynamiques internes**

4.1. Un élargissement du cercle d'influence du Luxembourg...mais des différenciations sociales à plusieurs échelles	40
4.2. Un élan démographique commun !	42
4.3. Un vieillissement structurel de la population limité par de nombreux jeunes actifs	43
4.4. Une pression immobilière qui s'étend...	44
4.5. ...renouvelant les enjeux de fluidité des parcours résidentiels et diversité des logements	46
4.6. Une consommation d'espace 2004-2017 d'environ 1 600 ha et un mode d'urbanisation, qui dans la période récente, tend à plus de compacité et de renouvellement urbain	47
4.7. Une armature écologique support du bon état des milieux et paysages et du renouvellement des ressources...	49
4.8. Vers une culture du risque ?	50
Conclusion	51

## Le contexte de la révision

### Le SCoT initial

Approuvé le 27 décembre 2014, le SCoT de l'Agglomération Thionvilloise s'appuie sur un périmètre de 99 communes comprises dans 7 EPCI :

- La Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville,
- La Communauté d'Agglomération du Val de Fensch,
- La Communauté de Communes de l'Arc Mosellan,
- La Communauté de Communes de Cattenom et environs,
- La Communauté de Communes des Trois Frontières,
- La Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette.

### La révision

Motivé principalement par l'extension de son périmètre de 99 à 120 communes suite à l'adhésion de l'ancienne Communauté de Communes du Bouzonvillois au SCOTAT et la fusion de celle-ci avec l'ancienne Communauté de Communes des Trois Frontières, le Syndicat Mixte du SCOTAT s'est prononcé en faveur de la révision du SCoT le 5 septembre 2016. Le périmètre se compose ainsi de 6 EPCI, intégrant la récente Communauté de Communes du Bouzonvillois et des Trois Frontières, créée au 1er janvier 2017. Dorénavant, le territoire couvre une superficie de 106 662 ha et est composé de 261 005 habitants (population municipale, INSEE 2014).

### Le « moment » de la révision

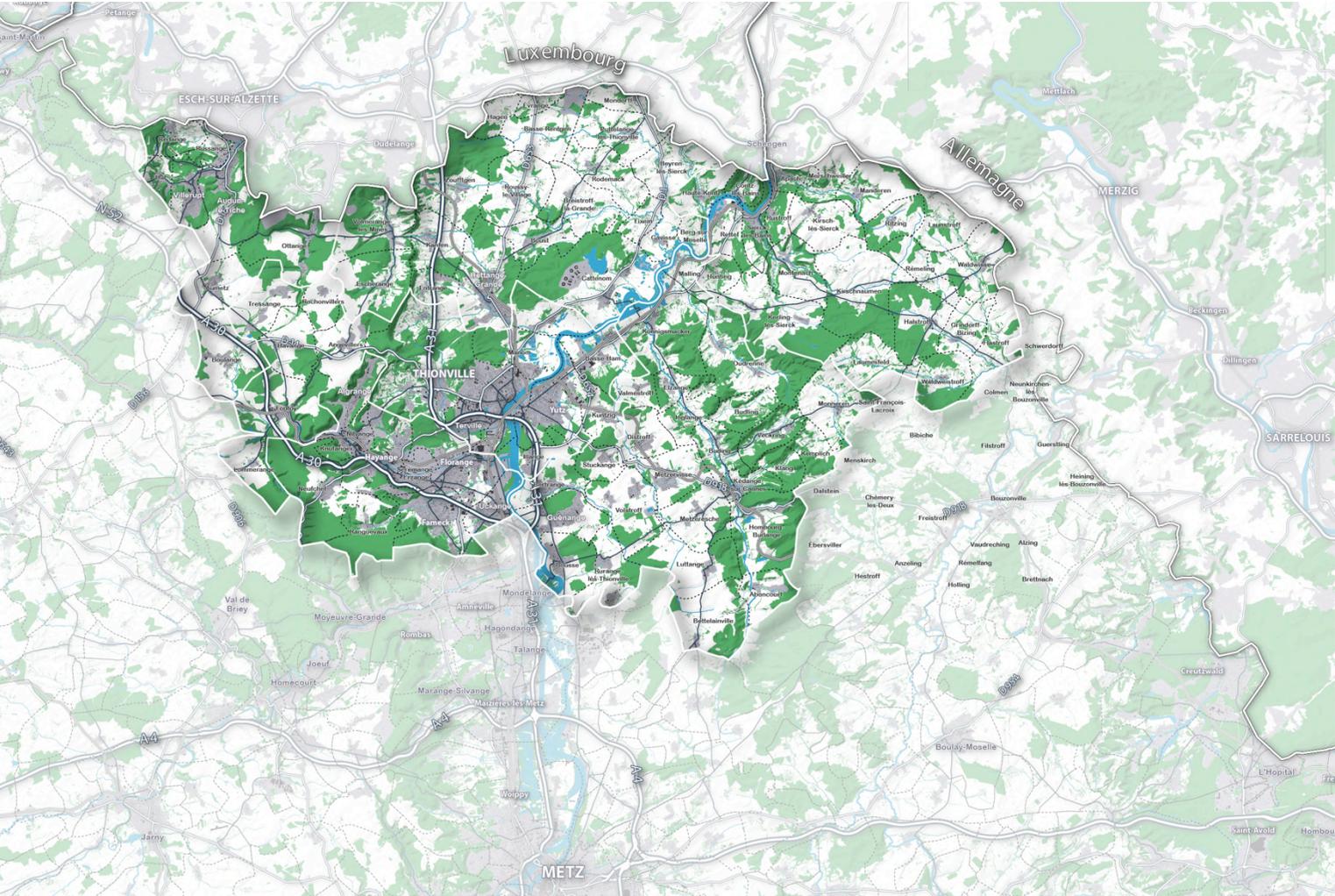
L'élaboration du SCoT approuvé en 2014 correspondait à la fois à la législation en vigueur à cette époque et à l'état d'avancement des réflexions et travaux des différentes collectivités adhérentes au périmètre du SCoT antérieur.

Au-delà de l'élargissement du périmètre du SCoT, la révision entend répondre à un certain nombre d'évolutions récentes et faits conjoncturels et législatifs nouveaux :

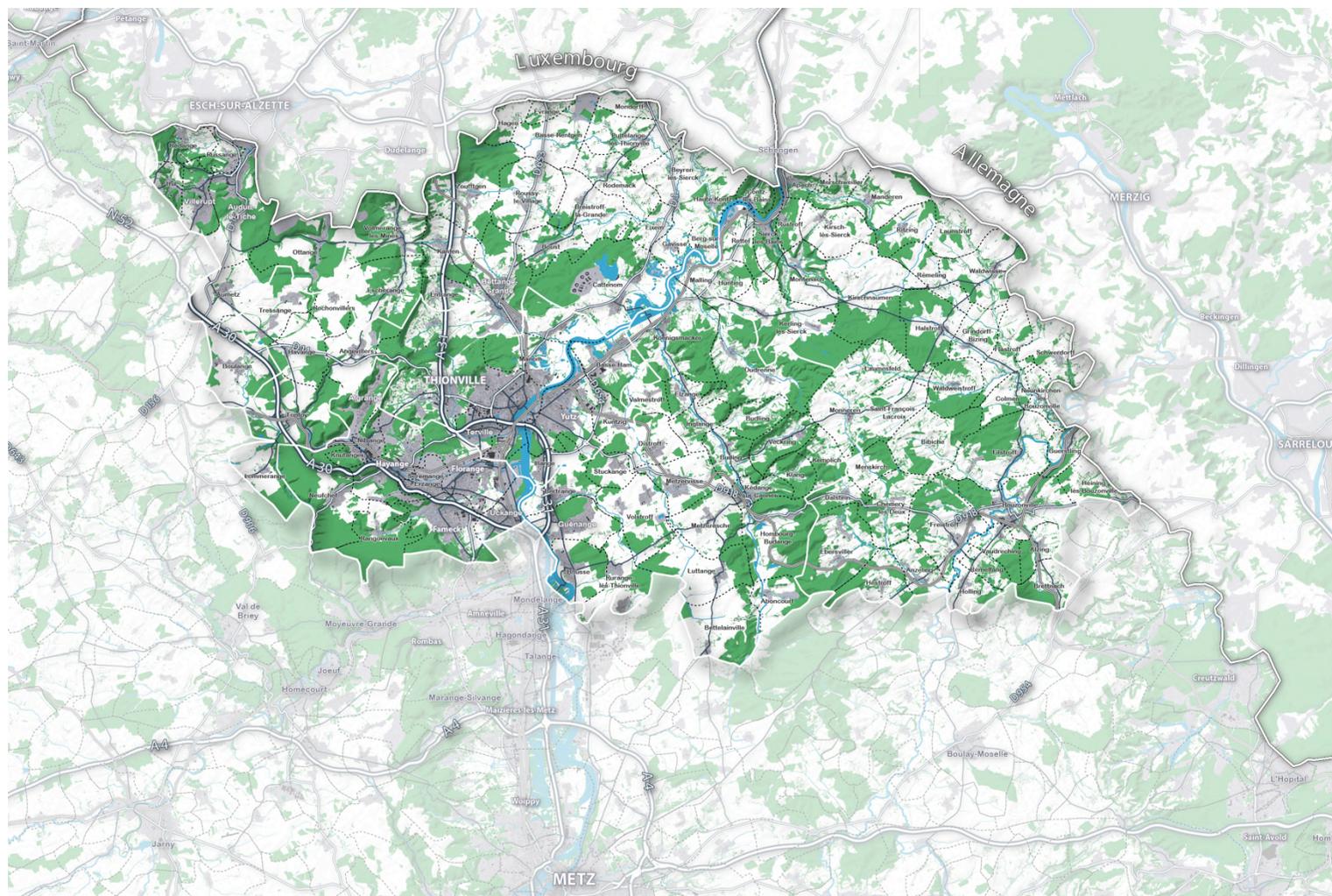
- L'extension du périmètre du SCoT au Bouzonvillois place l'Espace Thionvillois au contact de l'Allemagne et du SCoT de Metz récemment étendu, axes de développement qu'il s'agira de valoriser ;
- Des évolutions législatives et institutionnelles qui ne remettent pas en cause la pertinence du SCoT de 2014 mais renouvellent l'importance de la stratégie territoriale avec entre autres, les lois Grenelle, la loi pour l'Accès à un Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) ou encore la loi de la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) impliquant l'élaboration d'un Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) pour la nouvelle Région Grand-Est et auquel la stratégie du SCoT contribuera ;
- Des évolutions récentes propres au SCOTAT, des dynamiques environnantes et des mutations globales des modes de vie et de travail à l'ère du numérique et de la robotisation non sans conséquences sur le mode de développement du territoire ;

Ces éléments n'entendent pas faire fi du SCoT 1, mais constituent de nouveaux éclairages pour apporter une réponse adaptée à la stratégie territoriale du SCoT actuel par l'évolution de certains points de vue.

Le périmètre du SCOT1 approuvé en 2014  
(Source : EAU)



Le périmètre du SCOT2 en révision  
(Source : EAU)



## Introduction

### *Des enjeux révélés en 2014...*

La trajectoire du développement du territoire, telle qu'analysée par le diagnostic du SCoT actuel, faisait état d'un espace en mouvement, à la fois marqué par la crise sidérurgique et minière, et à la fois inséré et périphérique des mécanismes et flux nouveaux gravitant autour et avec lui.

En effet, après une longue période de récession économique, la courbe d'évolution des emplois affichait pour la première fois une inversion historique à la fin des années 1990. C'est à cette même période que le territoire a regagné des habitants, autant de signes manifestes d'une nouvelle dynamique et d'une attractivité retrouvée.

La hausse des emplois, soutenue en partie par le dynamisme du Luxembourg voisin et des tendances de périurbanisation, donnait à voir une économie se tournant progressivement vers les services.

La géographie du territoire et sa localisation stratégique dans le Sillon Mosellan, en font depuis toujours un territoire de flux, au centre des mouvements de personnes et de marchandises de la Grande Région. Sa position, renforcée par des mouvements pendulaires accrus avec le Luxembourg en particulier, mettait dès lors en exergue la nécessité d'adapter et d'organiser les réseaux pour tirer parti de cette situation privilégiée.

En outre, un certain nombre de projets structurants, dont certains toujours d'actualité, matérialisait l'évolution du Thionvillois vers des fonctions plus métropolitaines à l'image de l'Opération d'Intérêt National Alzette-Belval ou encore l'EVOL'U4 à même de capter de manière plus intense les flux de personnes au sein de cette euro-région.

Confronté à de nouveaux enjeux et fort d'atouts multiples, le territoire, en situation de transition, possédait plus de marges de manœuvre que par le passé pour choisir son avenir.

### *... à l'origine d'une ambition forte pour l'avenir du Thionvillois.*

Le projet retenu pour organiser le développement du territoire est né d'une volonté politique forte de positionnement dans le Nord Lorrain et de rayonnement à plusieurs échelles. La stratégie visait à « affirmer le SCOTAT comme territoire-pivot structurant l'espace Nord Mosellan à la dimension nord est européenne de la Grande-Région. »

Il s'agissait pour le territoire, dans ce premier SCoT, de s'organiser en interne pour mieux identifier et faire valoir ses spécificités afin de renforcer sa visibilité et son attractivité économique et résidentielle auprès de l'extérieur (entreprises, actifs, touristes...) dans un contexte toujours plus concurrentiel.

Au prisme de grands projets et de sa nouvelle dynamique résidentielle, le territoire a donc choisi de tendre vers une démarche de diversification économique associant innovation (nouvelles filières) et savoir-faire (activités industrielles et logistiques).

De cette stratégie, découlent cinq grands axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) :

- La structuration de pôles urbains en réseau intensifiant des coopérations externes organisées pour développer et valoriser tout le Thionvillois ;
- L'affirmation d'une performance entrepreneuriale et d'une approche du développement économique au travers de la gestion maîtrisée des flux et de l'attractivité du cadre de vie ;
- L'ambition d'une politique environnementale garante de la gestion pérenne des patrimoines et de toutes les ressources et créatrice de valeur ajoutée pour la stratégie économique ;
- L'engagement d'une rénovation profonde de l'organisation des flux et de l'accès aux mobilités en faveur des déplacements alternatifs et d'une nouvelle proximité ;
- La valorisation d'un espace à vivre attractif offrant diversité et qualité de vie et des services... au compte d'une image territoriale à promouvoir.

### *Une stratégie à réinterroger à la lumière de nouveaux enjeux.*

Les quelques années écoulées depuis 2014 n'ont pas bouleversé la trajectoire de développement du territoire. En effet, dans cet intervalle de temps, nous avons plutôt assisté à un prolongement des tendances à l'œuvre permettant d'apprécier plus finement certains signaux faibles révélés à l'époque et auxquels se sont ajoutés des faits nouveaux, plus ou moins sensibles pour le territoire.

Ces derniers ne remettent donc pas en cause ni la tonalité du Thionvillois ni les grandes lignes de la stratégie du SCoT en vigueur. Ils donnent cependant plus de crédibilité à certains éléments moins avérés jusqu'alors, exogènes ou non, amenés à faire évoluer certains points de la stratégie du SCoT.

Parmi eux, nous pouvons citer :

- Des crises et mutations économiques ayant notamment conduit à la modification ou au report de certains grands projets du territoire ;
- La révolution numérique et technologique, qui recompose la notion de distance et offre de nouvelles opportunités aux entreprises en termes de marché et de productivité ;
- L'évolution des modes de vie et de travail, en partie liée aux facilités et usages offerts par le numérique, mais également liée aux changements de pratiques et manières de consommer, tantôt locale (circuits-courts et de proximité...) tantôt à distance (achats par internet) ;
- L'intensification des mouvements transfrontaliers, qui ancrent davantage le Thionvillois comme un territoire de flux et accentuent le phénomène de saturation du trafic ;
- La métropolisation, qui modifie la géographie humaine et économique et les échelles établies et renforce le phénomène de concentration des fonctions dans les espaces agglomérés (culturelles, d'enseignement, de commandement...);

Ces faits conjoncturels et mutations socio-économiques nouvelles aboutissent moins à une situation de transformation du territoire qu'à un stade supérieur de « maturation » en cours de ses évolutions.

Somme toute, ce diagnostic prospectif vise à mettre l'accent sur les nouveaux enjeux, opportunités, défis et risques essentiels à prendre en compte, pour reconsidérer certaines dimensions de la stratégie et du projet de territoire du Thionvillois du SCoT de 2014.

### *Un analyse problématisée du diagnostic*

Quotidiennement traversée, la frontière n'est plus aujourd'hui, du point de vue fonctionnel, une barrière mais un espace poreux de circulation où vivent et travaillent de part et d'autre des populations de nationalités diverses. Ce constat est particulièrement vrai dans l'espace grand-régional<sup>1</sup>, où l'envergure des flux transfrontaliers est telle que le fait frontalier agit comme l'un des principaux facteurs d'évolution des territoires.

L'accroissement des flux et le contact du SCOTAT à l'Allemagne par l'extension du périmètre au Bouzonvillois, rendent d'autant plus palpable ce fait transfrontalier. Sans changer l'identité de ses espaces, il influence certaines tendances dont les impacts, directs et indirects, se retranscrivent à différents niveaux et échelles.

Ainsi, ce diagnostic cherchera d'abord à mettre en évidence en quoi le phénomène transfrontalier est plus manifeste et constitue l'une des principales variables d'évolution de la trajectoire du Thionvillois. Il en montrera ensuite les conséquences à trois échelles :

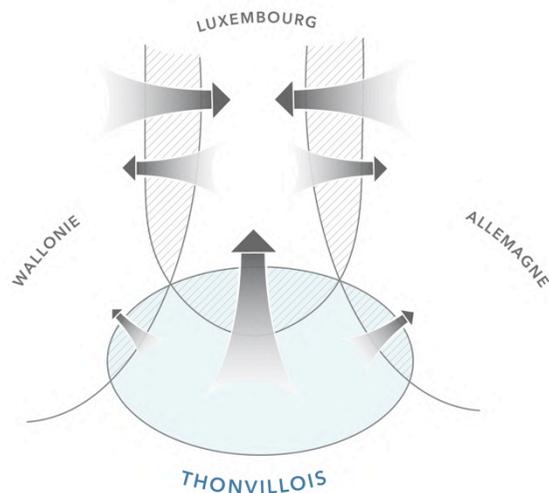
- À l'échelle grand-régionale,
- À l'échelle du territoire du SCoT,
- À l'échelle des EPCI et bassins de vie au sein du territoire.

<sup>1</sup> Grande-Région : ancienne Région Lorraine, Länder de Sarre et Rhénanie-Palatinat, Wallonie, Grand-Duché du Luxembourg

## Partie

## 1

## Un fait :



Un phénomène transfrontalier en expansion

*Le phénomène transfrontalier n'est pas nouveau. Cette réalité, déjà mise en exergue dans le SCoT en vigueur, soulignait la dimension européenne du Thionvillois à l'époque seulement frontalier du Luxembourg.*

*Les différentiels de systèmes fiscaux entre les deux Etats, le Grand-Duché et la France, créaient déjà des distorsions économiques facteurs de flux domicile-travail intenses vers le Luxembourg et d'une évasion résidentielle vers le Thionvillois.*

*Ce fait transfrontalier, dont la virulence est plus forte, renforce davantage la dimension européenne du territoire et de ses espaces voisins de la Grande Région.*

*Les pages suivantes examinent ainsi comment la frontière se dissipe par la création de relations fonctionnelles fortes de part et d'autre.*

## 1.1. Des travailleurs transfrontaliers toujours plus nombreux

À la fois question d'échelle, de distance et de temps, le fait transfrontalier se mesure avant tout par le niveau des interactions quotidiennes entre deux pays. Les migrations professionnelles constituent ainsi l'indicateur principal pour appréhender ce phénomène.

L'évolution de ces mouvements montre que l'espace frontalier du nord-lorrain est sans conteste l'un des plus dynamique de la Métropole à la seule vue de la multiplication par 5 des flux d'actifs résidents français en direction du Luxembourg entre 1990 (15 000) et 2013 (75 000)<sup>2</sup>.

L'intensité de ces échanges est telle que le Thionvillois se démarque parmi les espaces frontaliers avec 38,5% de ses actifs résidents travaillent à l'étranger en 2014 et 72% des actifs occupant un emploi à l'extérieur du territoire.

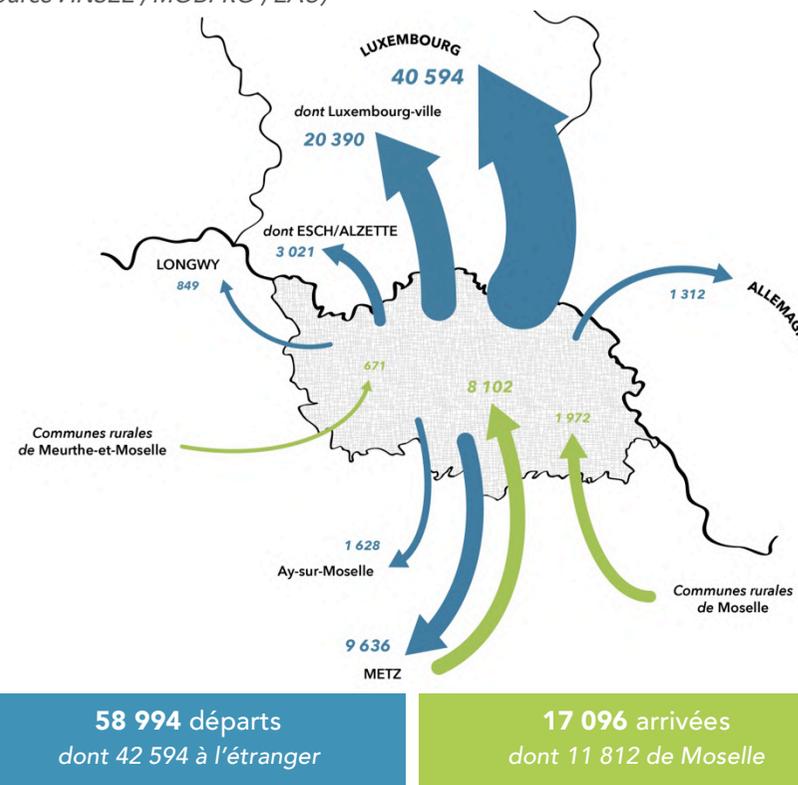
La baisse du nombre d'actifs travaillant au sein du SCOT entre 2007 (51%) et 2014 (46%) atteste par ailleurs d'une plus forte dépendance à l'extérieur, bien que la comparaison entre ces deux dates soit délicate compte tenu des changements de modes de recensement de l'INSEE. Les flux sortants sont principalement entretenus avec le Luxembourg (37%) et les territoires proches en Moselle (12%).

Aussi, la comparaison de la répartition des actifs occupés du territoire entre les chiffres issus des analyses du SCOT de 2014 (INSEE 2007) et ceux disponibles aujourd'hui (INSEE 2014) témoigne d'échanges plus soutenus avec l'étranger, en premier lieu le Luxembourg (de 33% des actifs du SCOT en 2007 à 37% en 2014) mais aussi l'Allemagne (de 0,6 à 1,2%) et plus modérément la Belgique (de 0,1 à 0,2%).

<sup>2</sup>Fiche d'analyse de l'Observatoire des territoires du CGET, *Dynamiques de l'emploi transfrontalier en Europe et en France*, novembre 2017.

### Les migrations professionnelles en 2014

(Source : INSEE ; MOBPRO ; EAU)



### Part des actifs occupés du SCOTAT selon leur lieu de travail en 2007 et 2014

(Source : INSEE ; MOBPRO ; EAU)

Lieu de travail	2007	2014
SCOTAT	51%	46
Luxembourg	33%	37%
Moselle	11%	12%
Meurthe et Moselle	2%	2%
Allemagne	0,6%	1,2%
Belgique	0,1%	0,2%
Autre	1,6%	1,4%
Total	100%	100%

## 1.2. Une hausse des qualifications... mais pas du niveau d'emploi

Les différenciations socio-économiques de part et d'autre d'une frontière sont également des variables caractéristiques de l'intensité des flux pendulaires.

Tant est si bien qu'entre 2009 et 2014, le territoire, affecté par les crises économiques, perd des emplois pour la quasi-totalité des catégories socio-professionnelles (CSP) exceptés les artisans, commerçants et chefs d'entreprises (+0,9%).

Pour autant, dans cette même période, les actifs des catégories socio-professionnelles supérieures résidant dans le territoire, progressent de manière assez soutenue : +3,1% de cadres et professions intellectuelles supérieures, +2,4% d'artisans, commerçants et chefs d'entreprises et +1,9% de professions intermédiaires.

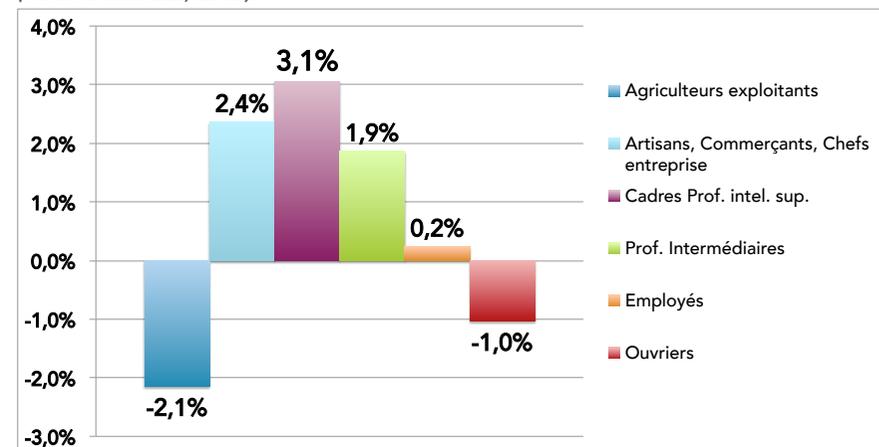
Cette décorrélation manifeste entre le volume d'emploi et les actifs résidents pour une partie des catégories socio-professionnelles, apparaît comme un autre révélateur d'évolutions exogènes au territoire, en partie liées à l'appel d'air outre frontière qui influencerait davantage les actifs que les emplois du territoire.

L'effet-frontière agit en effet sur les modes d'emploi et la typologie des CSP présentes sur le territoire, et modifie l'organisation sociale du Thionvillois.

*Au recensement, les personnes actives ayant un emploi peuvent être comptées à leur lieu de résidence ou à leur lieu de travail. Au lieu de résidence, on parle de population active ayant un emploi. Au lieu de travail, on parle d'emploi au lieu de travail ou plus brièvement d'emploi.*

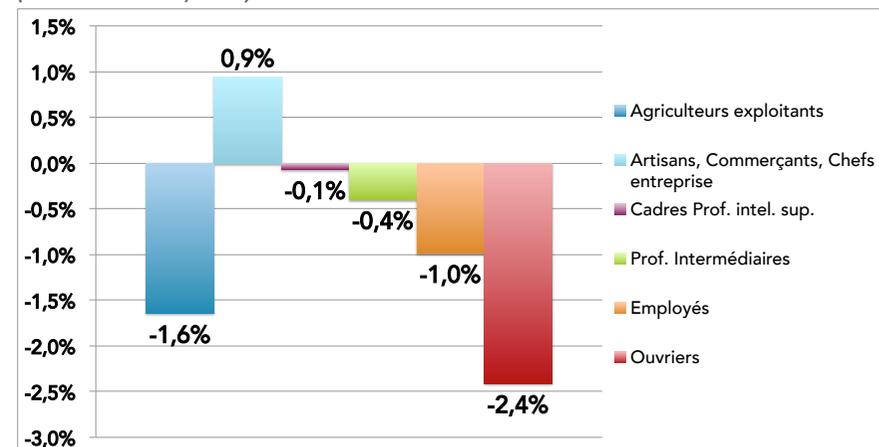
Evolution des Catégories socio-professionnelles (CSP) des actifs du SCoT entre 2009 et 2014

(Source : INSEE ; EAU)



Evolution des emplois du SCoT au lieu de travail par catégories socio-professionnelles (CSP) entre 2009 et 2014

(Source : INSEE ; EAU)



### 1.3. Des dynamiques résidentielles qui s'affranchissent des frontières

Outre les flux pendulaires, les mouvements transfrontaliers s'observent également par les changements de lieu de résidence des habitants.

Aussi, les données les plus récentes sur le territoire, entre 2013 et 2014, ne remettent pas en cause la répartition des différents lieux d'origine des nouveaux habitants telle qu'établie par les chiffres de 2002-2007. Ils proviennent toujours pour une large part de Moselle (38,5%), de l'étranger (19,8%) et de Meurthe-et-Moselle (15,9%). De ce fait, ces mouvements de population ne modifient pas le schéma général de l'attractivité résidentielle du territoire malgré la crise.

Néanmoins, si les données ne nous permettent pas de connaître l'origine des étrangers nouvellement installés dans le territoire, il semblerait, compte tenu du profil des acquéreurs, qu'ils proviennent pour partie de pays voisins, luxembourgeois ou portugais anciennement installés au Luxembourg notamment. A titre d'exemple, parmi les 16% de nouveaux habitants originaires de l'étranger dans l'unité urbaine de Kayl-Ottange (partie France), 44% sont nés au Luxembourg<sup>3</sup>.

Toutefois, si la pression immobilière au Luxembourg profite naturellement à l'attractivité résidentielle des pays voisins, des tendances récentes rendent compte de mouvements inverses, de français travaillant et s'installant au Luxembourg en particulier.

En effet, les français sont devenus, derrière les portugais (34,6%), la deuxième communauté étrangère la plus représentée au Luxembourg (15,5% en 2016 contre 14,3% en 2011 et 12,3% en 2001<sup>4</sup>).

<sup>3</sup> INSEE analyses Grand-Est n°14, *Les immigrés vivent le plus souvent le long de la frontière et dans les grands pôles urbains*, juillet 2016.

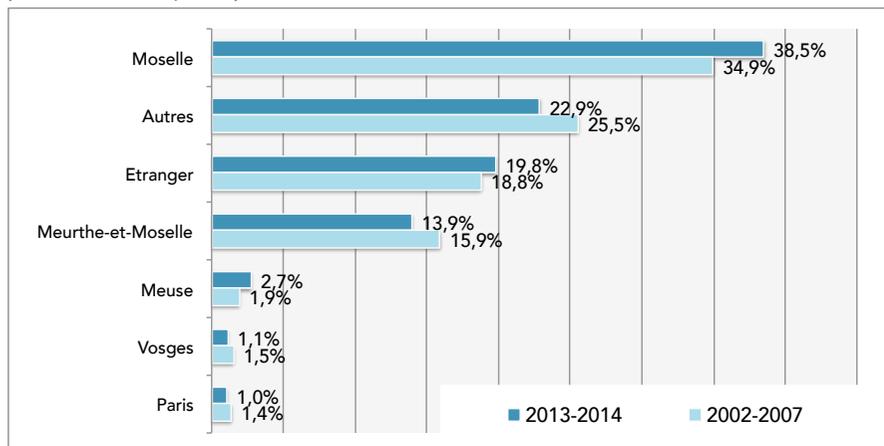
<sup>4</sup> Working papers du STATEC n°94, *Localisation résidentielle de la population étrangère selon la nationalité et la structure urbaine au Luxembourg*, juin 2017.

Les motifs d'installation de certains ménages seraient donc davantage fonction de la volonté de rapprochement au lieu de travail que de possibilités d'accession à la propriété pour des prix abordables. C'est tout du moins le cas pour les personnes aux conditions de ressources plus favorables, leur permettant de faire le choix de la proximité.

Ce fait nouveau vient ainsi nuancer le modèle de vivre et travailler de part et d'autre de la frontière et pose plus largement la question de la concurrence entre la France et le Luxembourg sur le lieu de résidence des français travaillant au Luxembourg. Il interroge finalement la capacité du Thionvillois à retenir ses habitants par une offre résidentielle et de mobilité qui assure une certaine qualité de vie, et sa capacité à créer des emplois pour maintenir et fidéliser les actifs permettant d'assurer une liberté de choix et non contrainte.

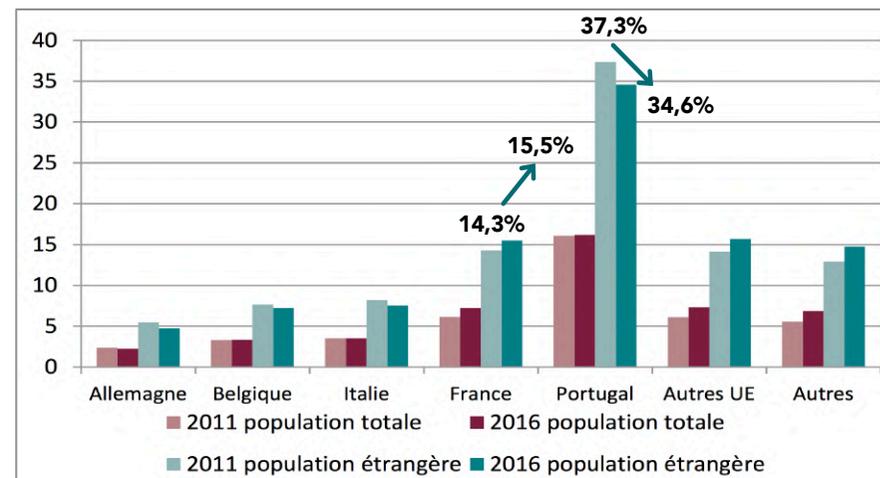
Les migrations résidentielles : répartition des nouveaux résidents dans le Thionvillois selon leur lieu d'origine entre 2002-2007 et 2013-2014

(Source : INSEE ; EAU)



Part des nationalités dans la population étrangère au Luxembourg

(Source : STATEC)



## 1.4. Des dynamiques voisines fortes, sources de potentiels d'appui pour l'avenir du Thionvillois

De toute évidence, le Thionvillois vit plus que par le passé, au rythme du fait frontalier et est intrinsèquement lié à ses pays voisins. Plus encore, il est ancré au cœur d'un vaste espace européen où les échanges foisonnent et dans lesquels il ne peut être autonome.

Autour de lui, se trouvent des territoires aux dynamiques puissantes, qui si non épargnés par la crise, ont entrepris des stratégies de diversification leur ayant permis de rebondir rapidement.

La région wallonne, profite du climat de confiance retrouvé des consommateurs et chefs d'entreprises, créée de nouveau des emplois bien qu'à un rythme moins rapide de celui-ci d'avant crise<sup>5</sup>.

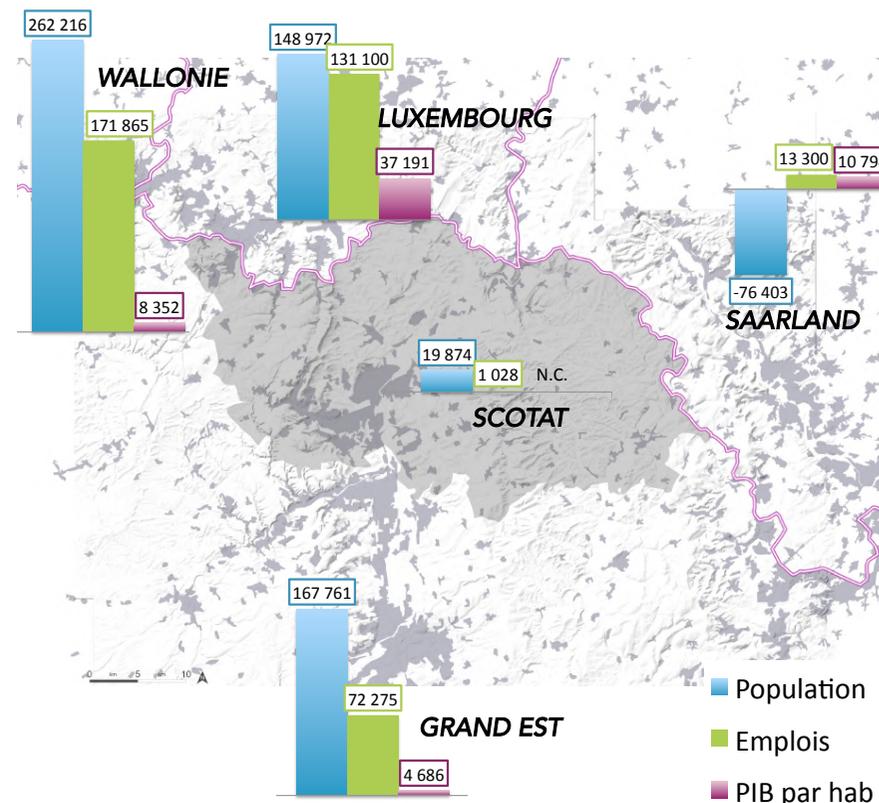
La Sarre quant à elle, malgré une population vieillissante, s'est relevée des crises successives (sidérurgique, minière et financière) pour restructurer son industrie dans l'automobile et la construction mécanique en complément de la mise en œuvre de passerelles efficaces entre recherche, développement et activités pour une montée en gamme technologique et qualitative de ses productions.

Le Luxembourg enfin, déploie son économie sur d'autres secteurs que le moteur traditionnel de la finance. L'éco-innovation, la santé, l'aéronautique et la logistique en sont quelques exemples et continuent de renforcer son attractivité économique et participent à sa fulgurance démographique.

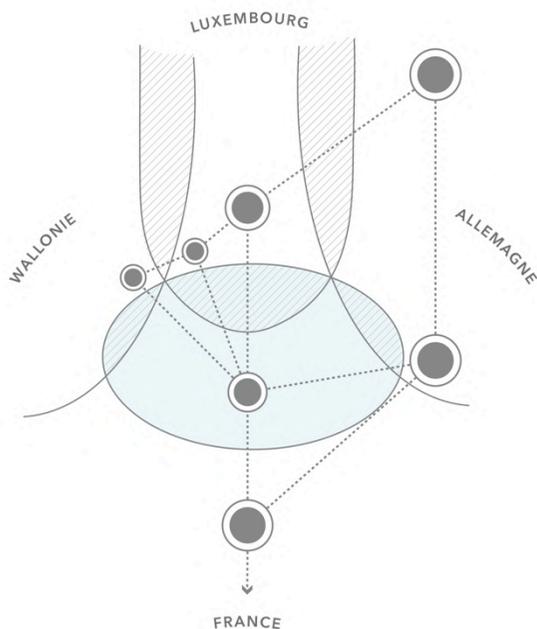
Le Thionvillois, pour qui les évolutions sont plus sensibles entre 1999 et 2014, a donc tout intérêt à tirer bénéfice de cette proximité à l'égard de ces espaces économiques dynamiques pour trouver un relais de croissance et de développement à condition d'accompagner l'adaptation et la transformation de son tissu économique existant.

<sup>5</sup> Offices statistiques de la Grande Région, *Conjoncture dans la Grande Région*, 2017.

Evolution des grands indicateurs entre 2000 et 2014  
(Source : Grande Région, INSEE)



## Partie

2 1<sup>ère</sup> conséquence

L'émergence d'un système urbain transfrontalier

Plus qu'imméré dans un laboratoire de l'Europe, le Thionvillois se trouve dans un vaste espace métropolitain où transitent des flux entre des pôles de niveaux de rayonnement variables.

L'intensité des interactions est telle qu'elle conduit à l'émergence d'un système urbain transfrontalier, autrement dit au fonctionnement d'un réseau de villes plus ou moins distancées.

Dans un monde globalisé qui fait la part belle à l'hypermobilité et au numérique, l'existence de ce système urbain ne s'appuie plus seulement sur une approche géographique matérialisée par une conurbation urbaine, mais sur des relations et interdépendances plus immatérielles.

Le phénomène transfrontalier en expansion a donc finalement pour première conséquence le prolongement du Sillon Lorrain, système urbain d'ores et déjà organisé et structuré entre les agglomérations de Thionville, Metz, Epinal et Nancy.

Dés lors, dans cette seconde partie, il s'agira de relater les différents éléments significatifs de l'émergence de ce système urbain transfrontalier et les incidences de celui-ci à l'échelle grand-régionale.

## 2.1. Des mouvements pendulaires qui impliquent 4 pays

Les flux domicile-travail en tous sens, qui s'accroissent d'année en année, illustrent bien l'imbrication des marchés de l'emploi dans l'espace grand-régional.

Les crises des subprimes et de la dette de 2008 et 2011 n'ont pas interrompu cette tendance mais seulement ralenti. Alors que jusqu'en 2008, la Grande Région comptait entre 5 et 7% de frontaliers supplémentaires par an, la hausse n'est plus que de 2% entre 2014 et 2015 avec près de 219 000 frontaliers cette dernière année<sup>6</sup>.

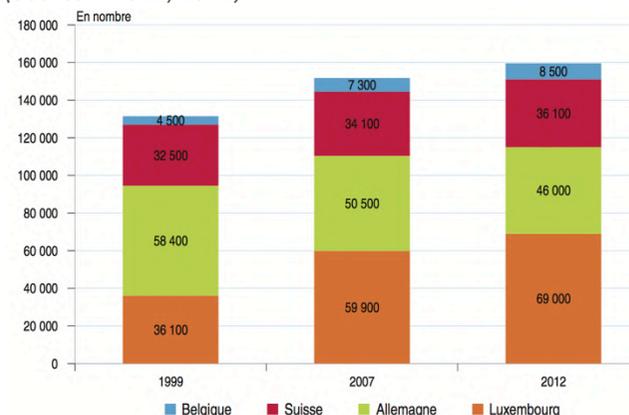
Bien qu'à des proportions inégales, l'accroissement du travail frontalier concerne la presque totalité des entités de la Grande Région et témoigne ainsi d'une certaine généralisation du phénomène. Seule l'Allemagne enregistre une baisse du nombre de frontaliers, de -1,8%/an en moyenne entre 1999 et 2012 pour les actifs originaires du Grand-Est, liée en partie aux difficultés et restructurations de son industrie ces 20 dernières années. Elle reste néanmoins, derrière le Luxembourg, le 2ème pays de destination des frontaliers du Grand-Est avec des zones d'emplois particulièrement attractives en Sarre (Sarrelouis Sarrebruck...). Les flux sont plus modérés avec la Belgique, ne bénéficiant pas de pôle d'activité suffisamment important à proximité de la frontière susceptible d'attirer des travailleurs étrangers<sup>7</sup>.

De toute évidence, 3/4 des travailleurs frontaliers s'orientent vers le Luxembourg, dont le dynamisme économique est sans précédent, ce qui en fait l'épicentre de la Grande Région.

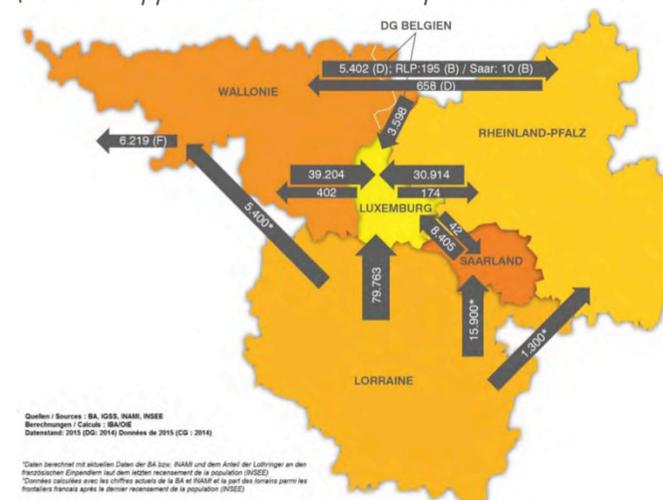
Si la direction et l'envergure des flux sont fortement influencées par la situation de l'offre de l'emploi et les rémunérations, il n'en est pas moins que l'ensemble des territoires frontaliers de la Grande-Région entretient des flux d'actifs avec ses voisins.

Ainsi, en dépit des normes, des fiscalités et des capacités d'accueil différenciées, les espaces de la Grande Région partagent des problématiques communes et en premier lieu desquelles la mobilité, qui conditionne la fluidité et le volume des échanges.

Répartition des travailleurs frontaliers du Grand-Est selon leur pays de destination (Source : INSEE, 2012)



Flux domicile-travail frontaliers dans la Grande Région en 2015 (Source : Rapport du Comité Economique et Social de la Grande Région 2016)



<sup>6</sup> Comité Economique et Social de la Grande Région, *Rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région*, 2016.

<sup>7</sup> INSEE analyses Grand-Est n°3, février 2016.

## 2.2. Un territoire qui connecte les pôles urbains frontaliers et du sillon mosellan sur toutes les façades : au risque d'un « burn-out » ?

Le Sillon Mosellan, ou plus largement le Sillon Lorrain, est sans conteste l'un des maillons essentiels de l'eurocorridor allant de l'Europe du nord à l'Europe du sud et dont l'A31 constitue l'un des principaux tenants.

Cette autoroute majeure, est non seulement le support d'importants flux de marchandises mais surtout le réceptacle des mouvements domicile-travail locaux, qui viennent saturer voir paralyser le trafic.

Chaque année, les comptages routiers déplorent une hausse du trafic tant sur les axes structurants que sur le réseau secondaire du nord-lorrain.

Entre Metz et Thionville, le trafic moyen enregistré s'élève à 104 040 véhicules/jour soit une progression de 25% entre 2015 et 2016, faisant de ce tronçon le plus fréquenté de Moselle.

La hausse du trafic de +4% apparaît moins forte entre Thionville et le Luxembourg ces mêmes années, mais non négligeable entre 2006 et 2014 passant de 53 250 véhicules/jour au niveau de la frontière à 61 545.

Sur la D16, à Audun-le-Tiche à l'ouest du territoire du SCOTAT, 21 322 véhicules/jour ont été relevés en 2016 contre 16 637 en 2010. L'ouverture du contournement sur ce secteur pour rejoindre Belval à Esch-sur-Alzette, a par ailleurs créé un appel d'air de véhicules comme en témoigne la hausse de +5,5% du trafic sur l'A30 au niveau de Aumetz entre 2015 et 2016<sup>8</sup>.

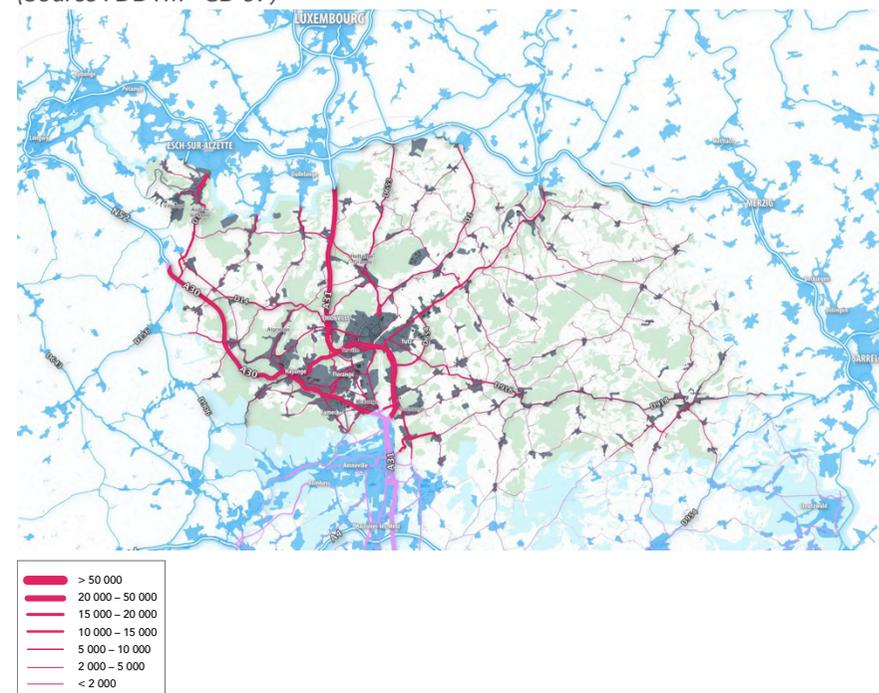
En somme, la densité du trafic est telle que les flux se rabattent sur les routes départementales locales (D653, D59, D58, D1) et exposent désormais tout le Thionvillois et les pays voisins aux effets néfastes de l'engorgement routier : détérioration de la qualité de l'air, allongement des temps de parcours, nervosité et lassitude des usagers, risque d'accidentologie...

<sup>8</sup> Direction interdépartementale des routes de l'Est, *Traffics routiers de la division d'exploitation de Metz*, mai 2017.

Le report du trafic sur le réseau local rend d'autant plus impérieuse la mise en place d'une solution concertée au désengorgement des grands axes au risque d'un « burn-out » nuisant à l'attractivité du Thionvillois.

### Le trafic routier véhicules/jour moyen annuel

(Source : DDTM - CD 57)



### 2.3. Des politiques mises en œuvre et des projets pour faciliter la vie des différents usagers du territoire

A l'échelle transfrontalière, l'intensification du trafic est telle que la mobilité est depuis longtemps devenue la principale problématique abordée par les institutions de la Grande-Région.

Si la coopération transfrontalière aboutit moins à des réalisations concrètes comme c'est le cas des agglomérations transfrontalières de Bâle, Genève, Kayl-Strasbourg ayant entrepris la mise en place de tramways, des initiatives voient le jour sur différents segments et à différentes échelles pour faciliter la vie des usagers de part et d'autre des frontières.

En matière de transport, l'harmonisation de la billettique et la hausse des cadencements de trains entre Metz et le Luxembourg ont par exemple permis de délester une partie du trafic de voyageurs.

Au-delà de la réduction des freins aux déplacements, des échanges s'opèrent entre différents partenaires pour mutualiser les moyens dans la recherche & le développement ou encore renforcer l'accès aux soins en matière d'aide médicale d'urgence par-delà les frontières.

La coopération transfrontalière œuvre également en matière de tourisme et culture. Le titre de « Capitale Européenne de la Culture Esch 2022 » à laquelle participent la CCPHVA et le syndicat Pro Sud, illustre cette volonté de rayonnement, de partage d'une histoire commune, et également l'ambition de représenter un laboratoire de l'Europe en matière de solidarités transfrontalières.

Ces politiques et projets, dont certains ne sont de l'ordre que de l'expérimentation dans le cadre des appels à projets Interreg, constituent des prémices d'actions menées de concert pour harmoniser l'offre et faciliter la vie des différents usagers sur certains secteurs.

Ils concourent moins à l'émergence d'un espace vécu auquel les habitants de toutes nationalités s'identifieraient, mais témoignent d'une réalité transfrontalière rendant nécessaire l'apport de réponses aux besoins des frontaliers et à l'irrigation du développement économique.

Ils soulignent enfin l'engagement de régions et villes aux fonctionnements propres, à mener des actions collectives pour une plus grande efficacité de l'action publique.

#### Les différentes politiques et projets de coopération en matière de transports, santé, cadre de vie, économie/formation

(Source : EAU)

- |   |   |
|---|---|
|    | <ul style="list-style-type: none"> <li>Harmonisation de la billettique (Simplificités 2, Flex'way et démarches propres au GECT Alzette-Belval) ;</li> <li>Hausse des cadencements des trains avec le Luxembourg ;</li> <li>« Taskeforce frontaliers de la Grande Région 2.0 » (soutien juridique et administratif aux frontaliers), projet soutenu Interreg 2 ;</li> </ul>  |
|    | <ul style="list-style-type: none"> <li>Signature d'un accord-cadre en matière de santé entre la France et le Luxembourg le 21 novembre 2016 pour faciliter notamment les services d'urgence transfrontaliers ;</li> </ul>   |
|    | <ul style="list-style-type: none"> <li>capitale européenne de la culture Esch 2022 sur le périmètre du Groupement Européen de Coopération Territoriale Alzette-Belval (Pro-Sud &amp; CCPHVA)</li> <li>« Alzette-Belval : vivons ensemble : améliorer l'offre transfrontalière de services et équipements socialement inclusifs », projet soutenu Interreg 2 ;</li> <li>Tourisme : communication transfrontalière, parcs transfrontaliers... ;</li> </ul>  |
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Université de la Grande Région ;</li> <li>Réseau de villes LELA+ (Tonicités – les villes frontières) : Luxembourg, Esch-sur-Alzette, Arlon, Longwy, Metz et Thionville</li> <li>Réseau de villes Quattropole : Luxembourg, Metz, Sarrebruck et Trèves</li> <li>Signature de deux accords-cadres le 26 mai 2015 dans le domaine de la formation professionnelle par l'apprentissage et entre l'académie de Nancy-Metz, l'Université de Lorraine et le Ministère de l'éducation luxembourgeois ;</li> <li>Coopération transfrontalière dans la R&amp;D en matière industrielle à travers les projets « PowdeReg » et « Robotix Academy » avec différents acteurs (Université de Lorraine, du Luxembourg, de Liège, pôle mecatech, pôle materialia, institut de la soudure, Luxinnovation...)</li> <li>Des projets et des réflexions en cours : co-working, bilinguisme dans l'enseignement...</li> </ul> |

## 2.4. Une métropolisation qui réorganise les circuits et les corridors...

Au niveau local, la métropolisation tend à former de nouvelles configurations spatiales organisées autour de flux, d'échanges et de réseaux de tous ordres.

Le Thionvillois, à la fois dans le Sillon Lorrain et dans l'espace grand-régional à proximité du Luxembourg, est incontestablement ancré dans les flux. Pour autant, un certain nombre de développements périphériques et tendances à l'œuvre mettent en évidence un possible risque de contournement du territoire...

En Belgique, comme au Luxembourg, des projets de liaisons et d'optimisation autoroutières entre l'A28 (Belgique), l'A6 et l'A13 (Luxembourg) jusqu'à l'A8 allemande conduiront à un renforcement d'un corridor d'échanges entre Bruxelles, Munich et Strasbourg via Sarrebruck, permettant d'éviter les axes fortement fréquentés en périphérie des agglomérations allemandes, luxembourgeoises et françaises.

De même, le doublement de la ligne ferrée entre Luxembourg-ville et Bettembourg associé à la plateforme multimodale en cours de développement, offrent l'opportunité pour les territoires adjacents et de l'Europe du nord, de se raccorder à l'Italie et la Turquie via les ports de la méditerranée. Ils positionnent finalement le Luxembourg au centre du futur réseau européen d'autoroutes ferroviaires.

Parallèlement à ces projets d'envergure internationale, la fermeture des lignes voyageurs depuis Thionville, tant en direction de Trèves que de Bouzonville, questionnent l'effectivité de l'étoile ferroviaire thionvilloise voir la pérennité du fret ferroviaire à terme compte tenu par ailleurs du manque de lisibilité de l'offre et la compétitivité du secteur sur le plan national.

Aussi, la réduction du trafic fluvial sur la Moselle entre 2012 et 2016, pose plus que jamais la nécessité d'aboutir le projet d'Europort, parc d'activité logistiques

et industrielles multimodal intégrant transport routier, ferroviaire et fluvial, pour peser dans les échanges nord européens.

En effet, la métropolisation amène non seulement à redistribuer les cartes et à « décaler » la banane bleue à l'est évitant ainsi la France, mais expose également davantage le territoire aux faits conjoncturels et exogènes.

*In fine*, elle rappelle la nécessité pour les territoires de reconfigurer la fluidité en matière de transport, et de se spécialiser à une échelle plus fine dans un réseau de pôles en archipel mais intensément liés entre eux.

Une réorganisation des circuits et des corridors  
(Source : réalisation EAU)



- |   |   |   |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li> Aéroports</li> <li> Ports fluviaux</li> <li> <math>0,31T</math> trafic en 2016 en millions de tonnes</li> <li> <math>-0,89</math> évolution entre 2012 et 2016</li> </ul> | <p><b>Les grands flux et projets périphériques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> ligne Paris Francfort (directe)</li> <li> ligne ferroviaire Lux-ville / Bettembourg</li> <li> raccords routiers A28 / A6 - A13</li> <li> réaménagement de l'A13 (Lux) pour fluidifier les flux vers l'Allemagne</li> </ul> | <p><b>Les projets et besoins en cours de réflexion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> A30 / Belval et A30/Longwy</li> <li> A30 / A31 : Triangle de Richemont</li> <li> A30 / A31 : raccordement aval de Thionville</li> <li> autoroute ferroviaire Bettembourg / Perpignan</li> <li> renforcer l'étoile ferroviaire thionvilloise</li> <li> améliorer la ligne Metz - Forbach - Francfort</li> </ul> |
|---|---|---|

## 2.5. Quelle place du Thionvillois dans ce système urbain transfrontalier entre axe actuel mosellan et risque de contournement ?

Les mouvements domicile-travail transfrontaliers, la saturation du trafic, les politiques et projets de coopération ainsi que la métropolisation, sont autant d'éléments révélateurs de l'émergence d'un système urbain transfrontalier.

Reste que l'intensification des flux interpelle leur organisation, autrement dit la manière de faire vivre et rendre fonctionnel ce système urbain. Il implique donc pour les territoires de celui-ci, et en particulier le Thionvillois, de changer de focale pour définir son rôle et sa contribution de façon à maximiser les coopérations publiques et privées.

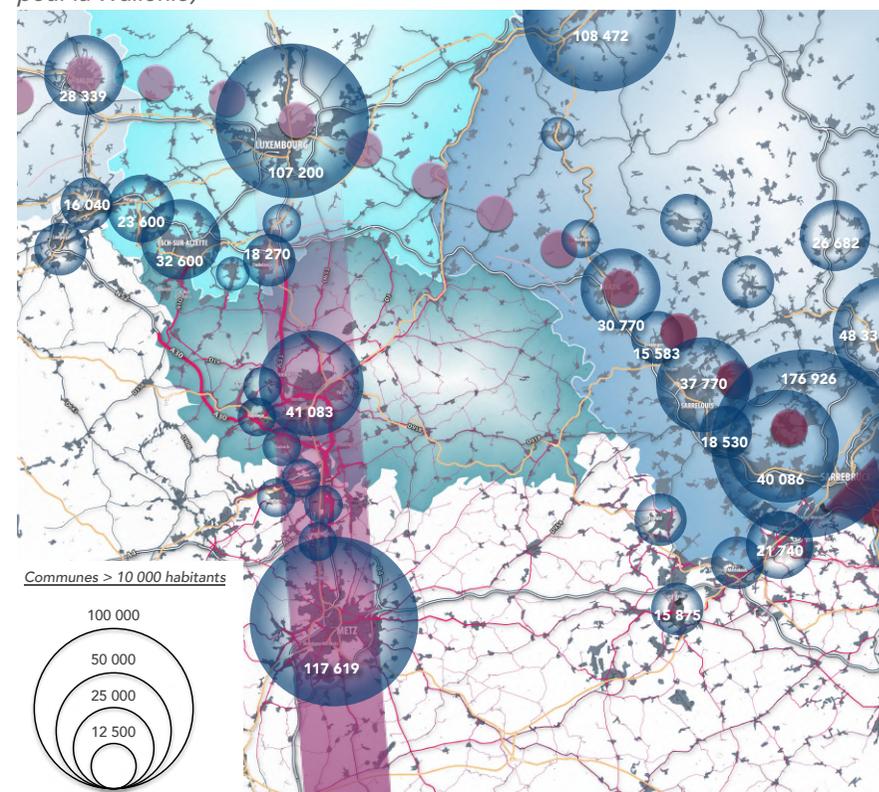
En effet, la particularité de ce système urbain transfrontalier est moins le fait d'une logique traditionnelle de centre/périphérie que d'une logique polycentrique, au sein de laquelle chaque espace territorial possède sa propre organisation.

Il renvoie donc au territoire d'affirmer sa place dans ce système urbain, mais aussi dans la région Grand-Est et dans l'espace de coopération grand-régional. Il s'agit pour le territoire, d'être en position de carrefour de captation et transformation de flux et non un simple tronçon de passage.

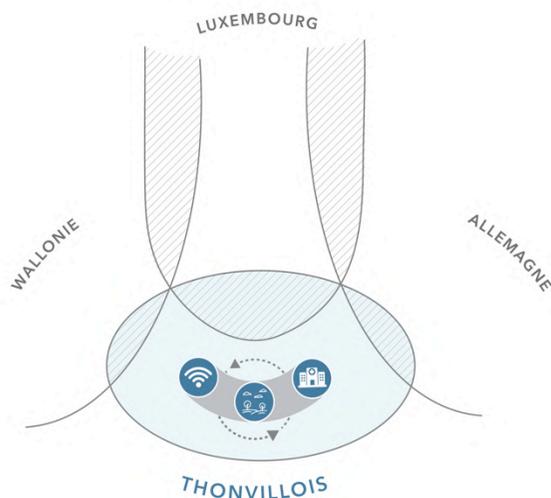
En tout état de cause, le SCOTAT se trouve dans un système urbain transfrontalier à maturer et dans lequel il pourrait être une « pointe de qualité »...

### L'émergence d'un système urbain transfrontalier ?

(Source : INSEE 2014 pour SCOTAT et Grand Est, 2008 et 2015 pour la Sarre, 2015 pour la Wallonie)



## Partie

3 2<sup>nde</sup> conséquence

## Une transition résidentielle

*L'intensification du fait frontalier n'est pas sans influence sur la trajectoire de développement du Thionvillois, qui se poursuit vers un mode plus résidentiel destiné à satisfaire les besoins de proximité des habitants, actifs et autres usagers.*

*Outre un certain nombre d'indicateurs, des projets réalisés, des intentions, et des tendances de société, soulignent un processus à l'œuvre de résidentialisation du territoire. Cette transition constitue un potentiel réel de montée en gamme du cadre de vie et de ciblage lui permettant d'apparaître comme une « pointe de qualité » dans le système urbain transfrontalier en émergence.*

*Dans les pages suivantes, il s'agira donc de relever les composantes de cette transition et mettre en évidence les enjeux pour l'accompagner dans le respect de l'identité et de l'histoire du Thionvillois.*

*L'objectif est par ailleurs de confronter l'évolution du territoire aux mutations sociétales et technologiques en cours au regard de cette « résidentialisation ».*

### 3.1. Une tonalité résidentielle de plus en plus marquée

Observer la tonalité résidentielle du territoire revient en premier lieu à confronter les évolutions des principaux indicateurs du développement, démographique, résidentiel et économique.

Le Thionvillois retrouve tout d'abord son niveau de population de 1968 avec 261 005 habitants en 2014, après une période de décreue démographique de 1975 à 1999 liée à la crise sidérurgique et minière.

Cette croissance s'accompagne d'une hausse continue des résidences principales (+40 048) depuis 1968, particulièrement soutenue sur la dernière période malgré le retournement de 2008 (+4 960). Cette dernière a néanmoins ralenti la reprise économique amorcée dès les années 2000 dans le territoire (+4 064 emplois entre 1999 et 2009), après plus de 20 ans de décreue (-12 403 entre 1968 et 1999).

Le nombre d'actifs et d'actifs occupés, progresse quant à lui depuis les années 1999 et met en évidence la présence d'une main d'œuvre à la fois employable et employée plus forte que par le passé (+20 791 et +17 213).

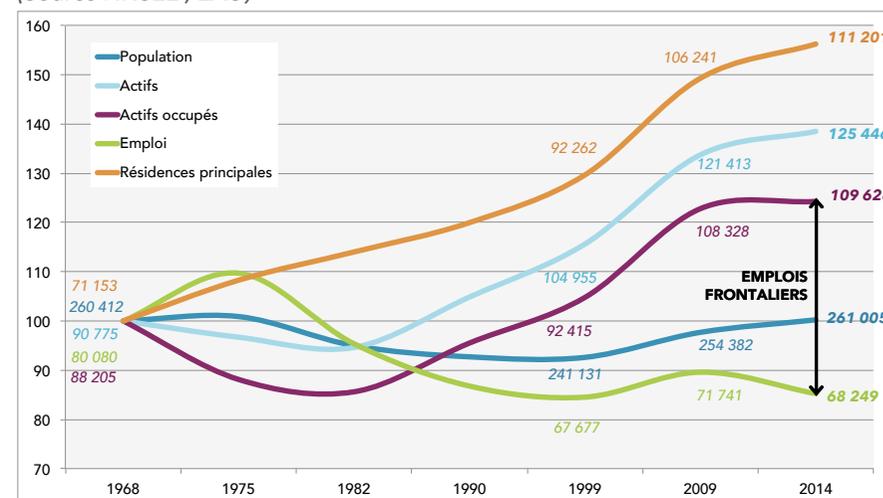
La capacité du territoire à utiliser sa main d'œuvre résidente est en revanche moins élevée. Le Thionvillois fournit en effet un nombre d'emplois inférieur au nombre d'actifs occupés y vivant. Ainsi, 62 emplois sont offerts à l'échelle du territoire du SCoT pour 100 actifs occupés y vivant.

Cet indicateur, en retrait de 3 points par rapport à 2009, corrélé à la hausse des actifs occupés (+647) et la baisse des emplois sur la dernière période (-3 492), témoigne de l'influence du travail frontalier sur le territoire et en particulier du Luxembourg.

Malgré tout, ces évolutions attestent d'une attractivité résidentielle marquée du Thionvillois, qui n'a pas encore produit tous ses effets sur le modèle de développement économique, en cours de transition.

Évolution des principales grandeurs démographiques, économiques et résidentielles entre 1968 et 2014

(Source : INSEE ; EAU)



### 3.2. Le temps de la transition économique

À des rythmes plus ou moins différenciés localement, la tertiarisation se généralise et modifie la teneur des écosystèmes économiques. Partout autour du territoire du SCoT, ce processus de mutation vers les services a été engagé (Sarre) voir pleinement achevé (Luxembourg).

L'industrie sidérurgique et minière, longtemps fleuron de l'économie grand-régionale, s'est recomposée vers une industrie plus spécialisée et robotisée (construction mécanique, automobile...), nécessitant à la fois d'une main d'œuvre plus réduite et plus qualifiée. Ainsi, la plupart des territoires voisins ont connu une baisse des emplois dans le secteur industriel entre les années 2000 et 2014.

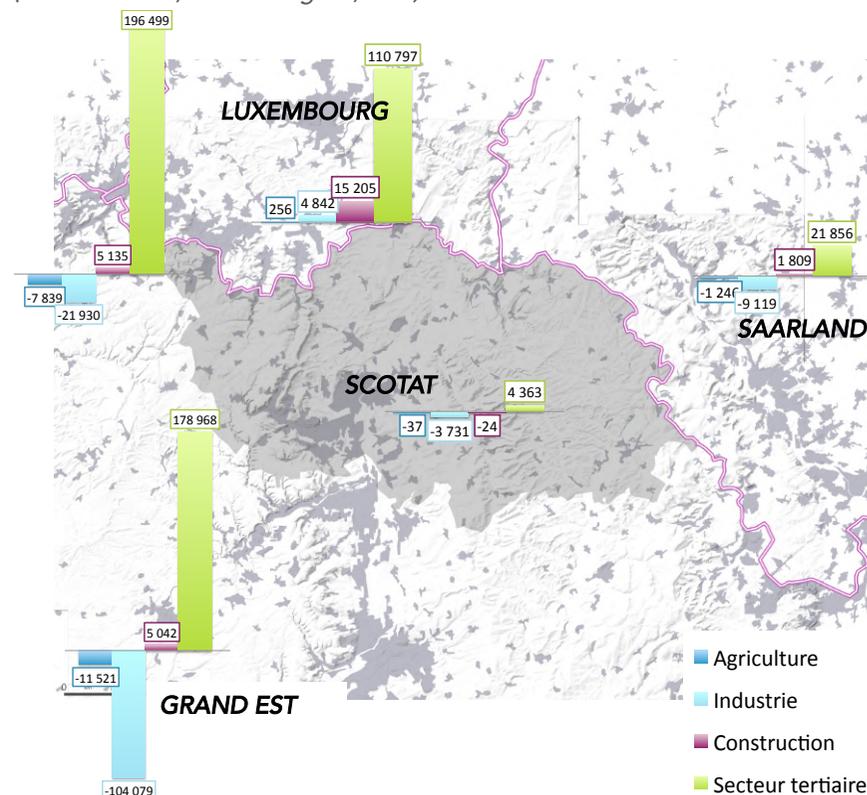
Ils se sont néanmoins tournés plus rapidement vers les services aux particuliers et entreprises, leur permettant de contrebalancer la perte des emplois dans l'industrie.

Quant au territoire du SCoT, il se trouve dans une phase amont du processus de mutation, entre le contrecoup de la perte des emplois industriels et le relais des effets du développement résidentiel sur l'économie...

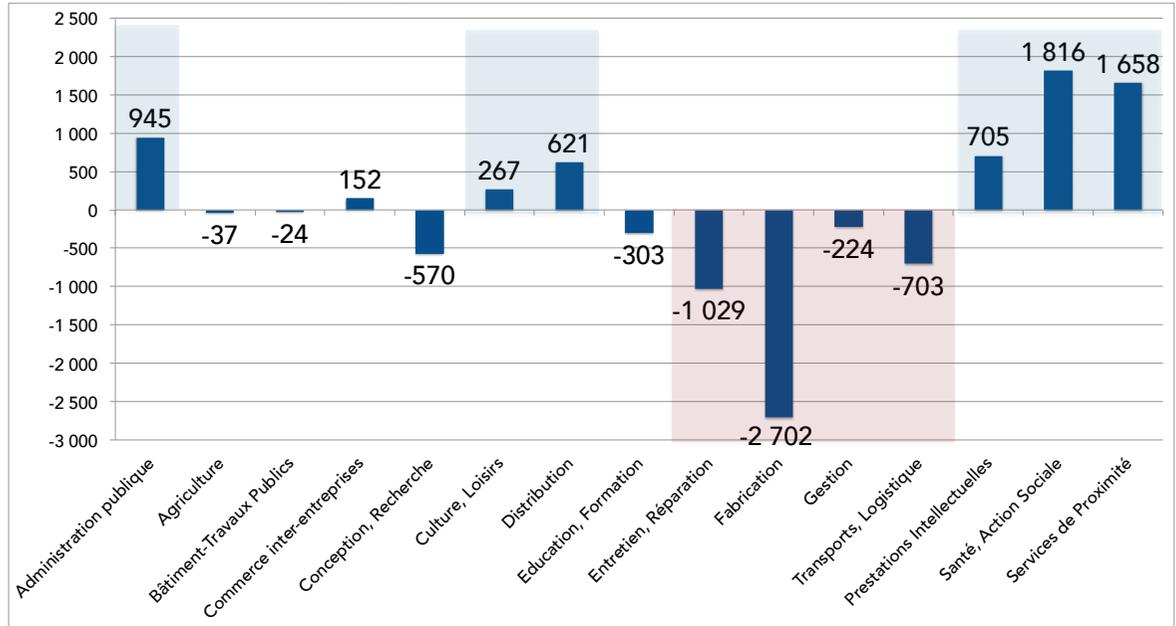
Entre 1999 et 2014, la baisse des emplois productifs (-2 702 en fabrication, -1 029 en entretien et réparation...) s'accompagne de la progression des emplois tertiaires en distribution (+621), services de proximité (+1 658), prestations intellectuelles (+705),... et des services non marchands au bénéfice d'un développement plus résidentiel (+945 en administration publique, +1 816 en santé et action sociale).

Avec une hausse plus timide de +4 363 emplois tertiaires entre 1999 et 2014 et la baisse de 3 731 emplois industriels, le Thionvillois se trouve en fin de compte « dans le temps » de la transition économique, plus lente que les territoires voisins, mais réelle.

Évolution des emplois par secteurs économiques entre 2000 et 2014  
(Source : INSEE, Grande Région ; EAU)



Evolution des emplois des 15 fonctions économiques entre 1999 et 2014 au sein du SCOTAT  
 (Source : INSEE 1999 et 2014 ; EAU)



### 3.3. Une offre d'équipements et de services structurante

La transition résidentielle ne peut s'exprimer sous le seul prisme économique. Elle s'observe également du point de vue de l'évolution de l'offre de services et équipements et de sa répartition au sein du territoire.

À ce sujet, le maillage de pôles de services, tel qu'il existe aujourd'hui, irrigue tout le Thionvillois et lui assure une certaine autonomie vis-à-vis de l'extérieur. Si l'offre se concentre principalement dans le Sillon Mosellan aux plus fortes densités de population, un certain nombre de pôles ponctuent le territoire et jouent un vrai rôle de structuration de bassins de vie de proximité dont l'influence déborde sur les secteurs proches (Val d'Alzette et Bouzonvillois).

Cette bonne irrigation est également garantie par un réseau associatif dense et une offre événementielle plus ponctuelle (« Rives en fête », « Festival du film italien », « Festival du chat noir... »), s'appuyant notamment sur un certain nombre d'équipements de qualité, récents (salle de concert « Le Gueulard + », tiers-lieu « le Puzzle ») et en développement (pôle culturel de Villerupt, centre EVOL'U4).

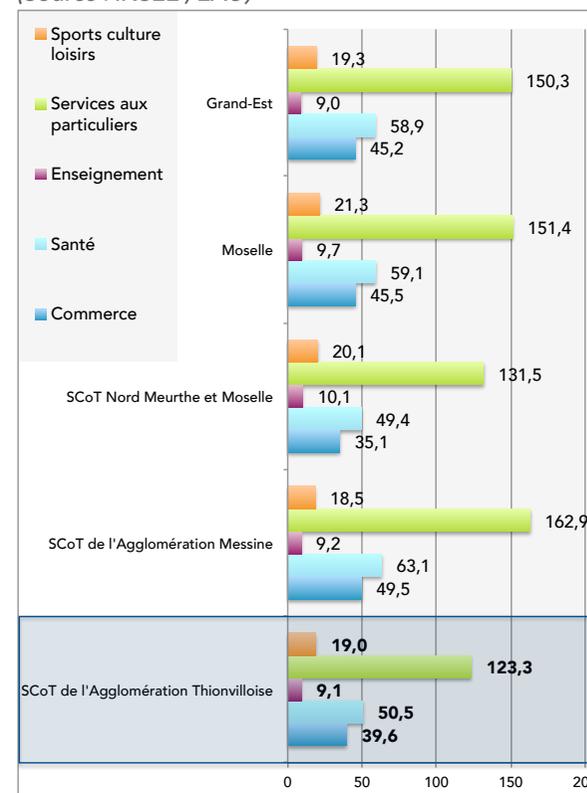
Cette offre culture-loisirs témoigne à la fois de la richesse culturelle et patrimoniale du territoire en partie héritée de son histoire, et de sa capacité à renouveler son offre par des contenus « au goût du jour » répondant aux appétences des différents usagers (espaces de partage, de rencontres, multifonctionnels et modulables pour la pratique de différentes activités...).

En matière de santé et action sociale, l'offre s'enrichit progressivement au travers de nombreux projets de maisons pluridisciplinaires (Metzervisse, Villerupt...), d'équipements pour la petite enfance ou d'autres plus structurants et ciblés tels que la clinique psychiatrique à Thionville.

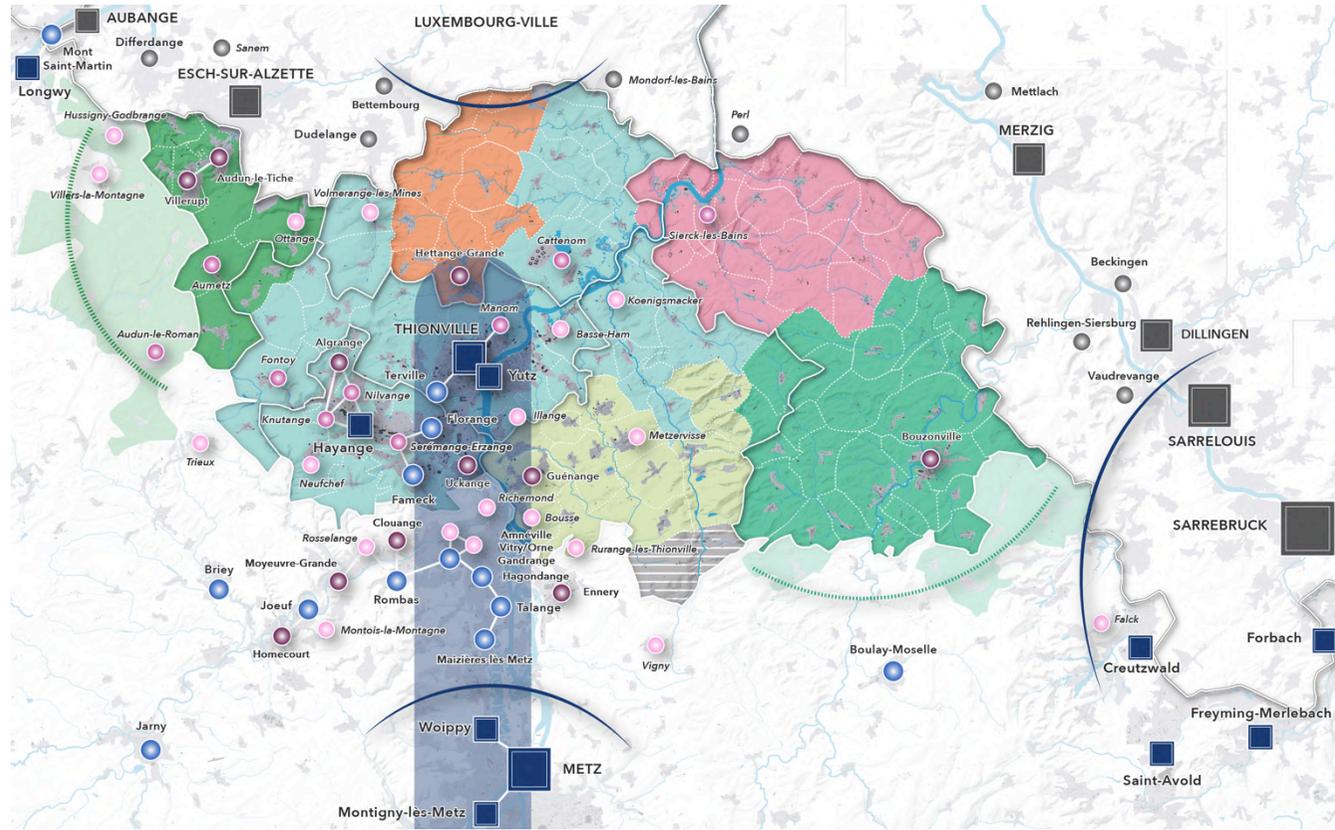
Si les initiatives ne manquent pas, la densité d'équipements moyenne, de 244 pour 10 000 habitants, apparaît plus faible que dans les territoires pris pour comparaison (291 à l'échelle de la Moselle et 287 à l'échelle du Grand-Est) et ce, pour l'ensemble des gammes.

Elle pose en réalité l'enjeu du maintien d'une offre bien fournie et de qualité, ce d'autant dans un contexte de croissance démographique du territoire au sein d'un vaste espace métropolitain (hausse moyenne annuelle de +0,52% entre 2009 et 2014).

Densité d'équipements pour 10 000 habitants en 2016  
(Source : INSEE ; EAU)



L'organisation des équipements  
(Source : INSEE ; EAU)



<p><b>Bassins de vie</b></p> <p>Internes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: #4CAF50; margin-right: 5px;"></span> Villers/Audun</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: #F08080; margin-right: 5px;"></span> Sierck-les-Bains</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: #ADD8E6; margin-right: 5px;"></span> Thionville Vallée de la Fensch</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: #90EE90; margin-right: 5px;"></span> Bouzonville</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: #FFA07A; margin-right: 5px;"></span> Hettange-Grande</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: #C8E6C9; margin-right: 5px;"></span> Guénange</li> </ul> <p>Externe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: #808080; margin-right: 5px;"></span> Metz</li> </ul>	<p><b>Pôles d'équipements</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="display: inline-block; width: 20px; height: 20px; background-color: #000080; margin-right: 5px;"></span> Pôle d'équipements régional supérieur &gt; 1 500</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: #000080; margin-right: 5px;"></span> Pôle d'équipements régional &gt; 1 000</li> <li><span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: #000080; margin-right: 5px;"></span> Pôle d'équipements intermédiaire &gt; 400</li> <li><span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; border: 1px solid #000080; margin-right: 5px;"></span> Pôle d'équipements d'appui &gt; 200</li> <li><span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; border: 1px solid #000080; margin-right: 5px;"></span> Pôle d'équipements relais &gt; 100</li> <li><span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; border: 1px solid #000080; margin-right: 5px;"></span> Pôle d'équipements de proximité &gt; 75</li> <li><span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; border: 1px solid #000080; margin-right: 5px;"></span> Pôle d'équipements de proximité rapprochée &gt; 39</li> <li><span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; border: 1px solid #000080; margin-right: 5px;"></span> Pôle d'équipements des pays voisins</li> </ul>	<p><b>Des influences...</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="display: inline-block; width: 20px; border-bottom: 1px solid #000080; margin-right: 5px;"></span> provenant de l'extérieur</li> <li><span style="display: inline-block; width: 20px; border-bottom: 1px dashed #000080; margin-right: 5px;"></span> du territoire vers l'extérieur</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: #ADD8E6; margin-right: 5px;"></span> Une concentration des équipements dans le Sillon Lorrain</li> </ul>
--	--	---

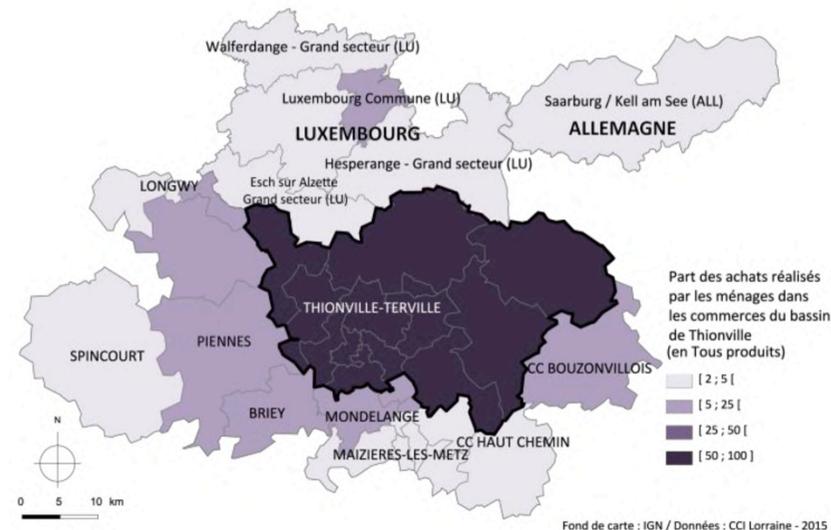
### 3.4. Le Thionvillois, pôle commercial majeur lié aux grands flux

L'offre commerciale du territoire, complémentaire de l'offre de services et équipements, s'organise traditionnellement autour d'un pôle majeur où transitent et convergent les flux, à savoir l'agglomération de Thionville. Ce pôle commercial structurant, répond à la fois aux besoins de proximité des habitants du SCOTAT, à ceux de passage et certains résidents proches comme en témoigne l'aire de chalandise issue des travaux de la CCI de Lorraine, qui rayonne au Luxembourg, en Allemagne, en Moselle et Meurthe-et-Moselle.

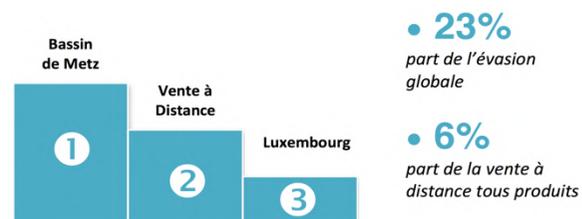
La couverture du grand commerce, si de bonne augure, est toutefois moins diversifiée que l'est celle du pôle messin et reste directement exposée à la concurrence de l'offre luxembourgeoise qui se renforce sur du très haut de gamme. Elle renouvelle par ailleurs l'enjeu de l'équilibre avec le commerce de centre dans une perspective de changement des modes de consommation des ménages, à la recherche de proximité, de choix démultipliés, de qualité et de facilités d'achat. Dans ce cadre, la vente à distance, qui représente le 2<sup>nd</sup> poste d'évasion commerciale dans le territoire, souligne la nécessaire diversification et montée en gamme de l'offre commerciale.

À ce titre, des projets en cours marquent la prise de conscience des acteurs du territoire de (re)dynamiser les centres dans une logique d'ensemble fonctionnel. L'opération « Cœur de ville Cœur de Fensch » et l'étude « centre ville de Thionville » en sont quelques exemples. Ils entendent en effet dépasser le seul secteur commercial en s'intéressant aux questions de mise en valeur de l'espace public, de transports, de traitement de la vacance, ou encore de mutualisation entre services et équipements qui participent à l'animation des centres et facilitent la déambulation commerciale.

La performance commerciale : la zone de chalandise du bassin du Thionvillois  
(Source : CCI de Lorraine)

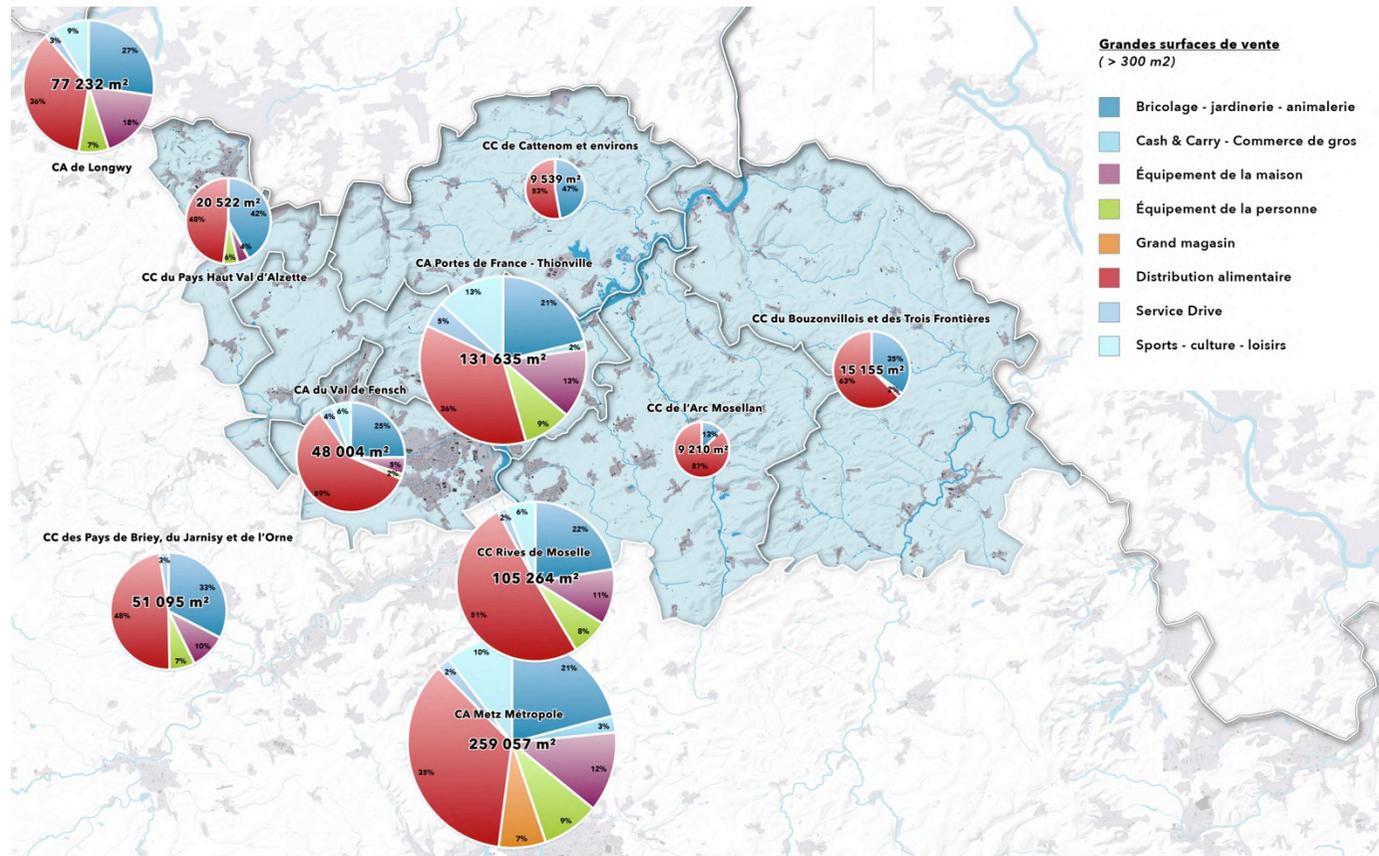


L'évasion commerciale : dépenses réalisées hors du territoire en 2015  
(Source : CCI de Lorraine)



La répartition du grand commerce en 2017

(Source : Tradedimensions ; EAU)



### 3.5. Un enjeu majeur d'organisation des mobilités

Dans une optique de rapprochement des lieux de vie aux pôles de services et d'emploi, la question de la mobilité est essentielle. Elle l'est d'autant plus dans le Thionvillois où la saturation du trafic appelle à prioriser les nombreux projets pour redonner de la fluidité et de la capacité d'accès aux transports collectifs et alternatifs à la voiture.

Dans un contexte de réduction des finances publiques, cela implique d'investir sur les axes ayant atteint leurs limites de capacité et en premier chef l'A31, véritable épine dorsale du Sillon Lorrain. Les projets de plateformes logistiques (Athus en Wallonie, Bettembourg au Luxembourg, Europort dans le SCOTAT) et les développements commerciaux en cours au Luxembourg en particulier, s'ils représentent des opportunités économiques réelles, vont générer des trafics de poids lourds supplémentaires et renforcent davantage l'urgence de lever l'effet buttoir de la saturation des grandes infrastructures, voir des réseaux secondaire par effet de report.

En effet, l'organisation de la mobilité et l'amélioration des transports en commun ne pourront être pleinement efficaces dans un tel contexte.

Quoi qu'il en soit, à l'heure de la mobilité accrue et dans l'attente d'une solution viable, des actions sont menées pour faciliter les déplacements des usagers et actifs.

En ce qui concerne le transport ferré, malgré le remplacement de lignes voyageurs par des lignes de bus entre Thionville-Bouzonville et Thionville-Apach, la fréquence des trains sur la ligne Metz-Luxembourg a été renforcée et la billettique harmonisée avec le Luxembourg.

Dans l'agglomération de Thionville, le futur BHNS facilitera le rabattement depuis et vers le pôle gare pour inciter à l'usage du train et permettra également le renforcement des connexions avec le Val de Fensch.

Dans le Val d'Alzette, le hub de mobilité et le BNHS en direction de Esch-sur-Alzette, visent aussi à désengorger le trafic routier transfrontalier par des solutions de déplacements plus durables. Des aires de covoiturage se sont par

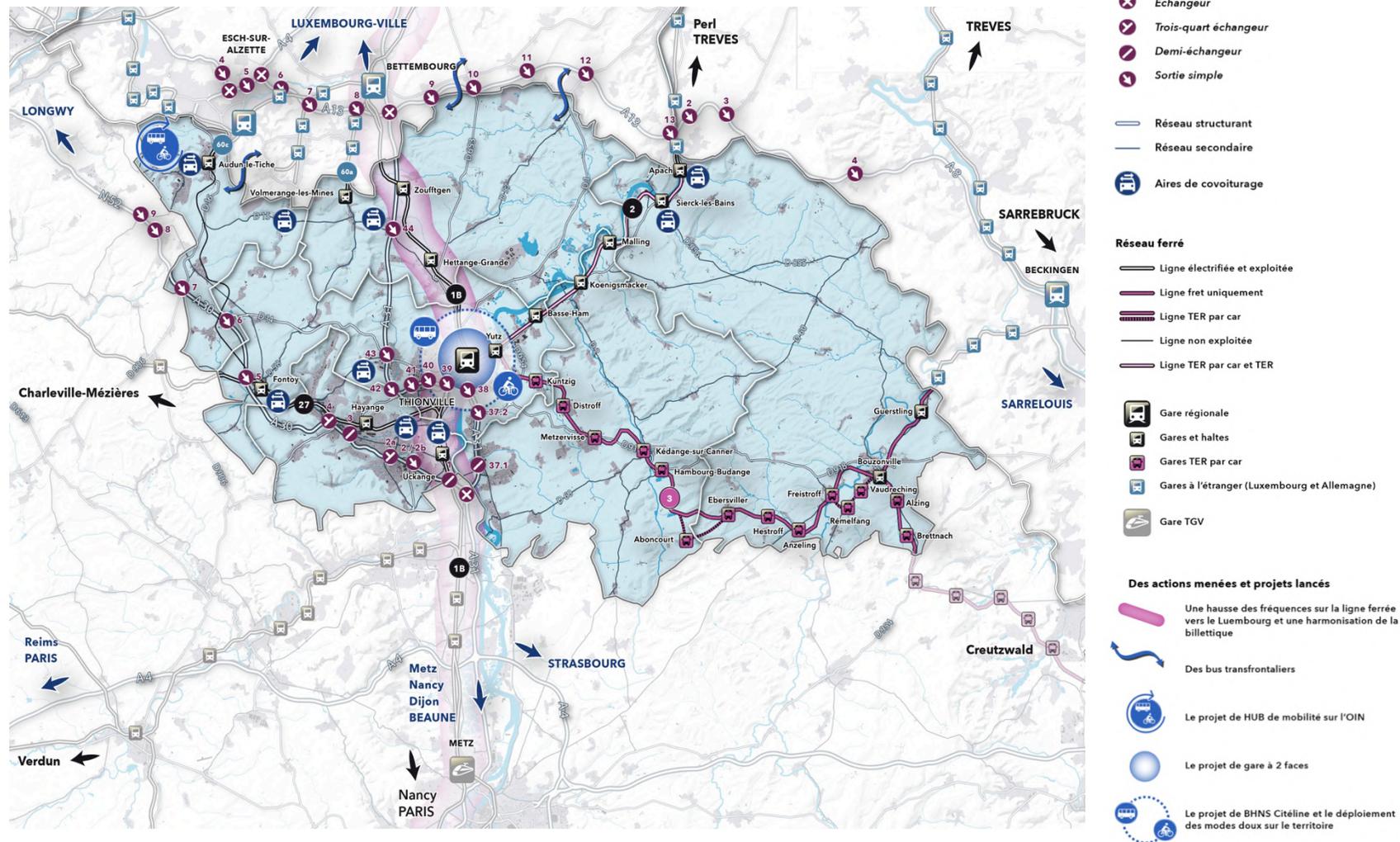
ailleurs développées aux abords des axes les plus fréquentés dans l'ouest du Thionvillois, et semblent le plus souvent afficher complet.

Bien qu'il s'agisse d'un territoire de grands flux carbonés, les modes doux font l'objet de projets de mobilité. Ils se développent progressivement pour faciliter les déplacements de proximité ou de loisirs en accroche des itinéraires touristiques dans une logique d'intermodalité avec l'offre de transports existante.

Enfin, des expérimentations pour accompagner les mobilités de demain ont vu le jour tels que la création de e-hubs permettant de gérer des flottes de véhicules électriques à l'initiative du Conseil Départemental ou encore le service de transport « Kussbus » assurant des navettes domicile-travail entre la France, le Luxembourg et la Belgique au travers d'une application mobile permettant la réservation de sièges par avance.

Les développements technologiques en cours (voiture hydrogène, voiture autonome...) et le déploiement numérique appellent à de nouvelles manières de se déplacer. Ce sont autant d'innovations à anticiper dans la programmation du développement et l'aménagement du territoire.

L'offre de transports et les principaux projets dans le territoire  
(Source : EAU)



### 3.6. De l'infrastructure aux services numériques

Plus que le déploiement de l'infrastructure, le numérique représente un vrai gisement pour l'émergence de nouveaux services facilitant la vie des usagers et des entreprises. Le commerce à distance, la santé à domicile, la formation assistée, le suivi des consommations énergétiques ou encore le télétravail sont quelques uns de ces services qu'il s'agit d'accompagner.

Le Thionvillois a saisi la mesure des enjeux et entend se doter progressivement de plateformes de co-working, pour inciter au télétravail. Le bâtiment S-HUB à Yutz, récemment inauguré, répond principalement à l'usage des travailleurs frontaliers avec l'objectif de désengorger une partie du trafic.

Le territoire a également été choisi pour l'accueil du futur bâtiment Totem de Lorn'Tech sur le site de l'U4, qui constituera le point de ralliement des start-up et entrepreneurs locaux et fera office de vitrine pour l'écosystème régional.

Le Sillon Lorrain, labellisé en 2015 « Lorn'Tech » est en effet le seul membre de la région Grand-Est appartenant au réseau des acteurs de l'innovation « French Tech ». Son adhésion aux réseaux thématiques #FinTech (finance, assurance...) et #IoT (internet des objets) #Manufacturing lui offre les capacités de soutenir l'innovation et fédérer les entreprises dans le secteur industriel notamment.

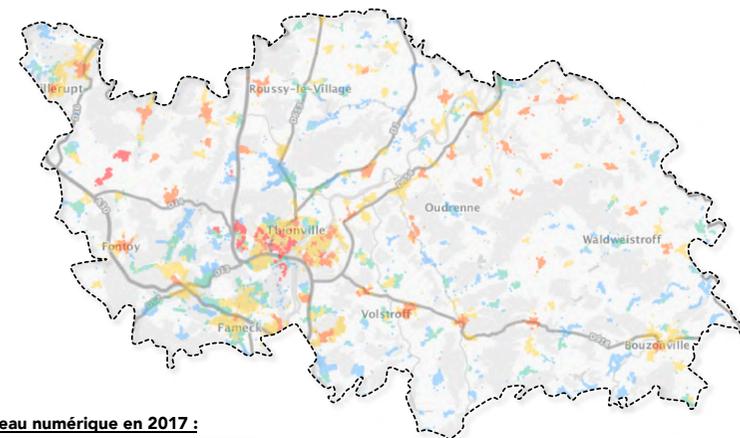
Au-delà de faciliter les processus de production, le numérique offre aux entreprises les moyens d'améliorer leurs performances en matière de process interne, de communication externe, de connaissance des marchés, de la concurrence et de la conquête commerciale.

Très concurrentiel, le contexte local dans lequel le Luxembourg poursuit notamment une stratégie digitale offensive (stockage, gestion et transfert de données d'entreprises mondiales), rappelle au territoire l'enjeu d'un déploiement rapide de l'infrastructure.

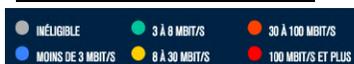
En somme, le numérique représente à la fois une des réponses à la saturation des infrastructures de transport, une opportunité pour l'adaptation et la diversification du secteur productif et un des supports essentiels pour assurer la transition du territoire vers un mode de développement résidentiel.

#### Éligibilité au très haut débit en 2017

(Source : Observatoire THD France)

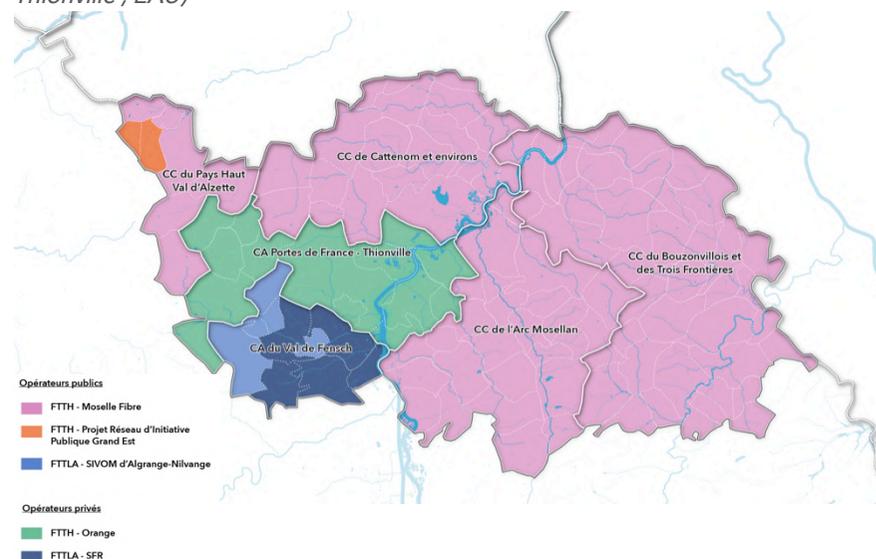


**Débit du réseau numérique en 2017 :**



#### Organisation du déploiement THD

(Source : Moselle Fibre, RIP Grand-Est, CA du Val de Fensch et Portes de France-Thionville ; EAU)



### 3.7. L'agriculture : des fonctions économiques et de proximité au service de la qualité de vie

49 782 ha de surfaces agricoles et forestières sont dénombrés sur le territoire soit 49,5% de la surface du SCOTAT. Alors qu'à l'Est, les productions sont plus orientées polyculture et polyélevage, les céréales prédominent à l'Ouest dans le Pays Haut.

Surtout présente en milieu périurbain, l'agriculture ne représente qu'1% des emplois du Thionvillois en 2014. Sans spécialisation particulière hormis la vigne, le maraichage et l'horticulture, elle reste pourtant présente comme en témoigne le maintien de la SAU entre 2000 et 2010. En revanche, comme pour la plupart des territoires, la SAU moyenne par exploitation s'inscrit à la hausse, conséquence de la restructuration du modèle agricole vers des formes plus sociétaires et productives. Bien que l'ancienneté des chiffres disponibles ne nous permette pas d'apprécier les évolutions récentes, la SAU est ainsi passée de 48 ha en moyenne en 2000 à 68 ha en 2010.

Si l'activité agricole est assez résistante (-6 emplois entre 2009 et 2014), c'est aussi parce qu'elle se diversifie vers les circuits-courts et de proximité (ventes directes, points de vente collectifs...) et s'engage de plus en plus vers des modes de production raisonnés, en culture biologique. Le nombre d'exploitations engagées ou en cours de conversion vers l'agriculture biologique est en effet passé de 40 en 2012 à 64 en 2015.

En outre, en plus des différents signes de qualité AOC et IGP présents sur le territoire (Eau de vie de mirabelle de Lorraine, bergamote de Nancy, vins de Moselle), les labellisations « Moselle gourmande » et « Qualité MOSL » marquent la montée en valeur de certaines productions, de la gastronomie locale et du terroir. La « Fête des vins de Moselle » et la « route des vins du Pays des Trois Frontières » sont également des initiatives propices à la valorisation des productions viticoles et à la découverte du territoire et de ses rives de Moselle.

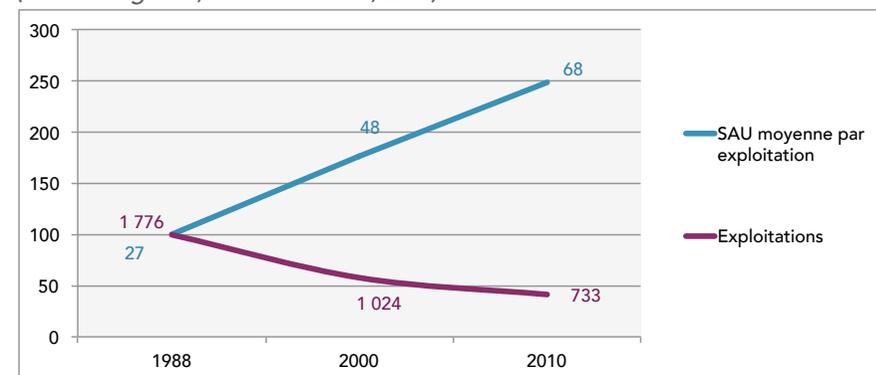
Par ailleurs, l'agriculture, comme la forêt, représentent des ressources valorisables pour la production d'énergies renouvelables. À ce jour, aucune installation de production de biogaz n'est présente dans le territoire d'après SINOE. Le potentiel identifié en 2012 par l'ancienne Région Lorraine s'élevait à 12,5 Gwh/an dans le territoire tous combustibles confondus.

Le bois-énergie, tout comme le bois-construction, restent tout autant peu exploités, alors même que le territoire bénéficie d'une couverture forestière importante.

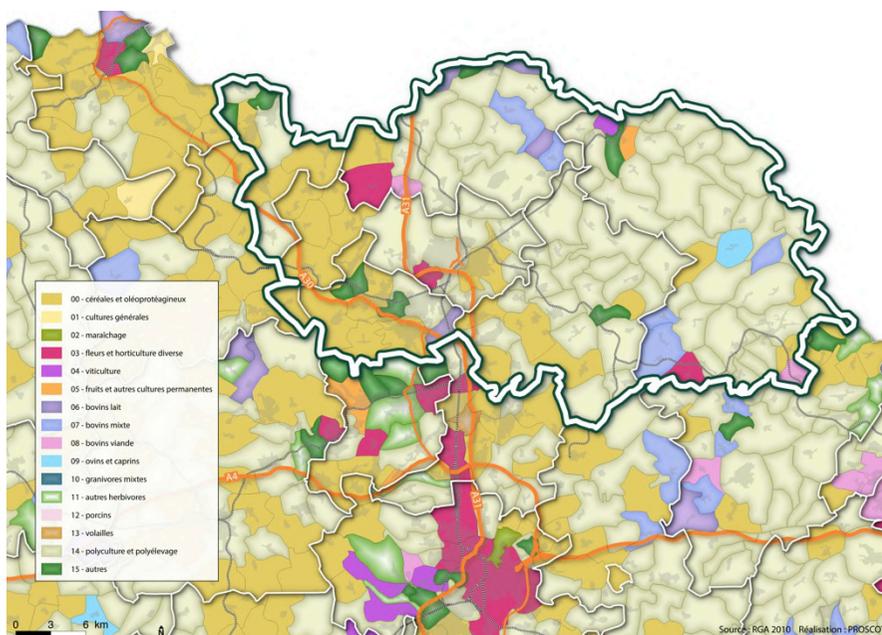
Le développement résidentiel, associé aux nouvelles sensibilités des consommateurs pour la proximité, incitent les acteurs locaux à accompagner la diversification agricole sur toutes ses fonctions, économique, paysagère, touristique et environnementale, pour créer de la valeur ajoutée, renforcer la lisibilité du Thionvillois et maintenir des activités en milieu agricole.

#### Evolution de la SAU moyenne par exploitation et du nombre d'exploitations dans le SCOTAT entre 1988 et 2010

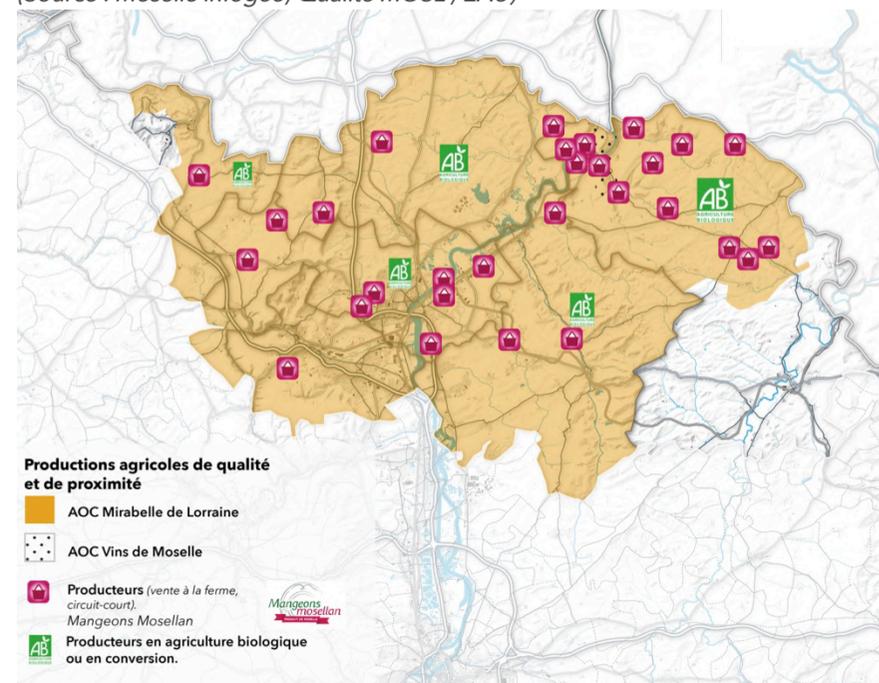
(Source : Agreste, base 100 1988 ; EAU)



Les productions agricoles  
(Source : RGA 2010 ; EAU)



Les productions agricoles de qualité  
(Source : Moselle infogéo, Qualité MOSL ; EAU)



Des produits et productions divers :

Vins de Moselle, jus de pommes (La cabane à jus, Hayange), bières (brasserie artisanale Regal’Potes, Bibiche), miel (Rucher des Trois Frontières, Apach)...



### 3.8. Une perception du paysage qui se renouvelle

La perception d'un paysage sur lequel l'Homme ne pourrait agir sans le dénaturer a longtemps forgé la vision dominante du nord-lorrain, dont l'exploitation des ressources minières et sidérurgiques a laissé des traces.

À mesure que la nature a « repris ses droits », cette perception s'est décloisonnée puis ouverte sur les différentes fonctions du paysage et l'intérêt de le valoriser sous toutes ses facettes, naturelle comme bâtie.

Le Thionvillois semble tout d'abord redécouvrir progressivement sa rivière, la Moselle, non plus seulement perçue comme un lien physique assurant des connexions avec l'extérieur, mais comme un lien partagé entre les espaces de vie internes au territoire auquel ils s'identifient.

L'aménagement des rives de Moselle, les animations estivales au bord des quais, l'ouverture d'une base de loisirs à Basse-Ham ou encore les croisières panoramiques et gourmandes de Sierck-les-Bains à Schengen soulignent ce retour d'intérêt pour la Moselle, l'eau et les activités nautiques.

Plus qu'une attention portée à la qualité environnementale, la renaturation de l'Alzette, de la Fensch, le parc de la Canner ou encore le parc du moulin de Buding, s'attachent à la mise en place d'aménagements facilitant l'accès des habitants et touristes à l'eau et à la nature.

Cette perception renouvelée du paysage s'étend d'autre part aux transitions entre milieux agri-naturels et milieux urbains. Les entrées de villes, bourgs et villages apparaissent en effet plus soignées par des revêtements, densités, et trames végétales plus adaptés aux franchissements doux.

Cette question des lisières mérite toutefois d'être approfondie dans les réflexions d'aménagement et adaptée aux différents enjeux portant davantage sur l'accessibilité, la sécurité et la lisibilité des espaces en entrée d'agglomération et davantage sur la préservation de vues dégagées en entrées de bourgs et villages (clochers, lignes d'horizon...).

La poursuite des actions réalisées pour améliorer la qualité d'aménagement des parcs d'activités reste également un enjeu pour renforcer l'attractivité du territoire auprès des entreprises et habitants.

L'animation et la revitalisation des centres participent plus largement à la qualité des paysages urbains et à l'image d'un territoire actif et accueillant.

#### Qualité des entrées de ville et parcs d'activité : exemples

(Source : EAU)



### 3.9. Une offre culture-tourisme riche qui se déploie avec des potentiels pour prendre de nouvelles marques dans le paysage touristique transfrontalier et régional

Fort de nombreux atouts, le Thionvillois organise son tourisme autour d'entrées diverses, portant à la fois sur la nature, le paysage, la gastronomie, le terroir, le patrimoine architectural et la mémoire. Cette multiplicité d'entrées, si elle pallie à la lisibilité de l'image touristique du Thionvillois généralement centrée sur la seule ville centre, a le mérite de pouvoir s'adresser à plusieurs clientèles élargissant ainsi les cibles de personnes susceptibles de vouloir découvrir le territoire.

L'offre de culture et loisirs, d'ores et déjà riche au moment du SCoT en vigueur et identifiée comme une thématique « secondaire », s'est renforcée par de belles réalisations (le Puzzle, l'U4, la base nautique de Basse-Ham...) et continuera de s'affirmer aux vues de nombreux projets en cours. Parmi eux, peuvent être cités le Pôle des métiers d'Art de Sierck-les-Bains, la « Route de la brocante », l'Écocité Alzette-Belval, la valorisation de la Citadelle de Rodemack, l'EVOL'U4 ou encore la Capitale Européenne de la Culture Esch 2022 sur le périmètre du GECT.

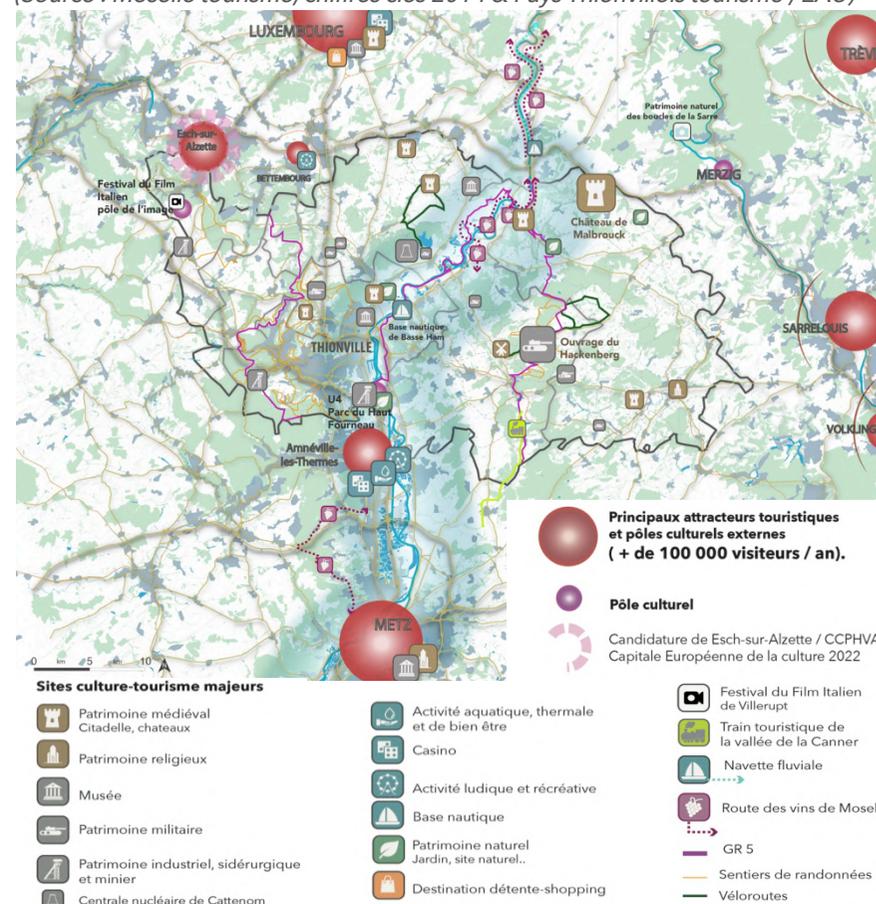
Si le rayonnement de cet événement est tel que souhaité, il agira comme un « coup de projecteur » sur l'agglomération transfrontalière Alzette-Belval et donnera l'occasion pour le Thionvillois de se saisir de cette opportunité pour inciter les visiteurs à visiter et séjourner sur son territoire. Ce grand évènement constitue également un point d'appui pour impulser ou renforcer les coopérations touristiques avec les homologues étrangers. En effet, dans un contexte très concurrentiel, l'objectif pour le territoire est bien de capter des flux en provenance des grands attracteurs proches (Trèves, Luxembourg-ville, boucles de la Sarre...) et créer une chaîne de valeur touristique. Une telle politique implique néanmoins de densifier l'offre de services et hébergements touristiques en particulier, insuffisamment nombreux et diversifiés (niveau de gamme, typologie) pour permettre l'allongement de la durée des séjours. L'offre est aujourd'hui essentiellement hôtelière et se

concentre sur la CA Portes de France - Thionville (703 chambres en 2017 sur les 830 du territoire d'après l'INSEE).

*In fine*, le Thionvillois devra cultiver son identité pour être reconnu comme un territoire singulier, concurrencer effectivement les grands sites alentours, et plus généralement être attractif auprès des touristes, actifs, habitants et investisseurs.

#### L'offre touristique du territoire

(Source : Moselle tourisme, chiffres clés 2014 & Pays Thionvillois tourisme ; EAU)



### 3.10. Une construction qui à partir de 2008 fléchit sans s'effondrer, puis retrouve un rythme d'avant crise

Dynamisé par le travail frontalier et la proximité du Luxembourg, le niveau de construction du territoire a moins été marqué par la crise de 2008 que la moyenne du département. Après un fléchissement en 2009, la construction repart à la hausse dès 2010 et fluctue légèrement jusqu'en 2014 avant de rebondir et retrouver son niveau de 2007 en 2016 avec 2 114 nouveaux logements commencés. Ce rebond rapide, témoigne d'une certaine forme de résistance du territoire à des chocs conjoncturels mais souligne surtout sa tonalité plus résidentielle que par le passé.

Cette production de logements, a par ailleurs permis de répondre aux besoins de la population installée et à ceux des nouvelles personnes arrivant sur le territoire.

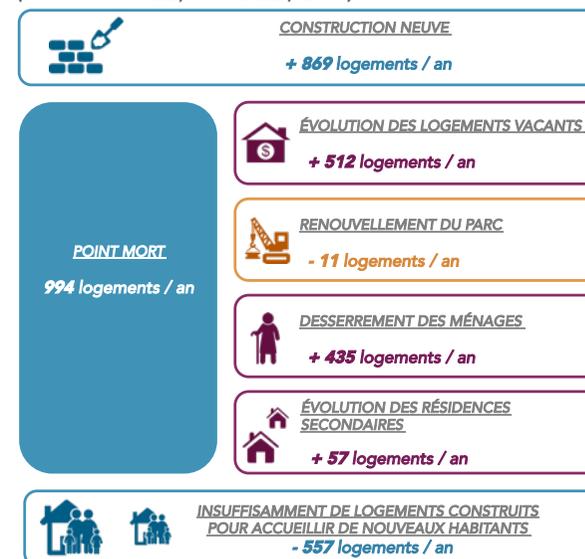
En effet, 994 logements ont été théoriquement nécessaires entre 2009 et 2014 pour fixer la population du territoire en prenant en compte :

- La vacance, ayant créé un excédent de 512 logements par an,
- Le desserrement de la population en place, c'est-à-dire la décohabitation des jeunes, la séparation des couples, l'allongement de la durée de la vie, nécessitant 435 logements supplémentaires par an pour reloger ces personnes,
- La démolition ou le changement d'affectation de 11 logements en moyenne par an,
- Et la remise sur le marché de 57 résidences secondaires.

La production de 1 550 logements en moyenne par an sur cette période a donc permis d'affecter 557 logements chaque année aux nouveaux habitants. Pour soutenir le développement résidentiel, le Thionvillois devra non seulement prendre en compte dans sa programmation le besoin de diversifier son parc de logements pour répondre aux attentes de différents ménages mais aussi la réduction de leur taille impliquant une production plus forte de logements intermédiaires (T2-T3), de manière à assurer la réalisation des parcours résidentiels au sein du territoire.

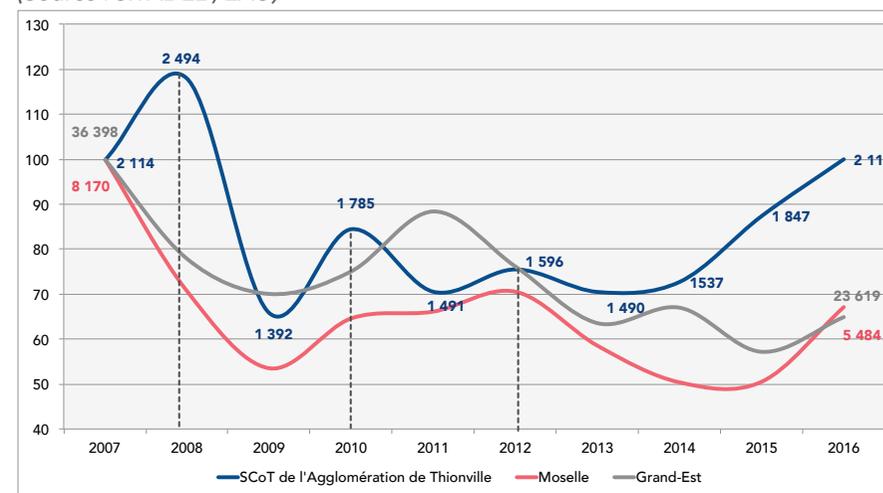
#### Le point mort

(Source : INSEE, SITADEL ; EAU)



#### L'évolution des logements commencés

(Source : SITADEL ; EAU)



### 3.11. Une transition économique à l'œuvre qui n'a pas pour autant gommé certaines réalités industrielles

Si l'ensemble des éléments et tendances relatés ci-avant indique que le territoire se trouve « au moment du tournant résidentiel », la réalité industrielle du Thionvillois ne s'efface pas pour autant. Avec 18,5% d'emplois dans ce secteur dont certaines communes à plus de 50%, le territoire demeure bien au-delà de la moyenne française à près de 11%.

En effet, le Thionvillois n'a pas renoncé et continue d'innover en matière industrielle pour rester compétitif sur certaines niches en appui de pôles de compétitivité en transformation de matériaux (Materialia) et de recherche et de formation en sidérurgie et métallurgie (MetaFensch et Institut de soudure).

La robotisation et les innovations industrielles conduisent néanmoins à de nouveaux enjeux. Alors que la production de biens industriels présente le risque d'être facilement délocalisable, les services créés par l'industrie le sont moins. Le maintien du tissu industriel est donc conditionné à l'adaptation des entreprises aux évolutions du secteur.

Son avenir repose alors autant sur le besoin de transmission des savoir-faire que de formation de la main d'œuvre aux nouveaux procédés dans un contexte de vive concurrence avec l'Allemagne (construction automobile notamment) et le Luxembourg engagé dans la mise en œuvre de la « Troisième révolution industrielle ».

Quoi qu'il en soit, la réduction du nombre d'emplois industriels ne signifie pas perte de valeur ajoutée et de productivité. Le Thionvillois reste plébiscité par certains porteurs de projets signes d'atouts spécifiques, propices au développement industriel. Le contexte géographique lui est aussi très favorable et le saura d'autant plus avec l'Europort, qui facilitera les échanges avec le marché nord européen.

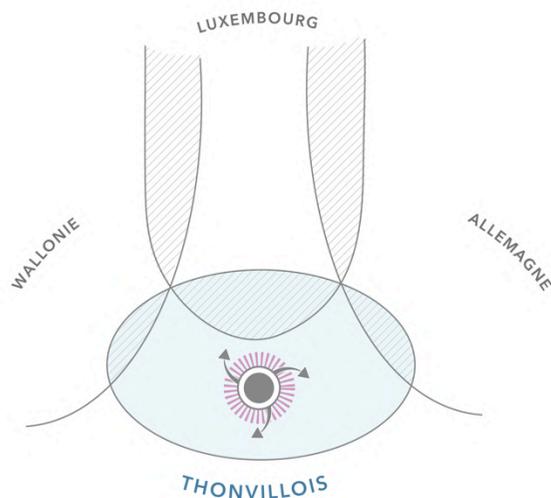
Principales communes industrielles en emplois industriels en 2014

(Source : INSEE ; EAU)

Communes	2014	
	Emplois	Part
Florange	3 748	48%
Cattenom	1 954	62%
Thionville	1 371	6%
Hayange	661	19%
Bouzonville	629	29%
Basse-Ham	518	41%
Fameck	471	16%
Yutz	416	10%
Sérémange-Erzange	264	33%
Uckange	258	20%
Illange	222	32%
Terville	176	9%
Distroff	167	53%
Fontoy	125	18%
Algrange	110	10%
Bertrange	101	13%
<b>SCoT de l'Agglomération Thionvilloise</b>	<b>12 612</b>	<b>18,5%</b>



## Partie

4 3<sup>ème</sup> conséquence

Une redistribution des dynamiques internes

Tout le Thionvillois est désormais sujet au fait transfrontalier. A différents niveaux d'intensité, ce phénomène se manifeste sur ses espaces de vie et remodèle certaines manières de fonctionner localement.

Il ne conduit ni à l'homogénéisation des différents espaces de vie ni à l'effacement de leurs spécificités propres. Il produit en revanche des effets de « convergence » de certaines trajectoires et dynamiques résidentielles à des rythmes différenciés.

Par conséquent, il recompose de façon simultanée de nouvelles disparités territoriales au risque de fragiliser l'équilibre global du territoire.

### 4.1. Un élargissement du cercle d'influence du Luxembourg... mais des différenciations sociales à plusieurs échelles

À l'échelle du Thionvillois, le revenu médian par foyer fiscal de 22 280 euros en 2013 dépasse amplement le niveau médian départemental (20 241) et régional (20 149) et atteste directement de l'effet-frontière pour lequel il est plus intéressant de travailler à l'étranger à compétences égales. Le gradient du niveau de revenus rayonnant à partir du Luxembourg s'étend désormais au sud du territoire, bien qu'à un niveau bien moins marqué que sur la frange nord.

Ce niveau de ressources supérieur est également à mettre en parallèle de l'attractivité résidentielle du territoire pour les catégories socio-professionnelles supérieures des actifs résidents travaillant pour une large part à l'étranger (cf. page...).

Si le revenu moyen augmente lui aussi de manière assez soutenue (+5,9%) entre 2011 (20 959 €) et 2016 (22 194 €), il reste inférieur à la moyenne départementale (25 281 €) pour causes de disparités internes plus fortes et multi-scalaires. En effet, revenus frontaliers et revenus très modestes coexistent autant entre les EPCI qu'au sein d'entre eux.

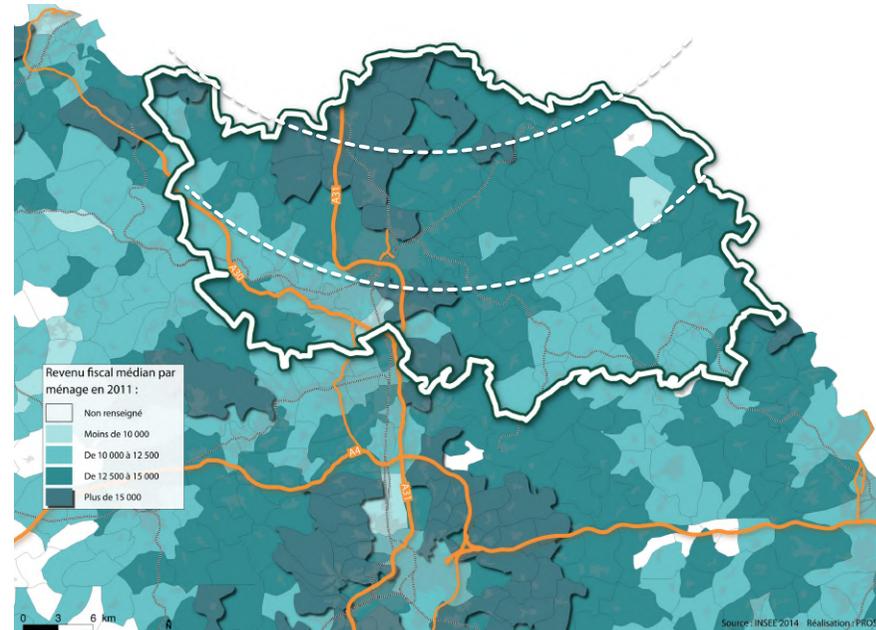
Tant est si bien que l'écart entre le revenu des 10% les plus aisés et les 10% des plus modestes est particulièrement fort entre les territoires les plus proches de la frontière (CC Cattenom et environs, ancienne CC des Trois Frontières) et les plus éloignés (ancienne CC du Bouzonvillois). Ces différenciations socio-spatiales ne peuvent toutefois se résumer à la seule perception de revenus à l'étranger et à la proximité de la frontière. Elles s'expliquent également par des réalités locales et des passés distincts des espaces de vie à l'origine d'une carte des revenus du territoire hétérogène. L'écart plus fort entre le 1<sup>er</sup> et 10<sup>ème</sup> décile dans la CC du Pays Haut Val d'Alzette, ancien fief industriel adossé à la frontière luxembourgeoise, en est une bonne illustration.

En somme, bien que les effets du travail frontalier se répercutent sur tout le territoire, ils ne portent pas l'ensemble des espaces de vie aux mêmes niveaux de revenus. Ils auraient même plutôt tendance à creuser les inégalités internes

créant des situations très diverses entre secteurs et pouvoir d'achat des habitants. Ces écarts de richesse posent en réalité l'enjeu du maintien voir du renforcement d'une offre résidentielle diversifiée en termes de logements, services et équipements et d'un mode d'aménagement favorable à la mixité sociale au sein des villes, villages et quartiers.

Revenu fiscal médian des ménages en 2013

(Source : INSEE ; EAU)

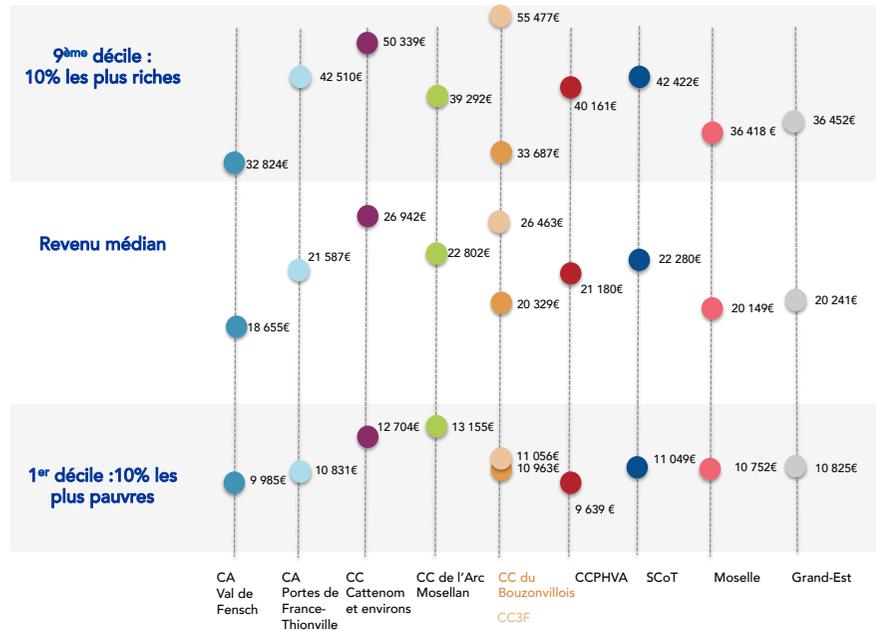


**Revenu moyen et revenu médian :**

Le revenu médian est tel que le niveau de revenu séparant l'effectif des foyers en deux parties égales. 50% des foyers gagnent plus et 50% des foyers gagnent moins. Il se différencie du revenu moyen qui est la moyenne de l'ensemble des revenus des foyers considérés.

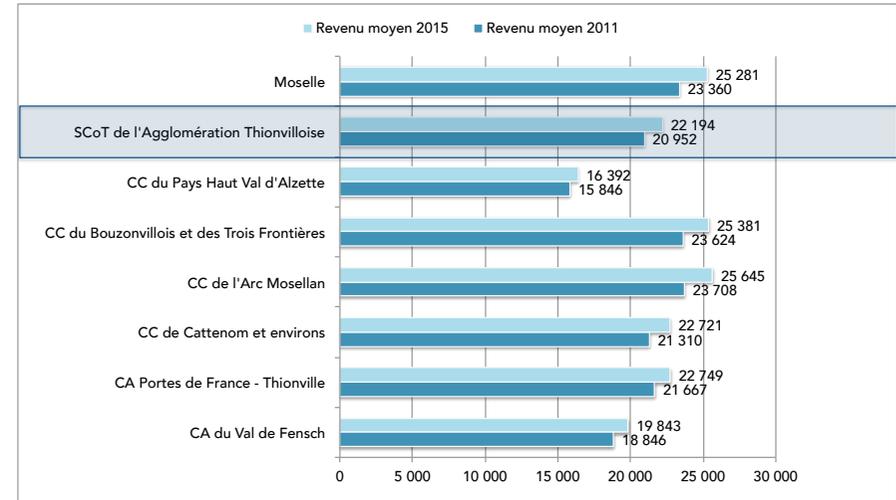
Répartition des revenus en 2013

(Source : INSEE ; EAU)



Revenu moyen des foyers fiscaux de 2011 et 2015

(Source : DGFIP impots.gouv ; EAU)



## 4.2. Un élan démographique commun !

Sur la dernière période de recensement, entre 2009 et 2014, la croissance de la population implique la plupart des EPCI et témoigne d'une embellie globale portée autant par le solde migratoire (+0,25%/an) que par le solde naturel (+0,28%/an) à l'échelle du territoire.

Seule l'agglomération de Thionville perd des habitants (-679) comme la plupart des villes moyennes sur cette période ayant été plus sensibles aux effets de la crise de 2008-2009. Cette légère baisse (-0,17%/an) ne doit néanmoins pas masquer le gain de 2 000 habitants entre 1999 et 2014 et les perspectives plus fastes pour l'avenir de l'agglomération dont le dynamisme constructif est particulièrement vigoureux depuis 2012 (de 353 à 1 075 logements commencés en 2016).

Au sein du territoire, la hausse de la population n'est pas indissociable de la proximité du Luxembourg. Les territoires les plus proches de la frontière enregistrent les rythmes de croissances les plus forts à savoir Cattenom et environs (+1,15%), le bassin des Trois Frontières (+1,03%) et le Pays Haut Val d'Alzette (+0,91%).

Quant à l'Arc Mosellan, il présente la particularité de bénéficier à la fois du desserrement des agglomérations messine, thionvilloise (+1,22%) et de la périurbanisation du Luxembourg qui s'étire jusque Metz voir au-delà.

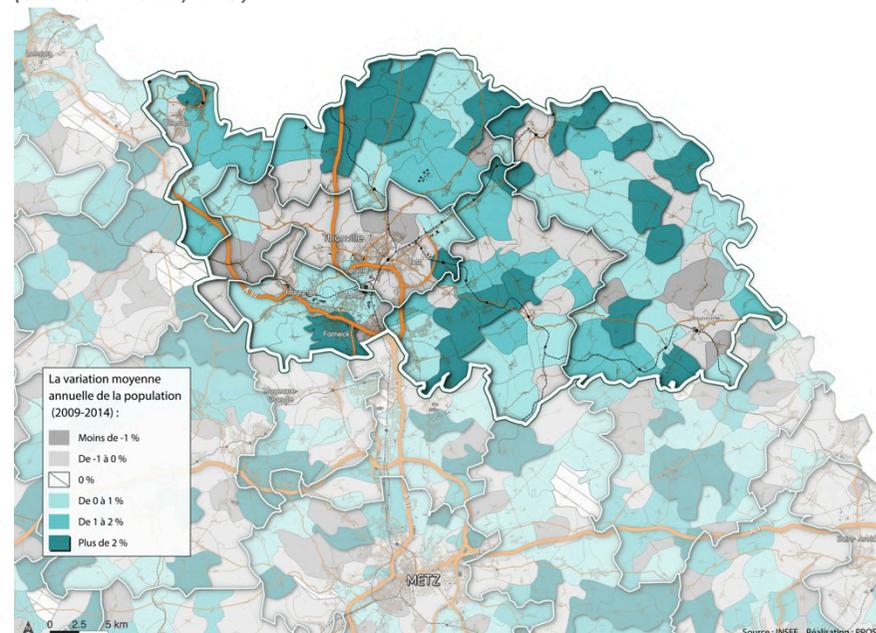
La croissance de la population apparaît moins vive dans le Bouzonvillois (+0,15%), en dernière couronne du cercle d'influence du Luxembourg et le plus éloigné de la ville centre.

Le Val de Fensch confirme quant à lui son regain démographique (+0,58%/an) après la crise sidérurgique et minière, lui aussi désormais sujet au phénomène transfrontalier.

Somme toute, l'évolution de la population au sein des différents espaces de vie du territoire repose tant sur l'apport de populations extérieures que sur la natalité. L'arrivée de jeunes ménages actifs avec enfants tend en effet à atténuer le vieillissement de la population.

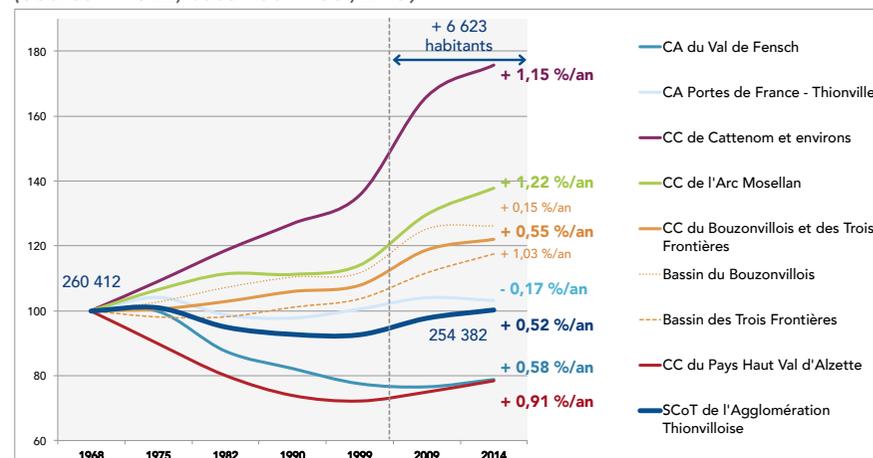
Evolution moyenne annuelle de la population entre 2009 et 2014

(Source : INSEE ; EAU)



Evolution de la population sur le long terme dans le SCOTAT

(Source : INSEE, base 100 1968 ; EAU)



### 4.3. Un vieillissement structurel de la population limité par de nombreux jeunes actifs

L'attractivité du territoire pour des jeunes ménages en capacité d'avoir des enfants participe à un certain «rajeunissement» de la structure de la population. L'indice de jeunesse de 1,01 en 2014, est en effet plus élevé que celui de la Moselle (0,95) et du Grand-Est (0,97).

Ces chiffres n'écartent pas pour autant le phénomène de vieillissement de la population généralisé, lié à l'allongement de la durée de la vie.

L'âge moyen de 40,4 ans en 2014, plus faible que la moyenne mosellane (40,9 ans), croit de manière contenue depuis 2009 (+0,7 an) par rapport au département (+1,1) du fait de territoires plus jeunes en bordure des frontières et en campagne proche des agglomérations : Cattenom et environs (37,8 ans), Arc Mosellan (39,1), Bouzonvillois et Trois Frontières (39,8).

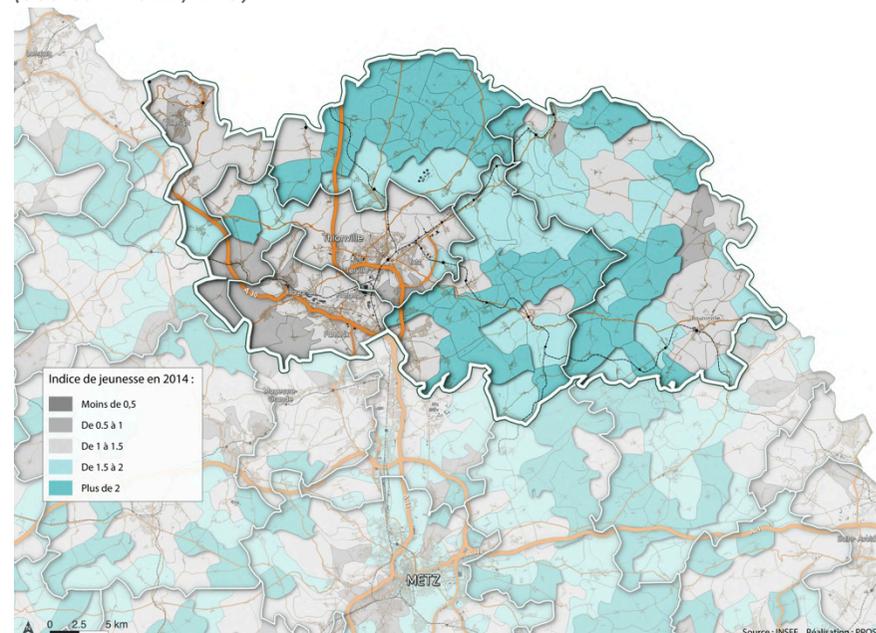
Ces différentiels internes font de nouveau écho aux contextes locaux distincts (passé industriel,...) auxquels s'ajoute la proximité du Luxembourg et de Metz.

Au sein du territoire, les familles avec enfants auraient tendance à s'installer dans les communes rurales tandis que les ménages seuls, que ce soit des jeunes installés en location ou des personnes âgées désireuses de vivre leur vieillesse à proximité de services et équipements particuliers, prétendent davantage aux pôles urbains principaux.

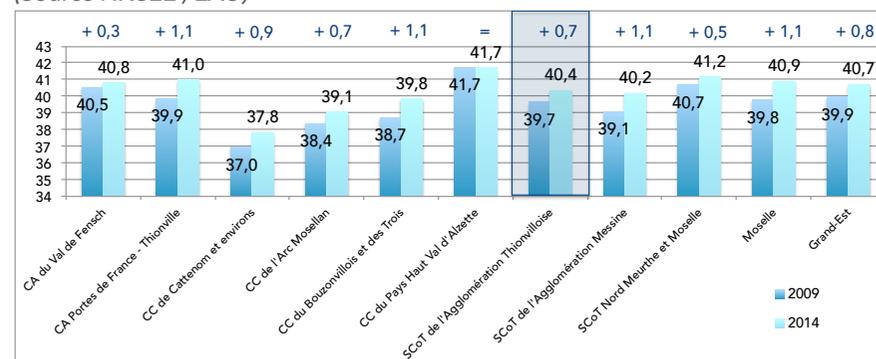
Aux vues de ces besoins multiples, le Thionvillois devra veiller à structurer et renforcer une offre d'aménités à la fois plus ciblée sur les besoins des actifs et familles notamment frontaliers très mobiles (petite enfance, formation, culture, loisirs...) et seniors plus ou moins autonomes et en capacité de rester ou non à domicile.

**Indice de jeunesse :**  
Part des 0-19 ans sur les 60 et plus.

Indice de jeunesse en 2014  
(Source : INSEE ; EAU)



Age moyen en 2009 et 2014  
(Source : INSEE ; EAU)



#### 4.4. Une pression immobilière qui s'étend...

L'attractivité résidentielle plus forte dans le Sillon Mosellan combinée à l'élargissement du gradient des prix de l'immobilier depuis le Luxembourg, concoure à une pression accrue du marché dans la moitié centrale du territoire, pouvant atteindre 1 800 à 2 000 euros par m<sup>2</sup> pour une maison dans l'agglomération de Thionville et Cattenom et environs contre 1 370 euros en moyenne en Moselle. Les prix des terrains à bâtir s'inscrivent dans le même ordre et affichent les niveaux les plus élevés du département avec un prix moyen des parcelles fin 2015 de 99 545 € dans le secteur de Thionville pour des surfaces moyennes de 596 m<sup>2</sup> contre 72 382 pour une surface moyenne plus vaste à l'échelle de la Moselle (660 m<sup>2</sup>).

Néanmoins, les prix de cession des biens peuvent varier fortement selon les secteurs géographiques. Le marché immobilier est effectivement segmenté d'une ville, d'un quartier, d'un îlot ou d'une rue à l'autre par de forts écarts de prix en raison de cadres urbains d'implantation et produits différenciés.

Ces variations de prix au sein du territoire peuvent également s'apprécier par les niveaux de vacance du parc de logements. La hausse de ce taux entre 2009 (6,3%) et 2014 (8%), masque en réalité une hétérogénéité de situations locales.

La tension du marché est tout d'abord particulièrement sensible dans l'Arc Mosellan et Cattenom et environs qui affichent des taux de vacance très bas voir identiques entre 2009 et 2014 (4,3 et 6,4% respectivement).

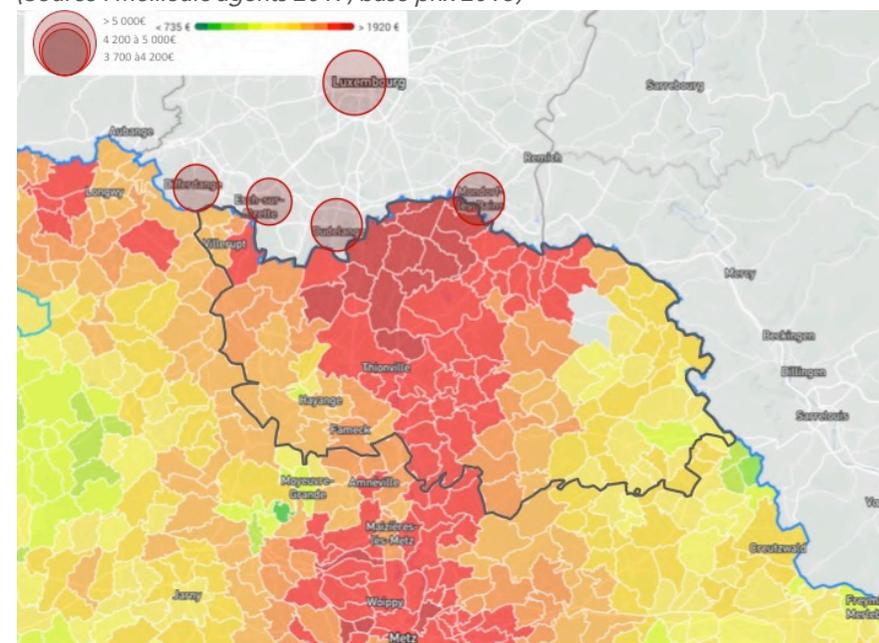
A l'inverse, le bassin des Trois Frontières, le Val de Fensch ou encore le Val d'Alzette présentent des niveaux de vacance élevés, proches ou supérieurs à 9% résultant de problématiques plus localisées de vacance de longue durée en particulier dans les centres-villes (Sierck-les-Bains, Villerupt,...). Dans ces territoires, des opérations programmées de rénovation de l'habitat sont d'ailleurs menées (Val d'Alzette, Trois Frontières) ou l'ont été (Val de Fensch) pour réduire notamment la vacance.

L'inadéquation des biens n'est toutefois pas l'unique facteur de vacance, qui peut aussi être le résultat d'une nouvelle offre de logements encore inhabités, ou de prix trop élevés pour la capacité des ménages à accéder au logement. Ce dernier motif pose l'enjeu de la maîtrise de la concurrence entre l'offre nouvelle et le parc ancien dans un contexte où l'attachement à la maison individuelle avec jardin est encore fort.

Aussi, la résorption efficace de la vacance ne peut s'envisager sans une logique de (re)vitalisation des centres bourgs et d'accessibilité globale tant financière que physique aux services, équipements et logements au regard de la diversité des besoins des ménages.

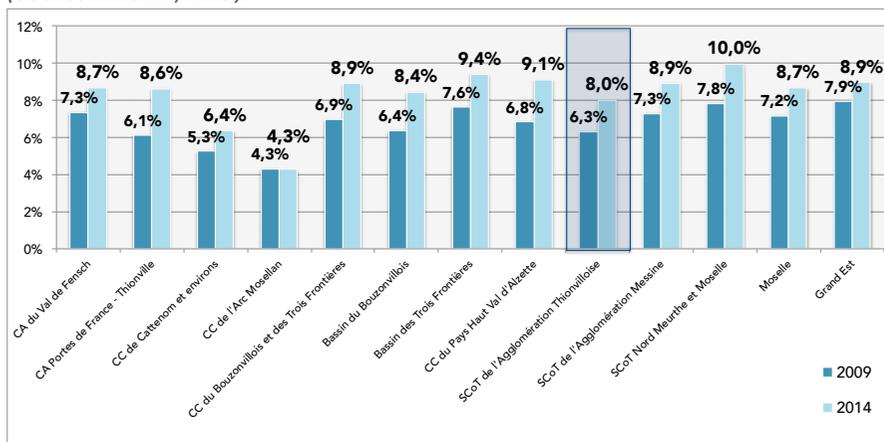
#### Les prix de l'immobilier

(Source : Meilleurs agents 2017, base prix 2016)



Le taux de logements vacants en 2009 et 2014

(Source : INSEE ; EAU)



Indicateurs sur la commercialisation des parcelles en 2015 par délégations territoriales

(Source : DDT de la Moselle)

	Metz	Sarrebourg	Sarreguemines	Thionville	Moselle
Parcelles disponibles (en nombre)	509	204	368	434	1 515
Lotissements publics (en nombre)	36	17	21	10	84
Lotissements privés (en nombre)	8	9	18	34	69
Surface moyenne des parcelles	631 m2	769	669	596	660
Prix moyen des parcelles	88 849 €	40 099 €	45 254 €	99 545 €	72 382 €

#### 4.5. ...renouvelant les enjeux de fluidité des parcours résidentiels et de diversité des logements.

Les écarts de revenus et le risque de gentrification ou embourgeoisement de certains secteurs réitèrent le besoin de diversifier le parc de logements autant en termes de produits (accession/locatif), taille, formes employées, localisations que de natures (construction neuve/réhabilitation) pour assurer une certaine liberté de choix aux ménages dans l'accès au logement.

Aujourd'hui, la répartition du parc dans le territoire apparaît caractéristique de la dichotomie rural/urbain avec plus de petits logements et appartements dans le centre urbain qu'en campagne. A titre indicatif, alors que la CA Portes de France-Thionville compte 35,5% de T1 à T3 et 60% d'appartements, l'Arc Mosellan voisin concentre 14,4% de T1 à T3 et 17,5% d'appartements.

En partie liée au desserrement des ménages, la demande actuelle plaide davantage pour des logements de taille intermédiaire que ce soit en milieu urbain ou rural. Cette tendance confirme l'importance de penser le développement du parc de logements de manière moins segmentée entre ville, campagne, secteurs tendus et détendus.

Entre 2009 et 2014, l'évolution du parc de logements par taille semble avoir pris la mesure des besoins. L'offre s'est orientée autant sur les T1-T3 (+2 351) que les T4 et plus (+2 609) et ce, pour la plupart des EPCI. De même, la production d'appartements (+4 025) a été plus importante que celle des maisons (-3 882) à l'échelle du SCOTAT et assez soutenu dans le « rural », Arc Mosellan et Cattenom et environs.

Plus que la taille du logement, le territoire devra intégrer, dans la programmation de son développement, la complémentarité des dispositifs pour appréhender finement et de manière concrète les problématiques locales. C'est ce à quoi s'attachent les PLH sur le territoire pour faciliter au mieux les parcours résidentiels. Dans ce cadre, les objectifs fixés en matière de production de logements locatifs sociaux semblent atteints pour l'agglomération de Thionville (objectif de 100 logements par an et 221/an

effectivement réalisés entre 2009-2014) et la CA du Val de Fensch (250 logements par an et 219 réalisés). Il est à noter à ce titre, que l'une des spécificités du Val de Fensch, héritée des sociétés minières et sidérurgiques, est d'être dotée d'un parc de cités ouvrières important qui ne rentre pas dans le champ d'application du logement social (SRU) mais contribue à loger des personnes aux revenus modestes.

Si le parc social joue un rôle essentiel dans la chaîne du logement pour fluidifier les parcours et répondre aux besoins des plus modestes, l'enjeu repose surtout dans la structuration d'une offre de produits mixtes à plusieurs échelles (îlot, quartier, ville, bassin de vie...) qui soient adaptés à la diversité des situations locales (tensions, niveaux de services, accessibilité...).

#### Nombre et pourcentage de logement social en 2014

(Source : INSEE ; RPLS ; EAU)

Territoires	Résidences principales 2014	Parc locatif social 2014	Part des logements sociaux dans les résidences
CA du Val de Fensch	29 544	5 071	17,2%
CA Portes de France - Thionville	35 449	6 267	17,7%
CC de Cattenom et environs	10 458	313	2,99%
CC de l'Arc Mosellan	13 156	811	6,16%
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières	10 095	198	1,96%
CC des Trois Frontières	4 714	39	0,83%
CC du Bouzonvillois	5 381	159	2,95%
CC du Pays Haut Val d'Alzette	12 499	1 176	9,41%
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	111 201	14 232	12,8%

#### Evolution du nombre de logements par type (maisons et appartements) et tailles entre 2009 et 2014

(Source : INSEE ; EAU)

Territoires	Maisons	Appartements	T1-T3	T4-T5 et plus
CA du Val de Fensch	1 204	1 105	991	717
CA Portes de France - Thionville	467	1 007	389	-149
CC de Cattenom et environs	446	613	375	452
CC de l'Arc Mosellan	762	451	310	854
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières	574	237	54	455
CC du Pays Haut Val d'Alzette	429	613	231	281
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	3 882	4 025	2 351	2 609

#### 4.6. Une consommation d'espace 2004-2017 d'environ 1 600 ha et un mode d'urbanisation qui dans la période récente, tend à plus de compacité et de renouvellement urbain

Au cours des 13 dernières années, la consommation d'espace a représenté 1,5% de la superficie totale du territoire (10 0662 ha) soit environ 124 ha/an. De 2008 à 2017, soit en 9 ans, les nouvelles urbanisations ont consommé environ 1 286 ha soit 1,2% de la surface du territoire et une augmentation de 14,6% de l'enveloppe bâtie.

La répartition de la consommation d'espace du territoire met ainsi en évidence qu'environ 39% de l'artificialisation du sol s'est effectuée dans les Communautés d'Agglomération du Val de Fensch et de Portes de France-Thionville. Dans le prolongement de ces dynamiques et de la proximité de l'agglomération messine, les secteurs en frange Ouest de la CC de l'Arc Mosellan ont eux aussi connu un développement urbain en extension soutenu.

Concernant les CC du Pays Haut Val d'Alzette et de Cattenom et Environs, la consommation d'espace a résulté d'une extension de l'enveloppe urbaine des bourgs répartie à l'échelle de ces EPCI, avec toutefois une consommation plus soutenue à Zouffgen et sur le site de l'OIN Alzette-Belval. Enfin dans la CC du Bouzonvillois Trois Frontières, la consommation d'espace a impliqué toutes les communes, celles localisées au centre de l'EPCI ayant cependant connu une extension urbaine moindre qu'au nord, au sud et le long de la frontière.

L'évolution de la taille des parcelles en Moselle souligne par ailleurs une certaine compacité de l'urbanisation dans la période récente. Pour rappel, la taille moyenne des terrains nouvellement construits dans le secteur de Thionville (596 m<sup>2</sup>), inférieure à la moyenne du département (660), traduit à la fois une pression plus forte du foncier mais aussi une meilleure maîtrise que par le passé du développement en extension en adaptation aux nouvelles manières de vivre des ménages.

Quant au tissu urbain traditionnel, il présente moins des possibilités de densification que de renouvellement et requalification. A ce titre, des efforts importants sont entrepris dans le cadre d'OPAH mais aussi de projets spécifiques à l'image de l'opération Cœur de ville Cœur de Fensch en cours,

dont l'un des axes repose sur le ravalement, l'isolation thermique des façades et le traitement des friches urbaines et commerciales.

En ce qui concerne les friches industrielles, leur reconversion nécessite d'être appréhendée et établie sur le temps long en fonction des coûts, des contraintes spécifiques (risques, pollutions, duretés opérationnelles,...) et surtout de l'objectif global recherché en cohérence à la vocation future du site et aux éventuelles situations transitoires. Sur près de 857 ha de « friches » recensées sur le territoire du SCoT :

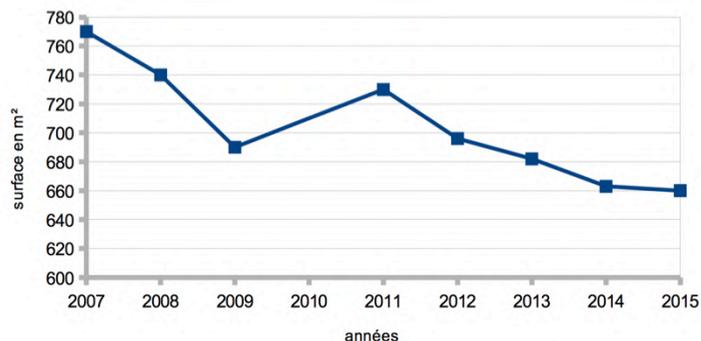
- 465 ha sont réaménagés ou sont en cours de réaménagement avec des échéances de clôtures d'opération pouvant être sur le long terme : OIN Alzette Belval, le site des hauts fourneaux d'Uckange, 46 ha visent la Zac de la Paix à Algrange... Plus de 375 ha s'inscrivent dans les projets de l'OIN (le seul site de Micheville représente 367 ha, dont 70 ha sont valorisables).
- 243 ha sont concernés par un projet de réaménagement à court ou moyen terme (zones d'activités Actipôle, Cormontaigne...), dont plus de 100 ha pour le Fort de Koenigsmacker (valorisation touristique / paysagère) et 40 ha pour le parc à fonte Uckange fléchés sur le projet Europort.
- 149 ha relèvent de sites en activité (totale ou partielle) ou sans projet de réaménagement, sauf éventuellement à long terme (dont 90 ha du Crassier du Konacker - site occupé, 32 ha de la carrière de gypse à Rémelfang).

En somme, les friches connues du territoire sont en très large majorité déjà mobilisées pour des projets de reconversion. La durée de mise en œuvre de ces projets sera très variable d'un site à l'autre et en fonction des aléas opérationnels rencontrés (risque...). Le territoire a donc pris l'enjeu à bras le corps et il s'agit de poursuivre l'action dans la durée. Le reste du gisement de friches (149 ha) relève de sites au potentiel très incertain sur du long voire très long terme. Une part muera très probablement vers des projets qui ne relèveront pas d'une urbanisation.

D'une manière générale, le développement du territoire devra s'envisager à la fois dans une logique de limitation de la consommation d'espace, mais aussi de qualité des nouvelles urbanisations pour valoriser les facteurs d'identités du territoire et donner plus de place à l'innovation.

Evolution de la surface moyenne des parcelles de 2007 à 2015 en Moselle

(Source : DDT de la Moselle)



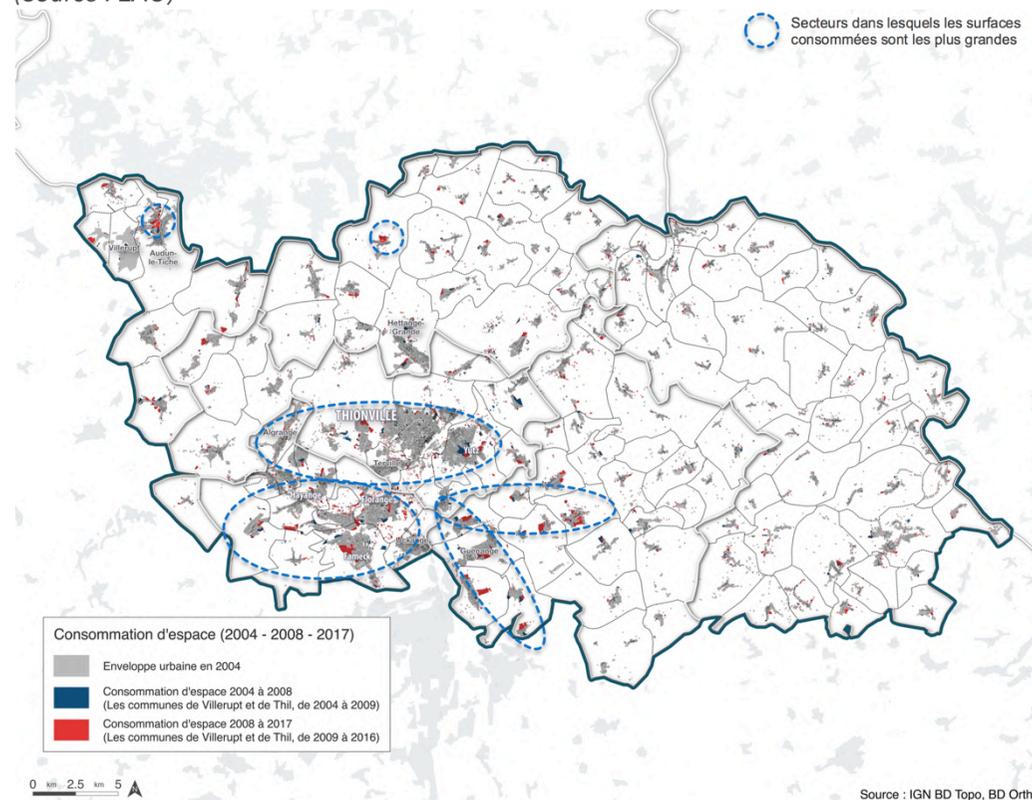
Répartition de la consommation d'espace par EPCI 2004-2017

(Source : EAU)

EPCI	en ha/an partir du rythme annuel 2004-2008	en ha/an à partir du rythme annuel 2008-2017	en ha/an à partir du rythme annuel 2004-2017	Répartition par EPCI de la consommation d'espace 2004-2017
CA du Val de Fensch	15	34	28	23%
CA Portes de France - Thionville	18	22	21	17%
CC de Cattenom et environs	11	19	17	14%
CC de l'Arc Mosellan	17	29	25	20%
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières	17	27	24	20%
CC du Pays Haut Val d'Alzette	3	11	9	7%
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	81	143	124	100%

Répartition de la consommation d'espace entre 2004, 2008 et 2017

(Source : EAU)



Méthode érosion/dilatation BD topo aboutissant à un résultat identique à l'analyse de la DDTM Majic.

#### 4.7. Une armature écologique support du bon état des milieux et paysages et du renouvellement des ressources...

Veiller aux effets de l'urbanisation et des futurs aménagements ne revient pas seulement à préserver les espaces naturels dans une logique figée de l'environnement mais dans une perspective dynamique des relations entre les différents milieux, boisements, prairies humides, cours d'eau...

Dans le Thionvillois, les enjeux de continuité et de renforcement de la trame verte et bleue sont surtout localisés en couronne de l'agglomération de Thionville ainsi qu'entre Thionville et Aumetz où l'urbanisation et la densité des infrastructures limitent les potentialités écologiques.

Il s'agit par ailleurs de consolider le maillage écologique dans les zones sensibles notamment les secteurs des vallées de la Moselle, de la Nied ainsi que les coteaux de la vallée de la Fensch, qui constituent également des éléments de grand intérêt paysager.

La sensibilité de ces milieux implique la création de zones tampons aux abords des boisements en étudiant les relations « inter-milieux » avec la matrice agricole et rurale (vergers, haies...) mais aussi les éléments de nature ordinaire (bordures de routes, sentiers, parcs, jardins,...)

Ces enjeux soulignent en outre l'intérêt d'une trame verte urbaine complémentaire. Dans un territoire où les espaces naturels ont peu de contact avec l'urbanisation dense, le soin à accorder aux lisières urbaines est d'autant plus grand pour assurer des transitions douces entre les espaces et contribuer à leur lisibilité.

Plus que le support d'une qualité environnementale, l'armature écologique concilie des intérêts paysagers et patrimoniaux pouvant s'apprécier par des pratiques touristiques diverses (tourisme fluvial, tourisme de nature...) et participant à l'attractivité du territoire.

Préfiguration de la trame verte et bleue  
(Source : EQS PROSCOT)



-  Grandes continuités écologiques, interforestières, pelouses sèches, lien trame verte et bleu
-  Espaces de perméabilités / déplacements des espèces
-  Continuités forestières
-  Réservoir majeur de biodiversité
-  Zones humides et plans d'eau
-  Cours d'eau
-  Forêts
-  Obstacle SRCE cours d'eau / routes
-  Liaisons écologiques externes
-  Continuités éco-paysagères DTA

### 4.8. Vers une culture du risque ?

Plusieurs risques coexistent sur le territoire, d'ordre naturel (inondation, mouvements de terrain) et technologique (effondrement minier, nucléaire, industriel, rupture de barrage, transports de matières dangereuses) pouvant avoir des effets localement importants.

Si les risques potentiels et aléas sont bien appréhendés et font l'objet de périmètres de protections et d'une politique de sensibilisation auprès des différents publics, le changement climatique est susceptible d'accroître la fréquence et la violence de certains événements.

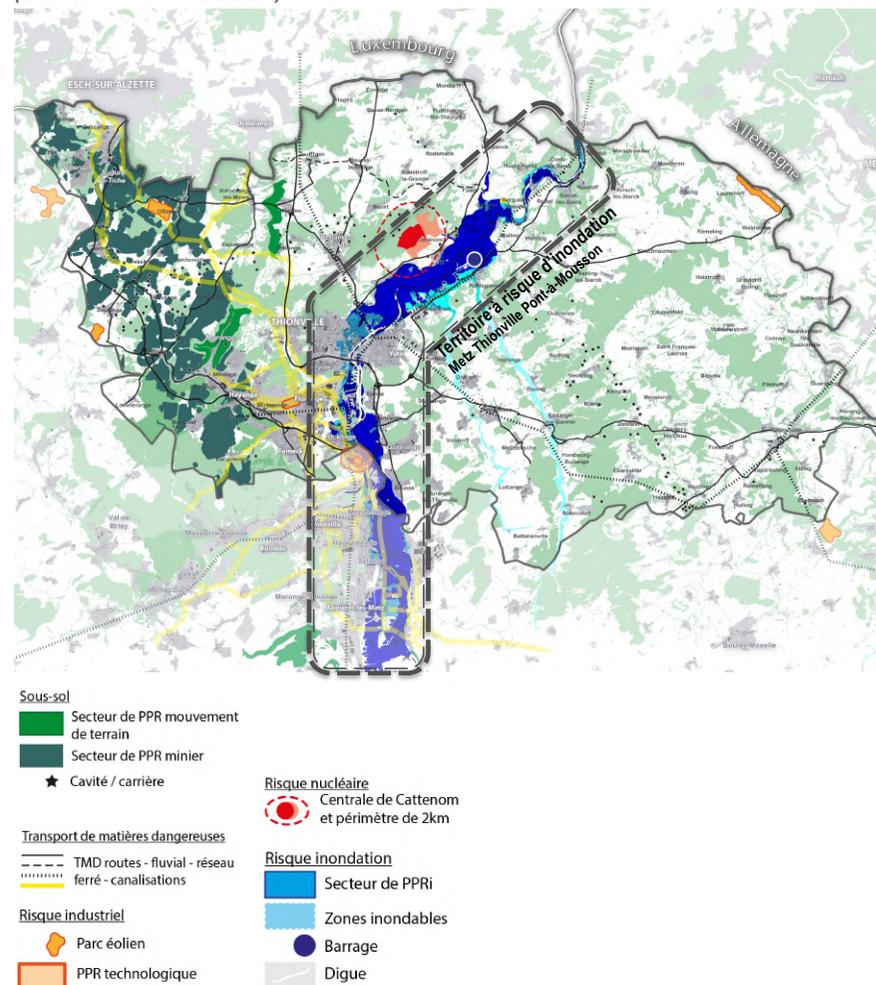
A ce titre, la recrudescence des périodes de pluie pourrait renforcer le risque d'inondation sur le territoire et souligne l'enjeu d'adaptation et de gestion multi-acteurs pour réduire la vulnérabilité des populations et activités concernées et faciliter la résilience.

Dans ce cadre, la Stratégie Locale de gestion des risques d'inondation Moselle Aval approuvée en septembre 2017, permet aux communes adhérentes de mutualiser les moyens, les compétences et les financements au bénéfice d'une cohérence de gestion et d'action à l'échelle du bassin versant. La SLGRI est aussi un lieu d'échanges et de concertation entre les différents acteurs.

Cette stratégie s'inscrit dans le cadre du développement d' « une culture du risque » au travers de la mise en place d'une démarche d'animation et de communication auprès des différents acteurs et citoyens.

Il s'agit en effet, d'apprendre aux personnes à vivre avec le risque et d'appliquer le principe de précaution dans le cadre d'une gestion proportionnée, rationnelle et adaptée des différentes situations par une appréciation fine et concertée des enjeux.

Synthèse des risques  
(Source : EQS PROSCOT)



## CONCLUSION

Le phénomène transfrontalier, fait marquant depuis le SCoT en vigueur, a des conséquences sur l'organisation du territoire et ses dynamiques internes. Bien sûr, il ne remet pas en cause les ferments de son attractivité mais constitue un approfondissement de la transition du Thionvillois au sortir de la crise industrielle.

En effet, l'élargissement de l'influence luxembourgeoise, couplé avec les mutations technologiques, des modes de vie et de travail auxquelles nous assistons aujourd'hui, tendent à une certaine « unification » du territoire du SCoT.

Il ne s'agit pas d'une homogénéisation des différents espaces de vie et de leurs spécificités locales physiques ou paysagères, mais plutôt du partage de manières de vivre et de pratiquer le territoire par les habitants et les acteurs économiques. Ils sont par ailleurs tous concernés, à différents niveaux, par des enjeux d'organisation des mobilités et de fluidification engendrés par l'intensification du trafic.

Ce phénomène transfrontalier tend également à ouvrir le mode de développement vers un avenir plus résidentiel, dont le Thionvillois peut tirer bénéfice en organisant un contenu plus qualitatif et en affirmant davantage une économie présente, d'ores et déjà palpable par un certain nombre de projets de logements et d'équipements engagés (services à la personne et touristique, BTP, artisanat...).

De ce point de vue, le territoire semble redécouvrir la valeur de ses paysages et son environnement dans le cadre de ses projets d'aménagement et de mise en valeur des espaces urbains, périurbains et ruraux.

De la même manière, il semble avoir saisi les enjeux que posent l'évolution des modes de vie et de travail, et de la nécessité de faire du numérique et du changement climatique une opportunité pour le développement.

Ce « tournant » résidentiel pose dès lors plusieurs questions :

- Jusqu'où le territoire peut-il concevoir, ou accepter un développement résidentiel ? Dans le cadre de ces évolutions, doit-il se donner les moyens d'une montée en gamme de son tissu industriel au-delà de certaines niches (matériaux, automobile) face aux « géants » voisins activement impliqués dans la mise en œuvre de la Troisième révolution industrielle pour conserver une compétitivité industrielle à terme ?
- Quelles sont les conditions pour que cet avenir résidentiel converge avec un avenir économique au risque de devenir un simple espace périurbain de Luxembourg-ville ? Sur quels segments (artisanat, commerce, services aux particuliers...) doit-il renforcer son développement et de quelle manière le numérique / la robotique peuvent-ils être des outils, des facilitateurs de ces évolutions ?
- Quelle place et jusqu'à quel point le territoire, son environnement, ses paysages peuvent-ils contribuer à un développement qualitatif du Thionvillois (stratégie des ménages et stratégie des entreprises) ?
- Quels sont les moyens pour faciliter l'évolution d'un passé industriel vers un avenir plus orienté vers la société des « savoirs » tout en assurant l'équilibre du territoire ?

Par ailleurs, le phénomène transfrontalier conduit plus qu'à la « dissipation » des frontières avec l'émergence d'un système urbain transfrontalier dans lequel les territoires, s'ils conservent leurs spécificités propres, sont animés par des besoins communs d'organisation de la vie des habitants et actifs en termes de mobilités, services, équipements, culture...

La réponse à ces besoins implique néanmoins de cibler sur quelle(s) action(s) et axe(s) de développement coopérer, pour effectivement faciliter le quotidien des usagers par de potentiels projets et mutualisations à l'échelle transfrontalière. Encore faut-il, pour les territoires et en particulier le Thionvillois, être visibles dans le cercle des coopérations afin de peser dans les choix et mieux s'insérer dans les circuits globalisés et l'espace métropolitain.

Les enjeux pour l'avenir du territoire, reposent donc non seulement sur des questions d'aménagement, mais aussi sur des questions de lisibilité externe pour coopérer avec les territoires voisins et mieux accompagner à terme, la transition résidentielle.

